

EXAMEN
NATIONAL
VOLONTAIRE
2023

TABLE DES MATIÈRES

01. DÉCLARATION LIMINAIRE _____	3	ODD 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES _____	73
02. POINTS SAILLANTS _____	5	ODD 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES _____	77
03. INTRODUCTION _____	8	ODD 13 LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES _____	81
04. MÉTHODE ET PROCESSUS DE PRÉPARATION _____	10	ODD 14 VIE AQUATIQUE _____	86
05. POLITIQUES PUBLIQUES ET ENVIRONNEMENT FACILITATEUR _____	13	ODD 15 VIE TERRESTRE _____	89
06. PROGRÈS RÉALISÉS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS ET AUX CIBLES _____	26	ODD 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES _____	94
ODD 1 PAS DE PAUVRETÉ _____	28	ODD 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS _____	98
ODD 2 FAIM ZÉRO _____	33	07. CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À L'ENV 2023 _____	102
ODD 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE _____	37	08. MISE EN ŒUVRE DES ODD AU NIVEAU LOCAL _____	113
ODD 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ _____	41	09. DÉFIS NOUVEAUX ET ÉMERGENTS _____	125
ODD 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES _____	46	10. OUTILS DE MISE EN ŒUVRE _____	128
ODD 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT _____	51	11. CONCLUSION ET ÉTAPES SUIVANTES _____	135
ODD 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE _____	55	ANNEXE STATISTIQUES _____	138
ODD 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE _____	60		
ODD 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE _____	64		
ODD 10 INÉGALITÉS RÉDUITES _____	68		

A decorative background pattern of stylized, overlapping green leaves with prominent veins, filling the upper portion of the page.

01

DÉCLARATION
LIMINAIRE

VNR 2023 DE LA BELGIQUE - PRÉFACE



La Belgique a présenté son premier Examen National Volontaire (ENV) en 2017, deux ans après l'adoption de l'Agenda 2030 en 2015. Il y a 6 ans, toutefois, l'Agenda 2030 s'inscrivait dans un contexte significativement différent.

Depuis 2021, les Forums politiques de haut niveau se sont tous focalisés sur la reprise et une meilleure relance à l'issue de la pandémie de COVID-19. Pour reprendre les termes du Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport au Forum politique de haut niveau de cette année, « le coût élevé de la pandémie, la guerre en Ukraine et le changement climatique démontrent à quel point il importe que les pays empruntent la voie d'une transformation structurelle qui favorise l'objectif d'un développement durable. »

A mi-chemin de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et à l'heure du dernier Forum politique de haut niveau avant le deuxième Sommet sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), j'ai l'honneur de vous présenter le deuxième ENV de la Belgique. La Belgique est dotée d'un cadre institutionnel solide pour le développement durable et est un ardent défenseur du multilatéralisme ; à ce titre, elle prend très au sérieux le mécanisme de rapportage que constitue l'ENV, nonobstant le caractère volontaire de celui-ci.

Avant de présenter un aperçu complet des principales initiatives politiques et principaux défis politiques des différentes entités pour chacun des ODD, le présent ENV présente succinctement le processus qui a conduit à son élaboration et fournit des éléments de contexte supplémentaires concernant notre État fédéral.

Compte tenu de l'importance de l'approche multipartenaire, les différents gouvernements ont décidé d'inclure à la fois un chapitre rédigé par la société civile et autres parties prenantes et un autre rédigé par les associations des autorités locales en Belgique. Cela traduit notre conviction que tout le monde doit être impliqué dans l'atteinte des ODD d'ici 2030 à partir d'une approche sociétale globale. Par ailleurs, des défis nouveaux et émergents sont également examinés. Enfin, et également important, l'annexe de cet ENV contient une liste de 82 indicateurs, organisés par ODD, qui présentent l'état actuel de la mise en œuvre des ODD en Belgique, aux niveaux national et régional.

Au vu des indicateurs ODD et des innombrables rapports sur l'état de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, la seule conclusion qui s'impose pour moi est que la Décennie d'action pour le développement durable a besoin d'un coup de pouce. Cela requiert l'engagement de toutes les parties prenantes. Les différents gouvernements en Belgique restent attachés à l'Agenda 2030 et aux ODD.

À la veille du troisième cycle quadriennal du Forum politique de haut niveau, j'ai bon espoir de voir cet ENV donner un sérieux coup de boost pour les ODD en Belgique. J'espère par ailleurs que tout le travail et toute l'énergie qui ont été investis dans cet ENV pourront également inspirer la communauté internationale - en ce compris les Nations Unies -, les autres États membres, ainsi que d'autres autorités locales à travers le monde et la société civile, à faire preuve de davantage de dialogue et d'échange entre tous les acteurs concernés.

Je vous souhaite une lecture intéressante du deuxième ENV de la Belgique et j'espère qu'il pourra contribuer à une vision partagée d'un avenir prospère et durable pour tout un chacun et chacune.

Zakia Khattabi,
Ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement Durable et du Green Deal.

A handwritten signature in black ink, reading 'Zakia Khattabi'.

A decorative graphic in the top right corner consisting of overlapping, stylized leaf shapes in a lighter teal color against the dark teal background. The leaves have a wavy, ribbed texture.

02

POINTS
SAILLANTS

02

L'EXAMEN NATIONAL VOLONTAIRE DE LA BELGIQUE : UN PROCESSUS COLLABORATIF

La décision de présenter un deuxième ENV émane d'un engagement de longue date de la Belgique fédérale en faveur du multilatéralisme et du développement durable. Depuis 2007, le développement durable est ancré dans la Constitution belge, stipulant que les niveaux de pouvoir poursuivent les dimensions sociale, économique et environnementale dans leurs compétences.

La mise en oeuvre de l'Agenda 2030 et des ODD requiert une approche *whole of society* et, outre les autorités, d'autres parties prenantes, y inclus la société civile et le secteur privé se sont eux aussi mobilisés autour de l'Agenda mondial 2030.

Le processus du deuxième examen est le reflet de cette approche *whole of society*. Ce rapport conjoint est le résultat de la coopération entre les différents niveaux de pouvoir et les parties prenantes, et résume comment ces différents niveaux de pouvoir au sein de la Belgique fédérale contribuent à l'Agenda 2030 et aux ODD. Depuis le dernier ENV de 2017, la Cour des comptes a également réalisé un rapport relatif à la mise en oeuvre, au suivi et au rapportage par les pouvoirs publics en Belgique (Preparedness Review).

De manière à rendre le processus le plus inclusif possible, le Conseil fédéral du développement durable (CFDD) a été chargé de coordonner l'implication de divers groupes sociétaux : organisations d'employeurs, syndicats, associations, secteurs des sciences et de la recherche, de la jeunesse et « Leave No One Behind ». Leur implication s'est faite en deux temps. Dans un premier temps, leur contribution sur la mise en oeuvre des ODD a été recueillie. Dans un second temps, un avis commun des différents conseils consultatifs a été demandé sur le projet de rapport.

POINTS SAILLANTS

Vous retrouverez l'intégralité des contributions de l'ensemble des acteurs qui ont participé au processus (autorités et groupes sociétaux) sur sdgs.be.

FORCES, DÉFIS ET POLITIQUES

En Belgique, les gouvernements jouissent d'une position de départ privilégiée, notamment en raison d'un cadre institutionnel solide en matière de développement durable. Forts d'une économie bien développée, d'un enseignement de qualité et d'une inégalité de revenus relativement faible, nous avons la possibilité d'élaborer et de financer des initiatives de développement durable, que ce soit en interne ou en externe.

En menant des actions sur la scène internationale, les gouvernements que compte la Belgique contribuent à la réalisation des ODD à l'étranger. Le développement durable mondial passe depuis longtemps par un engagement commun : la promotion et la protection des droits humains, un multilatéralisme efficace et inclusif, la solidarité internationale, l'éradication de la pauvreté, la lutte contre le dérèglement climatique et la réduction des inégalités. Cet engagement a notamment pris tout son sens dans la réponse belge à la pandémie de COVID-19, dans le sixième mandat belge au Conseil de sécurité de l'ONU en 2019-2020 ainsi que dans sa position par rapport à la sécurité climatique et à la présence des enfants dans les conflits armés. Le rôle de la Reine Mathilde en tant que Ambassadrice des ODD en est également un bel exemple.

Le deuxième ENV illustre que les autorités en Belgique ont adopté de nombreuses politiques et initiatives qui peuvent contribuer positivement aux ODD, mais il reste de nombreux défis à relever.

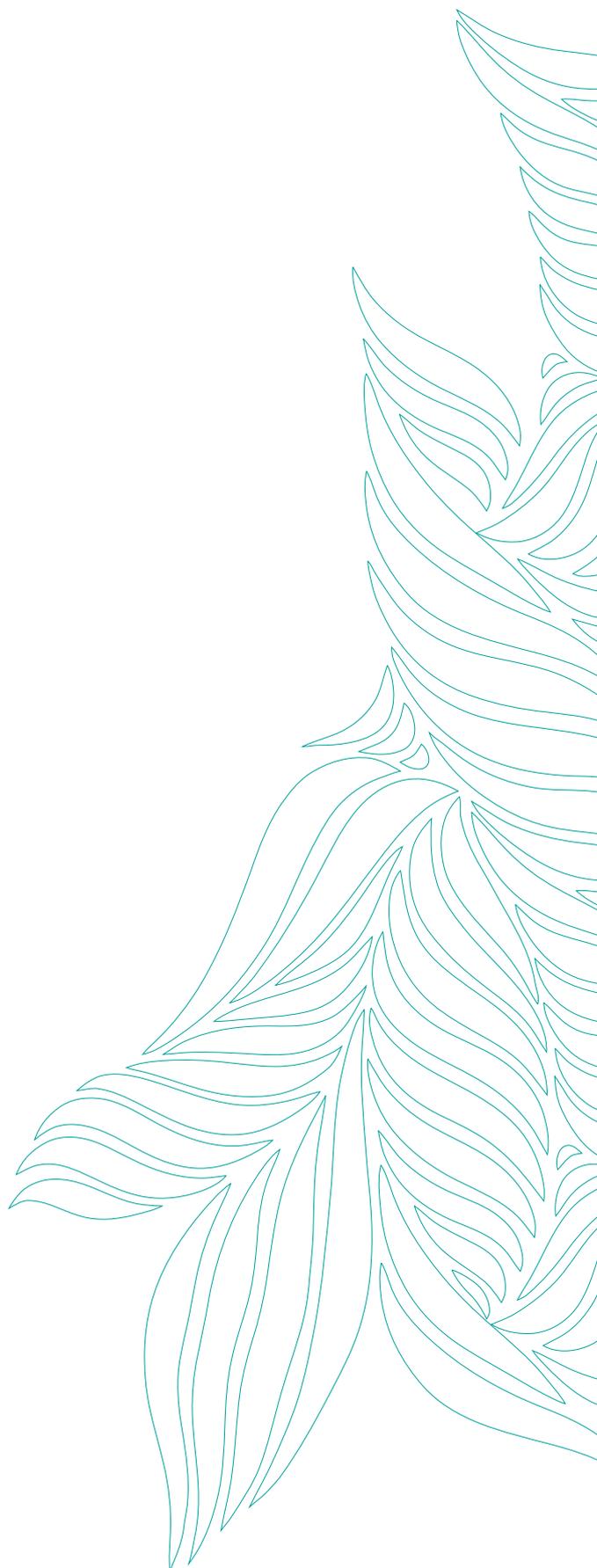
Les statistiques nationales montrent que le temps presse. En 2022, la Belgique était en bonne voie pour atteindre les objectifs fixés pour seulement 20 des 51 indicateurs examinés. Dans l'annexe de cet

ENV consacrée aux indicateurs, vous découvrirez l'évolution des données relatives à ces indicateurs depuis 2000, au niveau national et régional.

Les enjeux importants affectant la mise en œuvre de l'Agenda 2030 sont entre autres les impacts liés à la crise du COVID-19, thématique du HLPF de cette année, mais aussi l'insécurité géopolitique croissante, la crise climatique et la perte de biodiversité, les inégalités sociales, les liens entre numérisation et développement durable, le rôle central de l'éducation. Ces enjeux sont par ailleurs susceptibles d'offrir des opportunités qu'il convient de saisir.

Dans leurs contributions, les groupes sociétaux demandent surtout plus de cohérence dans la manière dont les différents niveaux de pouvoir suivent la mise en œuvre des ODD et de leurs cibles. Cela comprend une plus grande attention à la cohérence interne des politiques belges, mais aussi à la cohérence dans les contextes européen et international dans la mesure où la Belgique a un important impact économique, écologique et social au-delà de ses frontières.

Cet ENV démontre que les autorités en Belgique et acteurs belges ont pour engagement de continuer à se mobiliser pour les ODD en poursuivant et en intensifiant les efforts existants pour réaliser l'ambition de la Décennie d'action pour le développement durable à laquelle a appelé le Secrétaire général des Nations Unies.





03

INTRODUCTION

03

INTRODUCTION

La décision de soumettre un deuxième Examen National Volontaire (ENV) s'inscrit dans le cadre d'un engagement de longue date en faveur du multilatéralisme et du développement durable. Depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ci-après Agenda 2030), les différents gouvernements belges (cf. 5.1) se sont appropriés les enjeux et les ont traduits dans leurs propres politiques. De nombreuses organisations de la société civile et du secteur privé se sont également mobilisées autour de ce nouvel Agenda.

Nous avons détaillé ces mécanismes d'appropriation et d'engagement dans le premier examen national volontaire (2017). Ce deuxième rapport volontaire présente l'évolution des efforts depuis 2017, ainsi que les nouvelles initiatives, les progrès et les défis à mi-chemin durant la période de mise en œuvre de l'Agenda. Ce processus a également pour objet de mobiliser toutes les parties prenantes publiques et privées afin d'accélérer la mise en œuvre, de combler les lacunes et de réaliser les objectifs de développement durable (ODD ou SDGs en anglais pour Sustainable Development Goals).

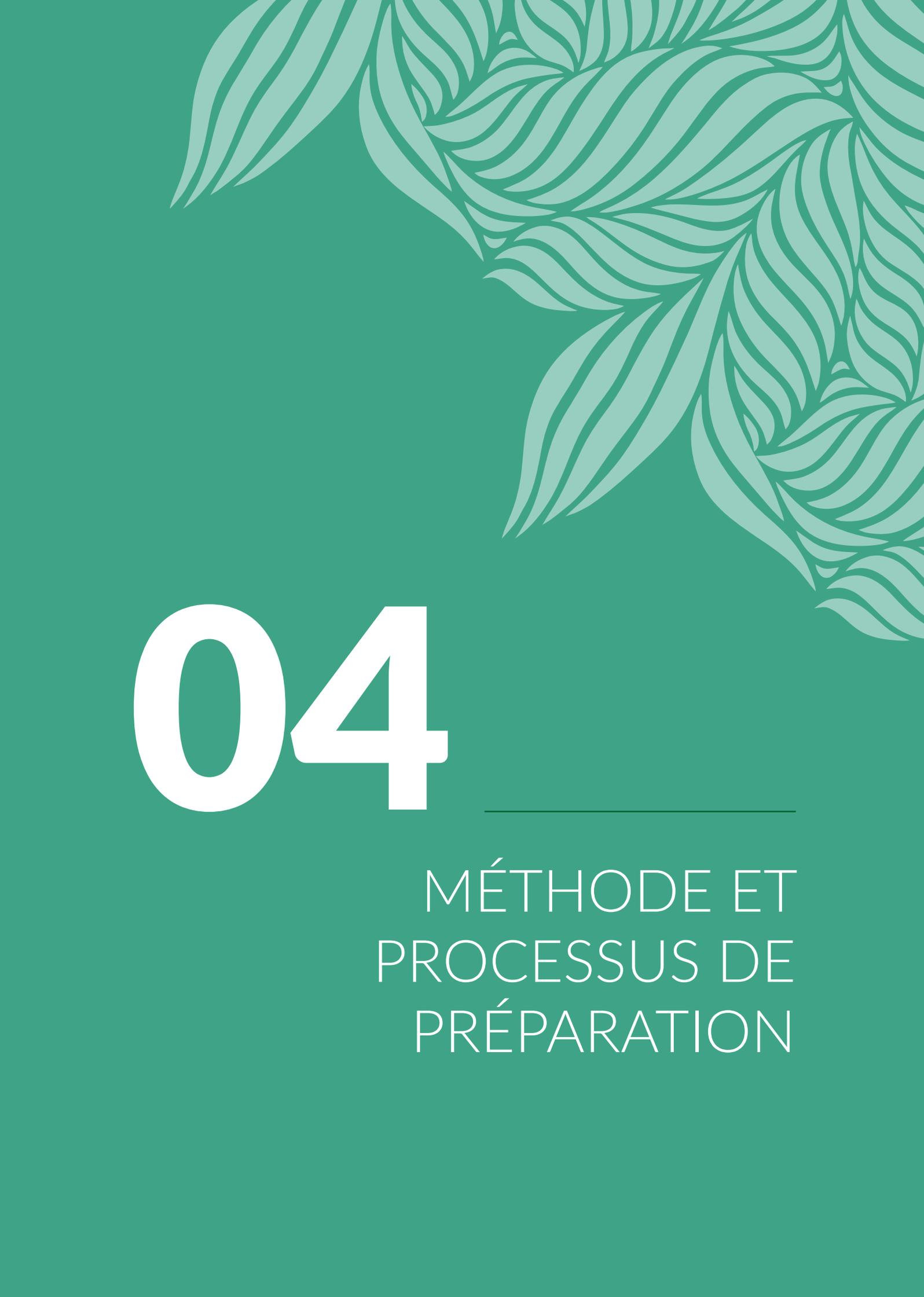
Les autorités belges sont impliquées depuis longtemps dans la mise en œuvre des engagements internationaux en matière de développement durable, soit directement issus de la Conférence de Rio (Agenda 21, conventions sur les changements climatiques, la diversité biologique et la désertification), soit issus de processus internationaux complémentaires.

En sa qualité d'État fédéral, la Belgique a inscrit l'engagement en faveur du développement durable dans sa Constitution afin de lui donner une large base et le plus haut niveau d'engagement. L'article 7bis dispose : « Dans l'exercice de leurs compétences respectives, l'État fédéral, les communautés et les régions poursuivent les objectifs d'un développement durable, dans ses dimensions sociale, économique et environnementale, en tenant compte de la solidarité entre les générations. »

Il appartient donc à chaque entité fédérale et fédérée de contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Elles ont débuté avec des stratégies ou des plans de développement durable spécifiques au niveau de leur entité, suivis par une stratégie nationale de développement durable en 2017. Depuis lors, chaque entité a maintenu un processus d'exécution dynamique. Les autorités locales (provinces, villes et communes) ont également mis en œuvre ces efforts. En outre, de nombreux acteurs de la société civile, du secteur privé et des domaines de l'enseignement et de la recherche contribuent à la réalisation des ODD.

Les différentes autorités belges contribuent également à la réalisation des ODD via des actions internationales. Depuis longtemps, la Belgique œuvre pour le développement durable mondial : promotion et protection des droits de l'homme, multilatéralisme efficace et inclusif, solidarité internationale, éradication de la pauvreté, lutte contre le changement climatique et réduction des inégalités. Cet engagement s'est traduit par exemple lors de la réponse belge à la pandémie de COVID-19, ainsi que lors du sixième mandat belge au Conseil de sécurité de l'ONU en 2019-2020 et l'accent mis sur la sécurité climatique et les enfants dans les conflits armés. De plus, en tant qu'État membre de l'Union européenne, toutes les autorités belges sont impliquées dans les politiques de développement durable des institutions européennes sur le continent et au-delà.

Ce deuxième rapport présente la richesse et la diversité de ces contributions. Nous avons donc impliqué un large éventail de parties prenantes dès le début, afin de leur donner une place dans cet Examen National Volontaire.



04

MÉTHODE ET
PROCESSUS DE
PRÉPARATION

04

MÉTHODE ET PROCESSUS DE PRÉPARATION

La coordination de la préparation de l'Examen National Volontaire (ENV) a été assurée au sein de la Conférence interministérielle du développement durable (CIMDD), réactivée pour l'occasion après plusieurs années de latence. Un groupe de travail technique composé d'experts des administrations des différentes entités, coordonne les contributions des entités sous la présidence de l'Institut fédéral pour le développement durable (IFDD).

Les membres de la CIMDD ont convenu des lignes directrices suivantes :

- **Contenu** : un équilibre entre les différentes dimensions du développement durable, ses composantes internes et externes, une évaluation juste et critique des réalisations, un focus sur le caractère universel, transformateur et holistique de l'Agenda 2030, une présentation des indicateurs de suivi des ODD, pour identifier les forces et faiblesses de la Belgique et une présentation de politiques menées et nouveaux défis depuis 2017 ;
- **Structure** : une table des matières basée sur les lignes directrices proposées par les Nations unies ; une approche synthétique a été choisie dans laquelle l'ENV présente les éléments essentiels des contributions des gouvernements aux ODD et renvoie à une annexe dans laquelle figurent les contributions détaillées des différentes entités ;
- **Processus** : l'implication des différentes instances gouvernementales et des groupes de la société civile dès le début afin d'alimenter le rapport.

À partir du mois de juillet 2022, les différents gouvernements et acteurs de la société civile ont reçu une demande de contribution à la préparation de l'ENV. Pour ce faire, le Conseil fédéral du développement durable a demandé l'avis des membres des principaux conseils consultatifs. En gardant à l'esprit le principe « No One Left Behind », nous avons contacté une liste spécifique d'organisations représentant les groupes sociaux les plus vulnérables.

Nous avons rassemblé ces contributions au cours du SDG Forum¹ qui s'est déroulé le 4 octobre 2022. En tant que premier forum multipartite sur les SDGs dans le Benelux, le SDG Forum atteint un large éventail de secteurs et propose de nombreux ateliers, sessions plénières et panels de débats.

Ces contributions de la société civile ont été publiées sur le site sdgs.be et elles ont été synthétisées dans un projet de rapport. Les contributions de la société civile organisée font donc partie intégrante de l'ENV, aux côtés de celles des autorités publiques, ce qui est clairement distingué dans le texte.

Au début de l'année 2023, nous avons soumis le projet de rapport aux principaux conseils consultatifs de la société civile. À la demande de la Conférence interministérielle du développement durable, le Conseil fédéral du développement durable a élaboré un avis commun en collaboration avec les autres conseils consultatifs. En mai 2023, la conférence a adopté le rapport révisé.

¹Organisé par 20 organisations partenaires issues de tous les horizons du développement durable, le SDG Forum s'efforce de connecter des organisations qui se connaissent peu. Le forum donne aux décideurs politiques, aux entreprises, aux ONG et aux universités des opportunités pour se rencontrer et échanger des idées et des solutions.

05.05.2022
LANCEMENT

01



Les ministres en charge du développement durable des autorités belges fixent les modalités de coordination, activent le groupe technique et envoient la candidature pour l'Examen National Volontaire à l'ONU.

Le groupe technique élabore un plan d'approche (processus, calendrier, implication des parties prenantes) et le canevas pour la contribution des différentes autorités et des groupes de la société civile



02

05 > 07/2022

ELABORATION DU PLAN D'APPROCHE

07.2022
APPROBATION DU PLAN D'APPROCHE ET COLLECTE DES DONNÉES

03



Les ministres approuvent le plan d'action et envoient des demandes de contributions aux groupes sociétaux via le Conseil fédéral du développement durable

Le groupe technique compile les contributions des autorités, y compris les autorités locales. Discussion des contributions des groupes sociétaux lors du SDG Forum (04.10.2023)



04

07 > 10/2022

CONTRIBUTIONS DES AUTORITÉS ET DES GROUPES SOCIÉTAUX

10.2022 > 01.2023
PHASE DE COMPILATION ET SYNTHÈSE

05



Le groupe technique compile et synthétise les contributions pour un rapport synthétique

Les ministres valident le projet de rapport et le soumettent à un avis conjoint des organes consultatifs



06

13.02.2023

VALIDATION DU PROJET DE RAPPORT

02 > 04.2023
ELABORATION DES MESSAGES CLÉS ET DU MATÉRIEL DE COMMUNICATION

07



Le groupe technique prépare les messages clés, complète les textes, prépare une brochure et une vidéo.

Le groupe technique adapte le projet de rapport suite à l'avis rendu par le CFDD le 14/04/2023



08

04.2023

TRAITEMENT DE L'AVIS CONJOINT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

05.2023
VALIDATION DES MESSAGES CLÉS ET DU PROJET DE RAPPORT

09



Les ministres valident le projet de rapport, les messages clés et le matériel de communication

Finalisation des documents, envoi à l'ONU, publication sur sdgs.be



10

06.2023

FINALISATION ET PUBLICATION DU RAPPORT

07.2023
PRÉSENTATION AU HIGH LEVEL POLITICAL FORUM

11



PROCESSUS DE PRÉPARATION



05

POLITIQUES PUBLIQUES
ET ENVIRONNEMENT
FACILITATEUR

05 POLITIQUES PUBLIQUES ET ENVIRONNEMENT FACILITATEUR

La Conférence interministérielle du développement durable (CIMDD) a décidé le 05 mai 2022 de relancer ses travaux et de soumettre un deuxième Examen National Volontaire. En juillet 2022, la CIMDD a adopté un plan d'approche afin d'élaborer le rapport.

5.1. Répartition des compétences

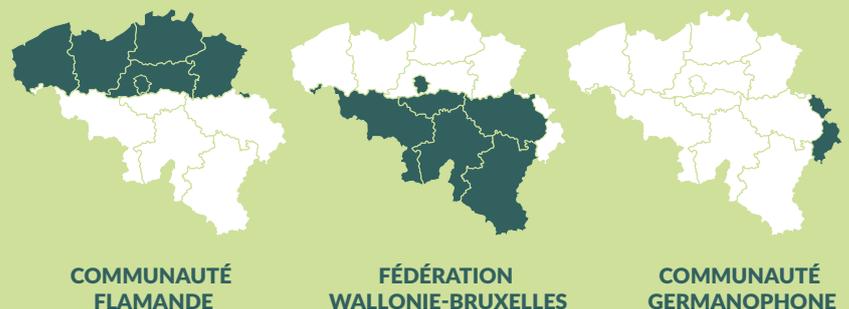
La Belgique est un Etat fédéral, composé des communautés et des régions. L'administration du pays est maintenant assurée par diverses instances qui exercent de manière autonome leurs compétences dans les matières qui leur sont propres. À travers les différentes réformes de l'État (1970, 1980, 1988-89, 1993, 2001 et 2014), la pyramide de l'État unitaire a été remplacée par un système plus complexe à trois étages. L'étage supérieur est occupé par l'État fédéral, les communautés et les régions qui sont

tous trois égaux en droit. Ils interviennent donc sur un pied d'égalité mais dans des domaines différents.

L'étage immédiatement inférieur est toujours occupé par les provinces. Mais au lieu d'être soumises, comme avant la réforme, à l'État central, elles doivent agir dans le cadre des compétences fédérales, communautaires ou régionales en étant subordonnées à toutes les autorités supérieures.

À la base de l'édifice, on trouve encore les communes, qui sont les lieux de pouvoir les plus proches du citoyen. Elles aussi, comme les provinces, sont soumises aux autorités supérieures. Selon les compétences exercées, elles relèvent donc soit de l'État fédéral, soit de la Communauté, soit de la Région. Elles sont financées et contrôlées en ordre principal par les Régions.

3 COMMUNAUTÉS



3 RÉGIONS



La Belgique,
un état fédéral



5.2.

Contexte

A. INTÉGRATION DES ODD

Tous les gouvernements belges s'engagent au travers de leurs propres compétences pour l'Agenda 2030.

Depuis l'installation d'un nouveau **gouvernement fédéral** en 2020, les ODD ont été considérés comme la boussole afin de guider l'action. Cette approche est développée en cohérence avec la *Decade of actions to deliver the Global Goals* lancée par le Secrétaire-Général des Nations Unies et la stratégie de mainstreaming des SDGs développée par la Commission européenne. L'autorité fédérale s'engage à accélérer la mise en œuvre et s'est focalisé sur la formulation de nouvelles politiques pour combler les carences identifiées.

Un an après son installation, un nouveau plan fédéral de développement durable a été approuvé. Il comprend près de 240 mesures qui touchent tous les services publics fédéraux et entendent contribuer aux ODD par des mesures de coopérations interdépartementales. Ce plan a été élaboré de façon participative et a accordé une attention plus particulière aux publics les plus vulnérables.

Sa mise en œuvre fait l'objet d'un suivi annuel par la Commission Interdépartementale pour le Développement Durable et elle est évalué par la Task Force Développement Durable du Bureau fédéral du Plan. C'est également cette équipe qui réalise le suivi et l'évaluation des indicateurs de développement durable. En collaboration avec les services des entités fédérées, ils ont établi en 2022 une proposition de liste d'indicateurs de suivi des ODD.

Par ailleurs, l'Etat fédéral dispose depuis 25 ans d'un cadre institutionnel particulièrement riche en matière de développement durable. Il est à même de délivrer les résultats auxquels l'Etat fédéral s'est engagé au travers de l'Agenda 2030.

Afin de mobiliser tous les membres du gouvernement, il a été décidé en 2021 qu'ils indiqueraient

tous annuellement, dans leur note de politique générale présentée au Parlement dans le cadre de la préparation du budget annuel, la façon dont ils entendent contribuer aux ODD. L'exercice est renouvelé chaque année et fait l'objet d'une évaluation annuelle. En parallèle, un engagement des hiérarchies des administrations est en cours d'élaboration et devrait prendre la forme d'une Charte ODD en 2023. Devant la multiplication des outils d'aide à la mise en œuvre des ODD, il a également été décidé de procéder à un inventaire afin d'évaluer si tous les besoins étaient rencontrés. Les résultats seront connus en 2023 et rendus accessibles à tous sur sdgs.be.

Depuis plusieurs années, la nécessité du développement de politiques intégrées ou transversales a poussé à la création ou à la formalisation de nombreuses plateformes d'échanges entre les départements de façon ad hoc ou structurelle. Aujourd'hui de telles structures existent pour la politique de développement durable (depuis 1997) mais aussi concernant la politique étrangère, le genre, la pauvreté, le handicap etc. Ce sont au sein de ces instances que se préparent des politiques intégrées concernant les marchés publics durables et un focus récent et stratégique sur le matériel ICT, mais aussi des politiques appliquant le devoir de vigilance (comme le plan Entreprises et Droits de l'Homme et ou outil de Due Diligence à l'attention des PME par ex.). De nouvelles politiques fédérales sont également en cours de préparation concernant les filières d'approvisionnement de produits alimentaires (projet Beyond Food) ou des matières premières critiques.

L'Institut interfédéral de statistique (IIS), en collaboration avec les services des entités fédérées, a élaboré une proposition de liste d'indicateurs de suivi des ODD à l'horizon 2022. Cet ensemble est mis à disposition via indicators.be.

Le **gouvernement flamand** s'est engagé à atteindre les objectifs de développement durable définis dans l'Agenda 2030. En 2021, le gouvernement flamand a approuvé la quatrième Stratégie flamande de développement durable (VSDO4). Grâce à cette stratégie, le gouvernement flamand s'engage davantage en faveur d'une société durable, avec Vision 2050 comme horizon à long terme et Vizier 2030 comme

point de mire. Vizio 2030 désigne le cadre des objectifs flamands pour 2030 et traduit les ODD en points d'action propres. Tous les ministres flamands mènent des politiques qui contribuent à la réalisation des 53 objectifs de ce cadre. Vision 2050, la stratégie à long terme, définit la vision d'avenir pour 2050 : une Flandre forte, sociale, ouverte, résiliente et internationale, qui crée de la prospérité et du bien-être de manière intelligente, innovante et durable et dans laquelle chacun compte. Le gouvernement flamand s'est engagé à adopter une approche basée sur la gestion de la transition. Par exemple, la quatrième stratégie flamande de développement durable prévoit sept priorités de transition (i) économie circulaire (ii) Vivre, Apprendre et Travailler en 2050, (iii) Vivre Ensemble en 2050, (iv) Industrie 4.0, (v) Mobilité, (vi) : Energie et Climat en (vii) Environnement pour l'avenir. Le suivi de la VSDO 4 se fait par le biais de la plateforme de transition contrôlée par le département flamand de la chancellerie et Affaires Etrangères.

Les ODD sont la pierre angulaire des ambitions de la Flandre en matière de durabilité. De nombreux plans politiques flamands ont vu le jour dans ce contexte grâce à une approche multipartite. Citons par exemple le plan de relance « Vlaamse Veerkracht », la Vision mobilité 2040, le plan flamand Energie et Climat, le plan d'action flamand de lutte contre la pauvreté 2020-2024 et le Blue Deal. La coopération au développement de la Flandre à l'horizon 2030 "Vers une nouvelle identité pour la Flandre comme partenaire dans le développement" est la traduction des ODD en la matière dans la politique flamande.

Dans sa déclaration de politique, la **Communauté française** s'engage à contribuer substantiellement, via une stratégie globale et coordonnée, aux efforts pour repenser nos modes de vie et de consommation et intégrer l'urgence climatique au cœur de toutes les actions. A cette fin un décret organisant une coordination et un renforcement des actions de la Communauté française en faveur d'une transition écologique a été approuvé le 1er juillet 2021. Ce dernier définit des objectifs clairs et ambitieux suivants :

- La neutralité carbone au plus tard en 2050 ;
- Une réduction de 55% au moins des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 ;
- L'adoption de mesures d'adaptation durable nécessaires pour réduire autant que possible les risques du changement climatique pour l'homme et la biodiversité

Le plan de transition écologique (PTE) de la Communauté française comprend les mesures concrètes nécessaires pour atteindre ces objectifs globaux. Son élaboration s'est voulue largement participative associant les administrations, les secteurs et la société civile via des associations représentatives. Dans ce plan on s'engage également à analyser l'application des recommandations figurant dans la « Convention des maires » dans la stratégie immobilière globale.

Le plan d'action énonce différents piliers : la mobilité, les infrastructures immobilières, les marchés publics, les adaptations du comportement, la formation et la sensibilisation, et des mesures transversales. Les actions au sein de chaque pilier se concentrent sur des secteurs, des organisations et des groupes cibles spécifiques.

Outre le Plan de Transition Ecologique de la Communauté française, il y a également 5 autres Plans transversaux stratégiques qui encadrent et orientent les actions de la Communauté française en matière d'objectifs de développement durable (ODD), à savoir : le Plan éducation aux médias de la Communauté française, le Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant (PADE) 2020-2024, le Plan de lutte contre la pauvreté 2020-2025, le Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024 et le Plan Droits des femmes 2020-2024.

Au sein de la **Région de Bruxelles-Capitale**, les projets de développement durable sont intégrés dans les objectifs opérationnels de l'administration. Des actions et projets de développement durable liés aux ODD font en outre l'objet d'un suivi et d'un monitoring deux à trois fois par an.

Le Plan régional de développement durable (PRDD) fixe les priorités de développement de la Région bruxelloise, en fonction des besoins économiques, sociaux, environnementaux et de mobilité. Différents plans régionaux sectoriels sont liés aux ODD, notamment : le Plan Nature, le Plan de Gestion de l'Eau, le Plan Air-Climat-Energie (PACE), le Programme régional d'économie circulaire, la stratégie Good Food, le Plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes, le Plan bruxellois de soutien aux familles monoparentales, le Plan bruxellois d'inclusion des personnes LGBTQIA+, les politiques régionales en matière de gendermainstreaming et de handstreaming ou encore la Shifting Economy. En complément des concepts de plancher social et de plafond environnemental de la théorie du Donut, les ODD servent de cadre général et fédérateur à la stratégie Shifting Economy. La Stratégie Go4Brussels 2030 vise une transition pour Bruxelles en termes d'économie, de société et d'environnement.

Les règlements européens correspondant à plusieurs ODD constituent la base des programmes de la Région de Bruxelles-Capitale. Ainsi, les administrations bruxelloises intègrent les ODD et les contrôlent au moyen d'indicateurs spécifiques.

Depuis 2013, le **Gouvernement wallon** dispose d'un décret intégrant le développement durable au niveau institutionnel. Chaque stratégie wallonne de développement durable, en particulier le plan d'action, a une durée de vie similaire à la législature et doit faire l'objet d'un suivi bisannuel.

La deuxième Stratégie wallonne de développement durable (SWDD), adoptée en 2016, s'inscrivait déjà dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable et comprenait les 17 ODD et leurs 169 cibles comme objectifs à moyen terme. Elle contenait également une vision à long terme reflétant une Wallonie dans laquelle les 17 ODD seraient atteints.

Le troisième SWDD (2022) renforce la mise en œuvre des ODD en Wallonie et accroît la cohérence des politiques pour un développement durable, en reliant les politiques sectorielles entre elles, en particulier en dotant la Wallonie d'objectifs mesurables à l'horizon 2030 liés aux ODD, formant un cap clair. Il s'agit d'une avancée importante par rapport à la stratégie précédente.

Concrètement, la stratégie comprend :

- Une cartographie des stratégies et plans wallons les plus structurants afin de montrer leur contribution respective aux ODD ;
- 89 objectifs chiffrés relatifs aux cibles des ODD, considérées comme prioritaires pour la Wallonie, traduits dans le contexte wallon ;
- 91 indicateurs de suivi afin d'évaluer le progrès de la Wallonie vers les ODD ;
- 16 actions transversales devant renforcer la capacité de la Wallonie à mettre en œuvre les ODD, réparties en six catégories : anticiper, mettre en cohérence, participer, former et sensibiliser, financer et mesurer.

Parallèlement à l'approche plus sectorielle d'autres stratégies et plans wallons, la troisième Stratégie wallonne pour le développement durable promeut donc une approche systémique multi-échelles et multi-acteurs. Elle s'inscrit également dans une vision à long-terme, accordant la part belle à l'anticipation et au narratif en vue d'une Wallonie durable et résiliente.

Depuis 2012, la Wallonie dispose d'un service spécifiquement en charge du développement durable : la Direction du développement durable, qui compte une trentaine de collaborateurs en 2022. Les missions de ce service sont les suivantes :

- Promouvoir un développement durable sur le plan stratégique et assurer la représentation de la Wallonie en la matière ;
- Mettre en capacité les acteurs publics et privés à intégrer le développement durable dans leurs métiers et leur fonctionnement ;
- Faciliter la transition des systèmes (alimentation, habitat, économie circulaire, etc.) vers un développement durable ;
- Gérer les subventions octroyées aux organisations en vue de promouvoir un développement durable.

Le Projet de développement régional (PDR) Ostbelgien Leben 2025 doit, au cours des différentes

législatures et phases de mise en œuvre, servir de fil conducteur pour le développement durable et la mise en œuvre des ODD dans la *Communauté germanophone*. Ce projet formule une vision de l'avenir de la Communauté germanophone en tant que région économique, frontalière, éducative, solidaire et vivante. Dans ce cadre, de nombreux projets sont mis en œuvre au cours de trois phases de réalisation (PDR I, PDR II et PDR III).

Le troisième Projet de développement régional (PDR III) comprend 32 projets d'avenir jusqu'en 2024. Le Gouvernement de la Communauté germanophone soumet semestriellement un rapport sur l'état d'avancement au Parlement de la Communauté germanophone. Tout citoyen peut consulter ce rapport. Pour la première fois, le PDR III associe le thème de la durabilité à un système reconnu au niveau international en utilisant les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. Ainsi, le plan précise l'ODD visé dans un chapitre distinct consacré à chaque projet.

Le troisième Projet de développement régional (PDR III) affiche des liens avec d'autres projets et initiatives PDR dans l'Est de la Belgique. La réussite de chaque projet nécessite un réseau de partenaires. Les descriptions des projets mettent en exergue les interfaces pour les collaborations ou les partenariats liés aux projets. La promotion de la coopération, de l'innovation et du développement durable sont, depuis le début, des éléments centraux de la stratégie de développement régional. Quand cela est judicieux et possible, le PDR intègre dans ses projets les évolutions et les plans stratégiques régionaux, nationaux, européens ou mondiaux.

Étant donné que la date d'échéance de la vision Ostbelgien Leben 2025 approche, la Communauté germanophone a, en 2021, commencé à développer une nouvelle vision intégrée Ostbelgien Leben 2040. Elle comprend deux stratégies imbriquées : une stratégie de développement pour mettre en œuvre les programmes et projets de développement, et une stratégie spatiale afin d'élaborer la nouvelle législation sur l'aménagement du territoire et les instruments de pilotage associés. Les ODD joueront à nouveau un rôle important dans l'élaboration de ces stratégies.

B. PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

Dès 2016, *l'autorité fédérale* a entrepris la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Belgique au travers de 5 axes prioritaires.

1. La sensibilisation et l'informations des parties concernées au travers de l'organisation du SDG Forum réunissant chaque année plus de 600 participants de tous les horizons de la société civile organisées, du secteur privé, académique et des pouvoirs publics. Un site internet sdgs.be a également été publié pour présenter les principales initiatives à l'égard des ODD de toutes les parties prenantes. Et de nombreuses brochures présentant de façon accessible les ODD ont été diffusées. Parallèlement à cet axe, au niveau international, le Secrétaire général des Nations unies a invité en 2016 la Reine Mathilde de Belgique à devenir l'un des défenseurs des ODD, les « SDG Advocates ». Ce groupe de personnalités éminentes aide l'ONU à mobiliser la communauté internationale, les entreprises et la société civile pour atteindre les objectifs. La Reine met l'accent sur le pouvoir émancipateur de l'éducation, en particulier pour les filles et les femmes. Elle s'intéresse principalement à l'ODD 4. Dans ce contexte, il y a également eu une collaboration avec les communautés flamande et française (et le gouvernement fédéral). À ce titre, la reine Mathilde a joué un rôle actif, accueillant la UN Global Education Meeting 2018 à Bruxelles et servant de représentante de haut niveau de la Belgique à la UN Global Education Meeting 2020. Elle est intervenue en tant qu'oratrice principale sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles et des femmes par l'éducation lors du Transforming Education Summit du 19 septembre 2022. Ce groupe de haut niveau aide l'ONU à mobiliser la communauté internationale, les entreprises et la société civile pour atteindre ses objectifs.

2. Le deuxième axe d'actions visait la prise en compte de l'Agenda 2030 dans la stratégie fédérale de développement durable telle que fixée par la loi du 05 mai 1997. Dès sa conception, la préparation du Plan fédéral de développement a intégré l'Agenda 2030. Ce plan, approuvé le 1^{er} octobre 2021, constitue un élément crucial de

la politique du gouvernement fédéral pour cette législature. Les ODD ont également été intégrés dans le canevas de rédaction des plans d'action développement durable annuels des services publics fédéraux.

3. Le troisième axe avait pour objectif la pris en compte l'Agenda 2030 dans les politiques fédérales. Après deux évaluations des écarts entre les politiques et les engagements existants au regard des ODD réalisées par des chercheurs indépendants (gap analysis en 2017 et 2019) des objectifs chiffrés traduisant les ODD dans le contexte fédéral ont été proposés. Afin de combler les carences identifiées et d'initier de nouvelles actions, un projet pilote a invité quatre services publics fédéraux à réaliser une analyse de matérialité liée aux ODD. Enfin, 11 services fédéraux (sur 14) déclarent intégrer des ODD dans leurs plans stratégiques.

4. La cohérence avec les autres autorités politiques était l'objectif du 4^{ème} axe d'action. L'autorité fédérale a contribué à la réalisation d'une conférence nationale concernant le développement durable aux côtés des autres entités en novembre 2017. Son objectif était de faire le point après la présentation de l'ENV en juillet et d'envisager comment mettre les efforts en commun pour progresser ensemble vers les ODD. Par ailleurs, le gouvernement fédéral actuel s'est également prononcé pour une politique de coopération au développement cohérente.

5. Le dernier axe d'action visait les partenariats avec la société civile et le secteur privé. Des premiers pas ont été réalisés concernant la sensibilisation d'un large public au travers des SDG Voices. Par ailleurs, des soutiens financiers ont été apportés par le gouvernement fédéral au développement de projets spécifiques ou au soutien structurel de deux plateformes de concertation d'organisations de la société civile (Associations21 et Reset.Vlaanderen). En octobre 2017, plus de quatre-vingts entreprises, organisations de la société civile et représentants du secteur public ont signé la Charte belge des ODD pour le développement international.

Comme le prévoit l'accord de *gouvernement fédéral* de 2020, l'Agenda 2030 occupe une place importante dans les politiques internes et externes du gouvernement fédéral: « Sur la scène internationale, le gouvernement soutiendra fermement la coopération multilatérale. Les objectifs de développement durable et l'Agenda 2030 des Nations unies sont au cœur de cette démarche. » L'accent est également mis sur une transition juste et sur les groupes les plus vulnérables.

Le décret *flamand* sur la promotion du développement durable stipule que la politique flamande de développement durable est une politique inclusive, coordonnée et participative. Basé sur le principe que le développement durable est une responsabilité partagée. Lors de l'élaboration de la quatrième Stratégie flamande de développement durable, le projet a été soumis pour avis aux conseils consultatifs stratégiques et à l'Association flamande des villes et communes (VVSG), l'Association des provinces flamandes (VVP) et les Associations unies (VV). Grâce à l'approche participative et holistique de Vision 2050 et Vizier 2030 la Flandre dispose d'une gouvernance forte, en collaboration avec les parties prenantes. Comme le stipule l'ODD 17, le partenariat est essentiel pour atteindre les objectifs. Par exemple, la Flandre soutient les collectivités locales dans des activités qui donnent corps à la politique flamande en matière de développement durable, notamment l'organisation de la Semaine de la commune durable. L'engagement des organisations couple des pouvoirs locaux – VVSG et VVP – à préparer un examen infranational volontaire démontre également que les ODD sont bien ancrés au sein des collectivités locales. La Flandre soutient également CIFAL Flanders dans le développement d'un SDG Wegwijzer (feuille de route ODD) avec des informations pratiques, des outils, des réflexions critiques, des bonnes pratiques et des conseils pratiques sur la façon de travailler en faveur des ODD.

Pour accroître l'implication des parties prenantes en matière de développement durable, la *Wallonie* s'est dotée en 2021 du Partenariat wallon pour le développement durable. Ce nouvel organe de dialogue réunit 25 représentants d'organisations, dont la composition est inspirée par les Major Groups (groupes majeurs) de l'Agenda 21 (Sommet de Rio de 1992).

Nommé en référence à l'ODD 17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs », le Partenariat wallon pour le développement durable est chargé de plusieurs missions :

- Contribuer à la préparation, la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions de la Stratégie wallonne de développement durable (SWDD) ;
- Relayer les objectifs et actions de cette stratégie au sein des différents groupes d'acteurs identifiés afin de les mobiliser ;
- Participer et réagir aux Bilans des progrès de la Wallonie vers les 17 ODD (rapports régionaux réguliers mesurant la position de la Wallonie à l'aide d'indicateurs) ;
- Préparer la co-construction de la vision de long terme.

Les organisations membres du Partenariat wallon ont également contribué à cet Examen National Volontaire.

Le troisième SWDD (2022) renforce la mise en œuvre des ODD en Wallonie et accroît la cohérence de la politique de développement durable en reliant les mesures politiques sectorielles atteints.

La **Communauté germanophone** a opté pour un vaste processus participatif avec la société civile et la population lors de l'élaboration de son troisième Projet de Développement Régional (PDR III, mise en œuvre 2019-2024). Quelque 170 parties prenantes de la société civile ont donné leur avis dans le cadre d'une consultation écrite. De plus, une discussion avec les citoyens, une enquête en ligne et des entretiens avec des représentants des conseils d'élèves de différentes écoles ont révélé des risques et des suggestions pour l'avenir. Cela a permis d'actualiser l'analyse SWOT réalisée en 2008. Une nouvelle stratégie de développement post-2025 est en cours de préparation.

Les communes, les partenaires sociaux, les groupes d'action LEADER et les prestataires de services publics sont des partenaires clés pour atteindre les futurs objectifs du Projet de Développement Régional (PDR) et donc la mise en œuvre des ODD. Ils ont été impliqués dans la préparation du PDR via

leurs propres projets ou conseils et guident la mise en œuvre via un groupe de travail et les structures consultatives existantes avec le gouvernement. Outre les projets supervisés par le ministère, le PDR III comprend également les projets de ces acteurs. Les projets PDR spécifiques ont impliqué un grand nombre d'institutions, d'acteurs et de citoyens, par exemple sous la forme d'événements d'information ou d'ateliers. Ensemble, ils s'efforcent de développer et de positionner la Communauté germanophone comme un lieu de vie et de travail attrayant.

La **Région de Bruxelles-Capitale** intègre les recommandations européennes pour une ville durable (Agenda urbain, Charte de Leipzig) dans son Plan stratégique régional à l'horizon 2040, et ce, en faisant explicitement référence aux ODD. Ces derniers sont de facto repris dans le plan régional stratégique et intégrés dans la gestion quotidienne.

La Région bruxelloise mène des campagnes de sensibilisation au niveau des organes de gouvernance (Comité de Direction, Cabinet). Des actions de sensibilisation liées aux ODD sont également organisées pour les communes, le grand public ou des publics cibles spécifiques (jeunes, femmes, LGBTQAI+ etc.), via les différents plans stratégiques (Shifting Economy, Good Move etc.).

C. COHÉRENCE DES POLITIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des ODD de manière intégrée et cohérente constitue un défi. Il est important pour la mise en œuvre des ODD de s'atteler de manière équilibrée aux interactions entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux tout en évitant les impacts négatifs sur le bien-être des générations actuelles et futures.

La cohérence des politiques pour un développement durable (CPDD) est un instrument qui permet d'intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale ainsi que la gouvernance du développement durable à tous les stades de l'élaboration des politiques domestiques et internationales. C'est un élément précieux pour réaliser les ODD. Il importe d'identifier les effets spill-over et trade-off, et de formuler des réponses politiques.

Certaines mesures politiques sont susceptibles d'entrer en conflit l'une avec l'autre ou auront des effets négatifs qui n'ont pas été prévus. Par exemple les modes de production et de consommation (ODD 12), la politique climatique (ODD 13), la protection de l'environnement (ODD 14 et ODD 15) ou encore la politique commerciale (ODD 17), pour ne citer que ces domaines-là, peuvent avoir des (potentiels) effets transnationaux (marqués) sur d'autres pays, en ce compris des pays en développement.

Le recours à la CPDD vise à éviter que les mesures politiques mises en œuvre se contrecarrent l'une l'autre ou aient des effets négatifs non anticipés. La structure fédérale de la Belgique étant ce qu'elle est – avec différents niveaux de pouvoir qui sont en charge de différents domaines politiques –, la cohérence des politiques pour un développement durable est pertinente.

C'est dans ce contexte, que le développement durable requiert une approche transversale ainsi qu'une vision à long terme de manière à éviter ces effets potentiellement négatifs.

Dans le troisième plan fédéral de développement durable, le gouvernement fédéral s'est déjà engagé à améliorer la CPDD. Par exemple, afin de renforcer les connaissances et l'échange de pratiques et d'outils entre administrations, la Commission interdépartementale pour le développement durable (CIDD) mettra en place un nouveau groupe de travail sur la cohérence des politiques et il sera également examiné comment la CPDD pourrait mieux être prise en compte au niveau interfédéral.

D. LEAVING NO ONE BEHIND (NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ)

Le principe « Leaving no one behind » dans cette transition vers un développement durable est appliqué de façon transversale dans un ensemble de politiques. Des exemples de traductions concrètes sont expliquées sous les ODD 1, 5 et 10.

Le **gouvernement fédéral** applique le principe « Leaving No One Behind » dans la transition vers un développement durable au travers différents domaines politiques. Il s'agit par exemple d'un thème

majeur dans le Plan fédéral de développement durable. Mais le gouvernement fédéral a également décidé de mener une politique spécifique envers les groupes les plus vulnérables afin de réaliser une transition juste. Elle s'incarne notamment dans l'approbation du plan fédéral de lutte contre la pauvreté et les inégalités évoqué dans l'ODD 1.

Ce principe est également une des pierres angulaires de la politique étrangère de la Belgique comme le démontre, entre autres, l'engagement belge en faveur des droits des minorités, et du développement des Pays les moins avancés (PMA), la prévention des conflits et le maintien et la consolidation de la paix.

L'accord de gouvernement fédéral prévoit par ailleurs l'organisation d'une « Conférence Nationale pour la Transition Juste pour aborder les défis en matière d'emploi, de politique sociale, de requalification et d'économie ». En 2022, les États généraux de la transition juste ont été annoncés au niveau fédéral. L'objectif des États généraux est de recueillir des contributions de points de vue différents pour préparer cette Conférence. À cette fin, le gouvernement fédéral a mis en place quatre chantiers :

- Un Haut Comité pour la Transition Juste a été mis en place. Il remettra un rapport du monde académique dans le but d'investiguer comment organiser et instituer la transition juste en Belgique.
- L'Agora pour une transition juste, un groupe diversifié de citoyennes et de citoyens, se penchera sur la question suivante : quelles conditions les politiques de transition devraient-elles remplir pour que personne ne soit laissé de côté ?
- Les services publics fédéraux au sein de la CIDD réfléchiront, à partir de leur expertise, aux défis prioritaires dans leurs domaines et prépareront un rapport de de synthèse à ce sujet.
- Enfin, le Forum pour une transition juste a été lancé afin de recueillir les contributions de la société civile organisée.

En **Région Wallonne**, l'attention envers les citoyens les plus précaires est au cœur de toute politique régionale. Si cela constitue un enjeu transversal, la Wallonie est également dotée d'un plan spécifique appelé « Plan Wallon de sortie de la pauvreté ». Ce dernier vise à offrir progressivement à chaque wallon et wallonne les moyens pour sortir de la pauvreté, via l'accès à un confort de base et à l'emploi. Il s'articule donc autour de l'accès à l'insertion socioprofessionnelle, au logement et au bien-être pour tous. Il est un des piliers de l'action politique wallonne. D'autres exemples sont énumérés dans le chapitre suivant.

Tendre la main aux plus vulnérables est au cœur de la politique **flamande** en matière d'égalité des chances, d'intégration et d'inclusion. La réduction des inégalités est une responsabilité partagée par tous les domaines politiques et nécessite une approche inclusive et transversale. Cela signifie une attention structurelle à la création des meilleures conditions possibles pour offrir des chances égales à tous les citoyens. Le plan politique d'intégration horizontale et d'égalité des chances 2020 - 2024 a été adopté en 2020.

La pleine participation à la société est primordiale. L'éducation et le travail sont les principaux leviers. La langue néerlandaise joue un rôle important en tant que facteur de liaison. La mise en place d'un réseau solide pour les primo-arrivants est également essentielle. Grâce au Plan Vivre ensemble, le gouvernement flamand soutient les administrations locales afin de promouvoir le vivre ensemble dans la diversité. Cette politique se fonde sur la science. L'enquête Vivre ensemble dans la diversité et le Baromètre du vivre ensemble collectent des données, notamment sur la participation proportionnelle, la citoyenneté active et partagée et la cohésion sociale. Cela permet de cartographier différents aspects du vivre ensemble dans la diversité et de suivre l'évolution en Flandre. Le Moniteur communal et urbain fournit une foule d'informations au niveau local.

Le principe Leaving No One Behind est également évident dans l'approche de la lutte contre la pauvreté. Depuis le décret sur la lutte contre la pauvreté (2003), la Flandre a développé plusieurs instruments politiques. Il convient notamment de

citer la Concertation permanente sur la pauvreté et le Test de pauvreté mis en place en 2019, qui examine les nouvelles mesures politiques en termes d'inclusion. Le ministère des Finances et du Budget simule les impacts financiers de mesures politiques sur les groupes vulnérables. Le principe Leaving No One Behind sert également de fil directeur au niveau international. Par exemple, atteindre les plus vulnérables est l'une des conditions des notes stratégiques par pays et des propositions de projets de coopération au développement qui en découlent.

Le troisième Projet de Développement Régional (PDR III) de la **Communauté germanophone** tient compte des groupes vulnérables ou défavorisés, via différents projets. La sécurisation et le développement des sites hospitaliers sont une tâche permanente, tout comme l'amélioration de la santé de la population. Le projet Vie Saine mené dans la Communauté germanophone poursuit également cet objectif, avec un rayon d'action accru grâce à de nouvelles compétences, offrant de nouvelles opportunités pour la phase de mise en œuvre jusqu'en 2025. Le projet Ensemble contre la pauvreté prend des mesures ciblées pour réduire le risque de pauvreté, en particulier pour les personnes qui n'ont pas terminé leur scolarité. L'orientation vers la vie professionnelle assure l'indépendance financière.

La poursuite et le développement de l'adaptation aux familles fait également partie des objectifs pour une région solidaire. Le projet Décharger les parents, Renforcer les parents prévoit des mesures visant à améliorer la prise en charge des enfants et à renforcer la famille en tant que fondement de la société. Le projet Soutien aux seniors à proximité du domicile vise à exploiter au mieux les possibilités offertes par le concept global de la politique des seniors. Les changements démographiques soulignent la nécessité de développer davantage les services destinés aux personnes nécessitant des soins.

De plus, il est important de concevoir des bassins de vie avec assistance à proximité du lieu de résidence avec la participation active de la génération âgée. Afin de permettre ou faciliter la participation des personnes âgées à la vie professionnelle et aux activités de volontariat, nous devons adapter les infrastructures et les conditions de travail. Afin de mieux soutenir les personnes ayant besoin d'aide et

leurs aidants proches, il est important de promouvoir l'autodétermination, tant des personnes âgées que des personnes porteuses d'un handicap. Cette question est au cœur du futur projet de Vie autonome de la Communauté germanophone.

La **Région de Bruxelles-Capitale** a intégré le principe *Leaving No One Behind* dans ses cadres stratégiques (déclaration de politique régionale 2019-2024, stratégie Go4Brussels 2030). La Région forme les services communaux compétents et les finance pour qu'ils prennent eux-mêmes des initiatives de soutien en rapport à leur réalité de terrain. En général, la Région associe les représentants de la société civile à l'élaboration des plans d'action. La politique de subventions soutient les actions de la société civile. Les contacts avec les experts sur le terrain alimentent le travail quotidien des départements régionaux. La Région tient également compte des groupes vulnérables dans les projets de développement territorial.

Au niveau des allocations familiales, la Région bruxelloise a pris des mesures de soutien renforcé pour certaines familles bruxelloises et s'est attaquée au phénomène de non-recours.

Les entreprises sociales sont mandatées dans le cadre des projets d'accompagnement et d'encadrement de certains groupes cibles : les bénéficiaires doivent acquérir des compétences et bénéficier d'un suivi en vue de leur insertion sur le marché du travail. Des méthodes spécifiques doivent favoriser l'accès à l'emploi.

Une ordonnance relative à la lutte contre le sans-abrisme relie les instances qui luttent d'arrache-pied (dans l'urgence) contre le sans-abrisme et les structures de logement plus durable, dans le cadre de la recherche d'une stabilité et de solutions à long terme.

En termes de mobilité, des projets spécifiques sont menés pour les groupes défavorisés afin de promouvoir l'utilisation des transports publics et du vélo. Au niveau de l'aménagement du territoire, la région bruxelloise investit dans les zones plus précarisées pour développer des espaces publics et un cadre de vie de qualité.

E. MÉCANISMES INSTITUTIONNELS (coordination entre différentes administrations et/ou niveaux de pouvoir)

Comme le prévoit l'article 7 bis de la Constitution: « Dans l'exercice de leurs compétences respectives, l'Etat fédéral, les communautés et les régions poursuivent les objectifs d'un développement durable, dans ses dimensions sociale, économique et environnementale, en tenant compte de la solidarité entre les générations. » Chaque niveau de pouvoir a donc la responsabilité de contribuer à un développement durable. Le dialogue et la coopération entre les entités fédérées en matière de développement durable se déroulent au sein de la Conférence interministérielle pour le développement durable (CIMDD), créée le 6 juin 2012 par le Comité de concertation. La CIMDD réunit des membres des gouvernements responsables du développement durable aux niveaux fédéral, régional et communal. Il s'agit du principal organe de dialogue et de coopération entre les entités fédérales et fédérées concernant la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Elle ne s'était plus réunie entre 2017 et le printemps 2022 et la stratégie nationale de développement durable de 2017 n'a pas pu se déployer pleinement.

En vue d'élaborer l'ENV, les travaux de la CIMDD ont été relancés en 2022 et la CIMDD se réunit de nouveau régulièrement, dans une nouvelle dynamique entre autres à travers une présidence tournante. Le bon fonctionnement de la CIMDD est important pour la bonne coopération en matière de développement durable entre les gouvernements différents.

F. PREPAREDNESS REVIEW DE LA COUR DES COMPTES

En tant qu'auditeurs externes aux autorités publiques, les Cours des Comptes occupent dans le monde entier une position unique pour contribuer au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des ODD. Les ODD constituent une priorité du plan stratégique 2017-2022 de l'INTOSAI, l'organisation internationale des institutions supérieures de contrôle. Ces dernières se sont engagées à vérifier dans quelle mesure leurs autorités nationales se sont préparées à la réalisation des ODD.

Elles procèdent, à cette fin, à un examen de l'état de préparation (preparedness review).

En Belgique aussi, la Cour des comptes a examiné en 2020 comment les différents niveaux de pouvoir en Belgique s'engagent et s'organisent à l'égard des 17 ODD de l'Agenda 2030 des Nations unies. Dans le rapport, la Cour des comptes formule des recommandations aux différentes autorités.

Elle a ainsi vérifié si les niveaux de pouvoir belges ont élaboré un système adéquat pour réaliser les ODD, suivre l'avancement de leur réalisation et en faire rapport. La Cour des comptes s'est focalisée sur la coordination au sein des niveaux de pouvoir et entre eux. Les résultats proprement dits de la politique de développement durable ne sont pas audités. Un modèle en sept étapes de l'INTOSAI constitue le cadre normatif de l'audit. Concrètement, la Cour des comptes a examiné si les pouvoirs publics :

1. ont pris un engagement fort pour réaliser les ODD ;
2. y associent le public et les parties prenantes concernées ;
3. ont attribué clairement les diverses responsabilités et les moyens correspondants ;
4. assurent une coordination mutuelle suffisante ;
5. disposent de plans stratégiques spécifiques prévoyant des objectifs clairs
6. ont préparé leur politique en bonne et due forme ;
7. ont élaboré un système afin de suivre la réalisation des objectifs et d'en faire rapport.

Un certain nombre de constatations, conclusions et recommandations du rapport sont présentées ci-dessous :

Étant donné leur autonomie, les niveaux de pouvoir peuvent honorer leur engagement vis-à-vis du programme 2030 de diverses manières, mais la Cour leur recommande d'inscrire leurs plans et engagements dans la stratégie nationale, de fixer des objectifs chiffrés et de les assortir de mesures straté-

giques. Les indicateurs de suivi de la réalisation des ODD doivent être conformes aux indicateurs utilisés au niveau national et les niveaux de pouvoir doivent rendre compte de leur politique en matière d'ODD de façon à permettre de coordonner les résultats au niveau national.

Les différents niveaux de gouvernement en Belgique (État fédéral, communautés et régions) sont tenus de prendre un engagement politique autour des ODD. Ils peuvent définir leurs propres politiques de manière autonome, mais comme 133 des 169 sous-objectifs relèvent de la compétence des différents niveaux de gouvernement, la consultation et la coordination sont essentielles. Chaque niveau de gouvernement devrait également examiner dans quelle mesure il a déjà élaboré des politiques pour atteindre ces (sous-)objectifs et si d'autres actions politiques sont nécessaires.

La Conférence interministérielle du développement durable (CIMDD) fait office d'organe de concertation pour la coordination nationale qui doit permettre à la Belgique de respecter ses

engagements internationaux dans le cadre du programme 2030. Elle a élaboré la stratégie nationale de développement durable en 2017, une stratégie qui entend jeter les bases d'une approche cohérente des lignes stratégiques du développement durable en Belgique. Elle a collaboré au premier examen national volontaire qui a été présenté à l'ONU en 2017.

La stratégie nationale qu'elle a élaborée en 2017 ne contient pas d'objectifs spécifiques. Les chantiers de coopération qu'elle prévoit s'attachent surtout aux processus sans contenir d'objectifs chiffrés. Le deuxième rapport d'évaluation de la stratégie nationale, prévu pour mars 2019, n'a pas encore été élaboré.

Des indicateurs permettent de suivre la politique en matière d'ODD. Un premier état des lieux de la politique menée a été dressé pour 34 indicateurs. En 2018, l'Institut interfédéral de statistique a élargi cet ensemble d'indicateurs et rassemblé des données de mesure pour 82 indicateurs, disponible en annexe. Une ventilation par région est prévue pour 32 indicateurs depuis février 2020.

Étant donné leur autonomie, les niveaux de pouvoir ont honoré différemment leur engagement politique vis-à-vis du programme 2030. La plupart ont établi des plans stratégiques de développement durable et mené des actions pour impliquer les citoyens et les parties prenantes. La coordination au sein d'un même niveau de pouvoir est également organisée de manières diverses, tant au niveau du pilotage de la politique que de la coordination par les services administratifs. Les budgets comprennent certes des moyens qui, par leur nature, ont un rapport avec les ODD, mais l'existence d'un lien explicite avec le programme 2030 est plutôt exceptionnelle. Des différences s'observent également dans la préparation de la politique : la plupart des niveaux de pouvoir ont évalué la politique de développement durable pour préparer leurs plans stratégiques, mais seuls le niveau fédéral et le niveau flamand se sont appuyés sur une comparaison avec les dix-sept ODD.

Les indicateurs de suivi des ODD d'un niveau de pouvoir ont aussi été élaborés différemment. Souvent, il n'y a pas de valeurs cibles ni de mesures zéro et les indicateurs ne sont pas clairement liés aux programmes gouvernementaux ni aux actions issues des plans stratégiques qui concernent les ODD. Le rapportage sur les ODD se limite en général à citer les actions mises en œuvre, sans les évaluer par rapport aux ODD.

La Cour des comptes adresse par ailleurs des recommandations à l'ensemble des niveaux de pouvoir. Ceux-ci doivent considérer la nouvelle stratégie nationale comme une vision commune dans laquelle inscrire leurs plans stratégiques et autres engagements politiques en matière de développement durable. Ils devraient également y transposer les ODD mondiaux en objectifs concrets, chiffrés et axés sur leur propre niveau de pouvoir et, ensuite, y associer les mesures stratégiques nécessaires. Les autorités doivent définir des valeurs cibles pour les indicateurs.

En outre, la Cour des comptes recommande de planifier la préparation de la politique et l'implication des citoyens et des parties prenantes ainsi que d'assurer une coordination et un suivi plus explicites des plans et des mesures stratégiques afin de garantir

un rapportage périodique aux parlements. Les autorités doivent clarifier les responsabilités de tous les acteurs publics et estimer les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs.

Le rapport a été discuté dans les différents parlements, en Flandre au sein de la commission de la politique générale, des finances, du budget et de la justice du 16 octobre 2020.

Les pouvoirs publics ont pu s'inspirer des recommandations de ce rapport pour prendre de nouvelles initiatives, comme e.a. l'établissement d'objectifs chiffrés dans les stratégies de développement durable (ex. Wallonie) la réactivation de la CIMDD ou encore l'intégration des ODD dans les notes de politique générale du gouvernement fédéral et l'adoption d'un nouveau plan fédéral de développement durable. D'autres recommandations restent d'actualité, telles qu'une référence plus marquée à la stratégie nationale de développement durable de 2017.

En Flandre, « Beleids- en begrotingstoelichting » (BBT) apporte chaque année une réponse aux recommandations de la Cour des comptes en réponse à l'exécution budgétaire.



A decorative background pattern of stylized green leaves with white outlines, arranged in a dense, overlapping manner. The leaves are elongated and pointed, with visible veins.

06

PROGRÈS RÉALISÉS
PAR RAPPORT AUX
OBJECTIFS ET
AUX CIBLES

06

PROGRÈS RÉALISÉS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS ET AUX CIBLES

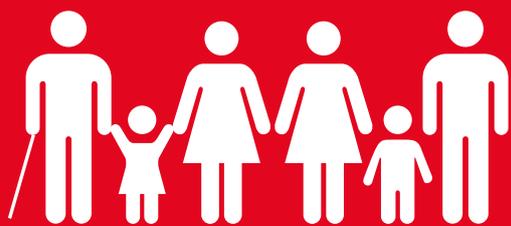
Ce chapitre examine l'ensemble des ODD. L'évolution des principaux indicateurs de suivi de chaque ODD est présentée, comme élément synthétique des forces et faiblesses de la Belgique.

L'aperçu par ODD est complété par une sélection de bonnes pratiques menées par chaque entité, classées différents sous-thèmes.

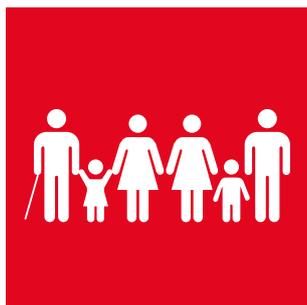
Cette sélection de bonnes pratiques a pour vocation de montrer en quoi les autorités en Belgique agissent pour contribuer positivement aux ODD. Ceci ne doit cependant pas masquer les défis de la Belgique par rapport à la mise en œuvre de l'Agenda 2030, relevés notamment par les indicateurs et décrits dans une dernière section pour chaque ODD.

Notez que toutes les actions politiques de chaque entité ne sont pas incluses, mais se trouvent dans la contribution détaillée de chaque entité pour chaque ODD. Ces contributions sont disponibles en annexe de la version élargie de l'ENV et peut être consultée sur www.sdgs.be (y compris les liens).





ODD 1/
PAS DE PAUVRETÉ



ODD1 PAS DE PAUVRETÉ

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i01. Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	%	10,8	⊖
i02. Très faible intensité de travail	%	↘	⊕
i05. Surendettement des ménages	%	↘	⊙

Depuis l'Examen National Volontaire de 2017, les différents niveaux politiques belges ont élaboré de nouveaux plans d'action sur la réduction de la pauvreté, avec différentes priorités, telles que la pauvreté des enfants, l'éducation et l'emploi. La crise énergétique et le COVID-19 ont également suscité des actions spécifiques pour lutter contre la précarité.

Les différentes niveaux politiques ont réactivé la conférence interministérielle Intégration sociale, Logement et Politique des grandes villes. Le travail au sein de celle-ci se poursuit, notamment pour dégager des synergies en matière de lutte contre la pauvreté et pour mettre à jour les modalités de coopération dans le traitement question du sans-abrisme.

NON-RECOURS ET VULNÉRABILITÉ

Les bénéficiaires potentiels de services ou de prestations sociales ne connaissent pas toujours leurs droits, n'ont parfois pas le réflexe de les exercer ou ne savent pas comment faire valoir leur droits. C'est tout l'enjeu de la lutte contre le non-recours. Le quatrième Plan **Fédéral** de lutte contre la pauvreté et les inégalités qui a été adopté en 2022 a notamment pour ambition de répondre à cet enjeu.

Plus globalement, il prévoit des actions sur la base de quatre thèmes : la détection précoce de la pauvreté, l'accès à l'emploi durable comme levier de lutte contre la pauvreté, l'émancipation et l'inclusion de chacun et une action sur l'Agenda social européen. Dans le cadre de ce plan des mesures concrètes seront prises pour renforcer l'accès aux droits sociaux, lutter contre le non-recours et promouvoir l'automatisation des droits.

La **Flandre** continue de lutter contre les différentes formes de pauvreté et poursuit activement la réduction de la pauvreté et la prévention de l'exclusion sociale. La réduction de la pauvreté est un thème politique transversal en Flandre depuis 2003. Tous les domaines politiques prennent des mesures structurelles pour prévenir et combattre la pauvreté. Par exemple, des efforts sont faits sur différents facteurs de pauvreté tels que l'accès au marché du travail, l'émancipation et l'emploi des femmes issues de l'immigration et l'éducation. En outre, la numérisation, l'entrepreneuriat inclusif, la protection sociale, l'amélioration des services publics, l'énergie et l'eau, et la mobilité sont également devenus de plus en plus importants pour lutter contre le risque de pauvreté. En outre, le gouvernement flamand s'est engagé à rendre les gens autonomes et à s'attaquer aux causes structurelles de la pauvreté.

Depuis 2019, les domaines politiques flamands sont tenus d'appliquer le test de pauvreté lors de l'élaboration des politiques afin d'évaluer l'impact possible des politiques sur les groupes vulnérables. Le Plan d'action flamand contre la pauvreté 2020-2024 a vu le jour pendant la pandémie de COVID-19, avec pour principes directeurs le rôle central des pouvoirs locaux, une politique participative, un suivi axé sur les résultats et la solidarité civique.

Le Plan *wallon* de sortie de la pauvreté qui a été adopté en 2021 s'appuie sur trois axes : l'accès à l'intégration socio-professionnelle, l'accès au logement, notamment via une stratégie wallonne coordonnée de sortie du sans-abrisme et l'accès au bien-être.

La *Communauté française* a adopté un plan de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités sociales 2020-2025. L'accent est mis sur le renforcement de l'expertise en matière de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités sociales, d'accessibilité aux services et de prévention de la vulnérabilité.

Le projet PDR III Ensemble contre la pauvreté de la *Communauté germanophone* a pour objectif de mettre fin à toutes les formes de pauvreté (2020-2025).

Le gouvernement de la *Région de Bruxelles-Capitale* a approuvé le premier plan santé sociale intégré de Bruxelles en 2022 : Brussels Takes Care. L'adoption d'un nouveau plan bruxellois de lutte contre la pauvreté au sein de Brussels Takes Care permettra de définir des politiques de prévention de la pauvreté et du sans-abrisme.

ENFANTS ET JEUNES

Début mai 2022, la Belgique a soumis à la Commission européenne son plan d'action national Garantie européenne pour l'enfance. A travers ce plan d'action national, les États membres européens, dont la Belgique, veulent créer plus d'égalité des chances pour les enfants vulnérables. En 2019, juste avant la crise du coronavirus, plus de 22 % (18 millions) des enfants en Europe étaient menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale. Ce plan d'action national belge est le résultat d'une coopération coordonnée entre

tous les niveaux politiques responsables des droits de l'enfant et de la lutte contre la pauvreté, ainsi que les organisations de la société civile familiarisées avec ce thème.

Ainsi, la *Flandre* adhère à la Garantie européenne pour les enfants, en vertu de laquelle les enfants de moins de 18 ans et en situation de vulnérabilité bénéficient de plusieurs garanties minimales, telles que l'accès gratuit à l'éducation, à l'accueil, au logement, aux soins de santé et à au moins un repas par jour d'école (ODD 1.3). En outre, la Flandre offre également un soutien par le biais du Groeipakket, les allocations familiales flamandes. Il existe également un plan politique flamand pour les droits de la jeunesse et des enfants 2020-2024.

La *Communauté française* dispose de son Plan d'actions relatif aux Droits de l'enfant (PADE) 2020-2024 qui concrétise les droits reconnus dans la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE), au travers de différentes mesures. Ce plan s'articule autour de 9 objectifs stratégiques.

LOGEMENT/SANS-ABRISME

Les projets innovants de type Housing First ont bénéficié d'un soutien renforcé au niveau *fédéral*. Il s'agit de projets qui visent à augmenter le nombre de trajets d'accompagnement des personnes sans-abri vers le logement. Ce projet a aussi reçu le soutien du plan de relance européen pour lancer un appel à projets davantage ciblé sur les jeunes.

Le plan d'action pour prévenir et combattre le sans-abrisme 2020-2024 complète le plan d'action *flamand* contre la pauvreté. Il s'agit d'un plan politique intégré qui se fonde sur les compétences en matière de logement et de bien-être. À cette fin, une collaboration est nouée avec la Plate-forme sur le sans-abrisme, qui se compose de la société civile, d'agences et d'organes politiques flamands de soutien.

Afin d'augmenter l'offre de logements sociaux, la *Région de Bruxelles-Capitale* met en œuvre une rénovation durable du parc immobilier et a pour objectif de proposer 6.400 logements supplémentaires. Un plan d'urgence pour la politique de

logement social offre une solution concrète pour 15.000 ménages en attente d'un logement social. Une ordonnance sur les sans-abri établit un lien structurel entre les organismes de lutte contre le sans-abrisme grave (d'urgence) et les instances de relogement et renforce la capacité d'accueil de nuit. Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance et de redéploiement, un budget conséquent a été dégagé pour mettre en œuvre des solutions structurelles de relogement pour les personnes et familles sans abri accueillies provisoirement dans les dispositifs d'urgence liées au COVID-19. Enfin, en matière d'accompagnement individualisé de chaque personne et famille, les opérateurs psychosociaux (notamment opérateurs Housing First et guidance à domicile) ont été renforcés.

CULTURE

La politique culturelle de la **Communauté française** porte une attention particulière aux groupes vulnérables. Plusieurs mesures (de soutien) favorisent leur expression culturelle, leur participation à la vie citoyenne et culturelle et l'exercice des droits culturels. La **Communauté flamande** se concentre également sur la participation culturelle des groupes défavorisés à travers diverses mesures.

ACTIONS INTERNATIONALES

Les différents gouvernements en Belgique participent activement à la réalisation de l'ODD 1 en apportant un soutien particulier à la construction et au développement de systèmes de protection sociale universels, qui constituent une des priorités de sa politique de coopération au développement.

Quelques exemples :

- Créé en 2018, le réseau Belgian Dialogue Universal Social Protection 2030 constitue un espace de dialogue permanent pour tous les acteurs belges impliqués dans la protection sociale et la coopération au développement. Le réseau a organisé deux grandes conférences (2020 et 2022) ;

- Enabel, l'agence belge de coopération au développement, a développé un portefeuille thématique sur la protection sociale. Dans plusieurs pays africains, Enabel soutient l'introduction d'une assurance maladie universelle ;
- L'Organisation internationale du travail (OIT) demeure un partenaire stratégique clé grâce à son financement pluriannuel non affecté. De plus, la Belgique apporte depuis 2020 un soutien financier au programme phare Social Protection Floors, qui cible plusieurs pays d'Afrique subsaharienne ;
- Au travers des notes stratégiques sur la coopération au développement avec le Mozambique et le Malawi, la Flandre budgétise 25 millions d'euros pour chacun des deux pays, par période de mise en œuvre de cinq ans.

DÉFIS

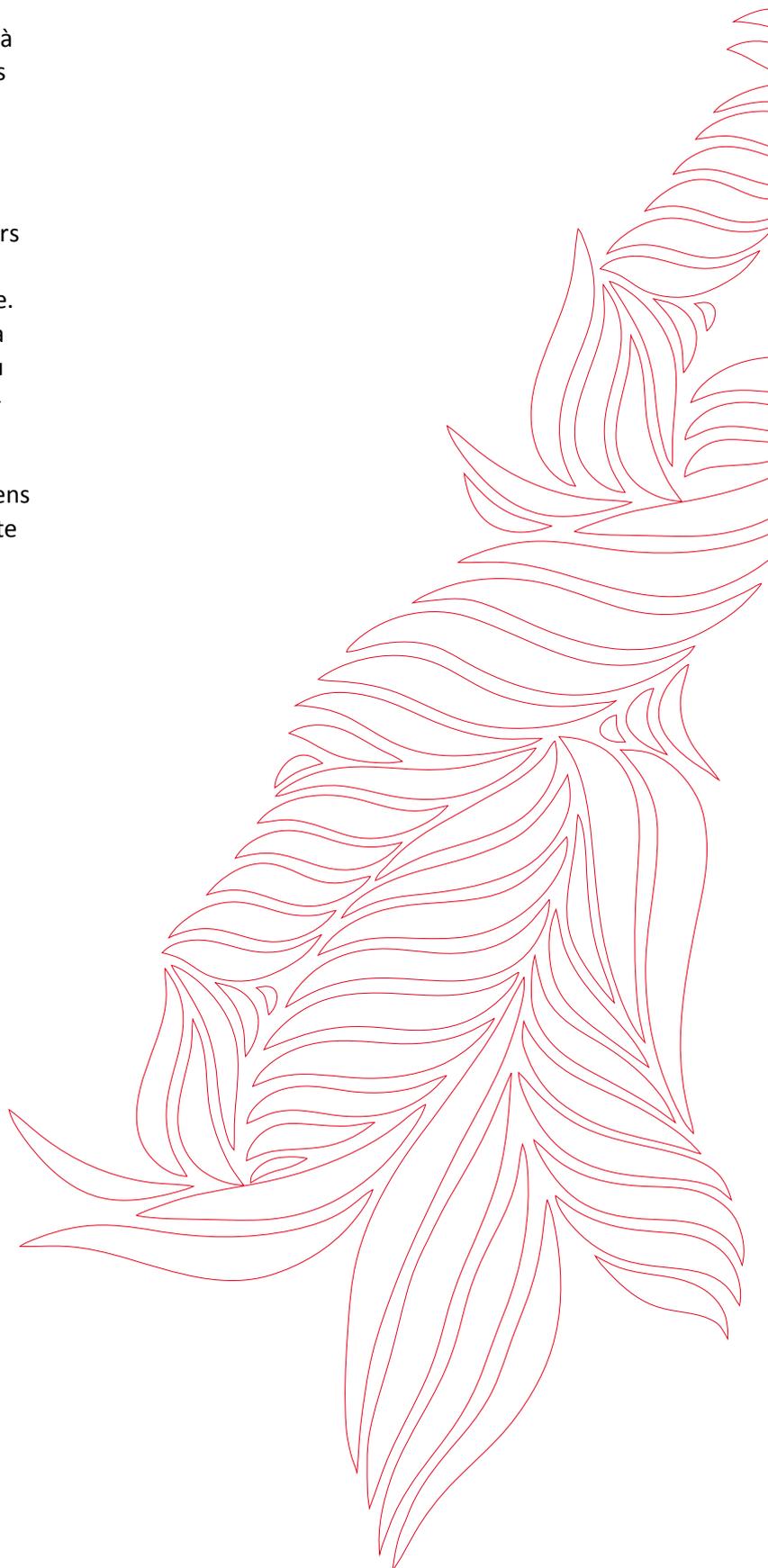
En réponse à la crise du COVID-19, les différents gouvernements ont mis en place des groupes de travail avec différents thèmes relevant de leurs compétences. Ainsi le gouvernement fédéral a mis en place en 2020 un groupe de travail pour surveiller et rendre compte régulièrement des conséquences socio-économiques. Ce groupe de travail a organisé un séminaire en octobre 2022 pour faire le point sur la crise énergétique. La Flandre a également mis en place une Taskforce entre autres sur les familles vulnérables pendant la pandémie de COVID-19. Spécifiquement pour les enfants et les jeunes, la Flandre a développé en 2020 le Plan d'action pour la résilience des générations

Malgré les régimes d'aide existants, le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale pèse sur un nombre important de ménages (presqu'une personne sur cinq en Belgique). 2.144.000 compatriotes, soit 18,7 % de la population belge, sont menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale (ARPE). C'est ce qu'indiquent les chiffres de la pauvreté pour 2022, basés sur des enquêtes en matière de revenus et de conditions de vie (EU-SILC).

13,2 % des Belges vivent dans un ménage dont le revenu disponible total est inférieur au seuil de pauvreté, qui est de 1.366 euros par mois pour une personne seule. Ils sont considérés comme un groupe à risque de pauvreté monétaire (AROP). En outre, 11,5 % de la population vivaient dans un ménage à faible niveau d'intensité de travail (LWI). 5,8 % des Belges étaient confrontés à un taux de privation matérielle et sociale sévère (SMSD) en 2022.

Derrière les chiffres nationaux se cachent des différences régionales. Pour chacun des indicateurs clés, la situation est la plus précaire en Région de Bruxelles-Capitale et la moins en Région flamande. La Région wallonne se situe entre les deux, mais a des niveaux de pauvreté plus élevés que le niveau national. Plus de détails sont disponible dans l'annexe statistique.

Dans un contexte d'augmentation des prix des biens de base, tels que l'énergie et l'alimentation, la lutte contre la pauvreté et les inégalités doivent rester une priorité.





ODD 2/
FAIM ZÉRO



ODD2 FAIM ZÉRO

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i07. Obésité des adultes	%	↘	⊖
i08. Consommation de viande	g/habitant/jour	↘	+
i09. Surface en agriculture biologique	%	↗	+

Les différents niveaux politiques ont élaboré de nouveaux plans d'action depuis le précédent rapport de 2017.

PROCESSUS COLLABORATIFS

Le projet Made in Ostbelgien de la **Communauté germanophone** est axé sur les produits régionaux en circuit court. Le label vise à promouvoir le développement durable de la région, des liens plus étroits entre producteurs et consommateurs contribuant à renforcer l'économie, à garantir des emplois dans la région, à renforcer l'identité régionale et à préserver le paysage culturel pour les générations futures.

En **Wallonie**, le Collège wallon pour l'alimentation durable a développé Food Wallonia de manière participative à la fin de l'année 2022, une alliance Emploi -Environnement en matière d'alimentation. Afin de permettre la transition vers un système alimentaire durable, Food Wallonia poursuit six objectifs :

- Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable ;

- Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens ;
- Générer de la prospérité socio-économique ;
- Préserver l'environnement ;
- Offrir un niveau élevé de connaissances et de compétences en matière de systèmes alimentaires durables ;
- Mettre en œuvre des mécanismes de gouvernance responsables et efficaces.

Ce plan d'action contribue pleinement aux stratégies européennes Farm To Fork et Biodiversité à l'horizon 2030.

En **Communauté française**, un budget visant à développer l'offre de repas gratuits dans l'enseignement fondamental a été débloqué pour les implantations dont le public est généralement le plus défavorisé socio économiquement.

Le programme **flamand** Flanders' FOOD met en contact des startups innovantes en matière de protéines avec des acteurs établis de l'industrie alimentaire pour favoriser les échanges et la collaboration.

PESTICIDES

Avec le Plan d'action national pour la réduction des pesticides 2023-2027, adopté fin 2022, le gouvernement rehausse son ambition de réduire l'impact de l'utilisation des pesticides sur la santé humaine et l'environnement. La Flandre s'engage également à réduire les pesticides agricoles en préparant un plan d'action flamand pour une utilisation durable des pesticides 2023-2027 et soutient également l'ambition européenne d'utiliser 50 % de pesticides en moins d'ici 2030.

AGRICULTURE/PRODUCTION

Le cadre d'objectifs *flamand* Vizier 2030 se concentre à court terme sur la productivité agricole, tandis que le long terme vise à sécuriser les ressources alimentaires. Toutefois, les ambitions flamandes vont plus loin. Par exemple, l'agriculture est un maillon important de la transition prioritaire vers l'économie circulaire. Avec la stratégie alimentaire Vlaamse Kost, la Flandre aspire à une économie alimentaire circulaire durable qui rapproche l'agriculteur et le citoyen et permet de fixer un prix des produits alimentaires, qui soit équitable pour les deux. Cette stratégie devrait favoriser tant un revenu décent pour chaque maillon de la chaîne alimentaire (ODD 2.3) que la durabilité (ODD 2.4). La Stratégie flamande en matière de protéines 2021-2030 assure la durabilité et la diversification de la production de protéines. Cela implique un basculement des sources animales vers les sources de protéines végétales et alternatives. Avec le Plan stratégique pour l'agriculture biologique 2018-2022, la Flandre a devancé le règlement européen sur l'agriculture biologique de 2021. Le plan répond à la demande croissante des consommateurs pour davantage de produits biologiques locaux et vise à développer davantage l'agriculture biologique.

En 2021, le *Gouvernement wallon* a lancé le Plan Bio 2030, un nouveau plan de développement de la production biologique en Wallonie. L'objectif est d'accroître l'offre et la demande régionales de produits biologiques, tout en équilibrant les deux pour maximiser l'impact positif pour la région. Le volet stratégique du plan fixe des objectifs de développement ambitieux pour le secteur biologique d'ici à

2030, notamment : 30 % des terres agricoles cultivées selon les règles de l'agriculture biologique, 4 720 exploitations agricoles sous contrôle biologique, 1 490 entreprises de transformation des produits agricoles sous contrôle biologique et une part de 14,9 % de produits biologiques dans la part totale des aliments achetés. Le volet opérationnel contient quant à lui les actions pour une première période de cinq ans (2021-2025). Tant le développement que l'exécution du plan se font par une approche participative avec les autorités, des associations et des représentants du secteur biologique en Wallonie.

AIDE ALIMENTAIRE

L'*autorité fédérale* a augmenté significativement l'offre d'aide alimentaire. En 2020, 13 millions d'euros étaient destinés à l'achat de denrées non périssables. En 2023, ce sont désormais 25 millions d'euros qui sont alloués à l'achat de ces produits. L'action gouvernementale a aussi développé une offre d'aide matérielle (shampooing, dentifrice, langes, tampons, serviettes hygiéniques) avec un budget de 8 millions d'euros en 3 ans. Si le lien ne semble pas direct avec l'aide alimentaire, l'achat de ses produits indispensables pèse sur le budget d'un ménage. En organisant la distribution de ces produits, de nombreux ménages ont pu consacrer une partie de leur budget à l'achat de nouvelles denrées alimentaires.

Afin de limiter l'impact socio-économique et écologique néfaste de l'utilisation des biocarburants, de ne pas mettre en péril la sécurité alimentaire et de limiter l'impact sur les prix des denrées alimentaires, le gouvernement fédéral a décidé progressivement réduire la part des biocarburants produits sur base de cultures vivrières et fourragères.

A *Bruxelles*, la Région et les Communautés se sont joints pour fournir des ressources structurelles afin de soutenir la coordination et la concertation en matière d'aide alimentaire, d'épiceries et de restaurants sociaux. La Région bruxelloise renforce également le financement du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), mis en œuvre par l'État fédéral, avec un budget supplémentaire de 17 millions d'euros pour la période 2021-2027. Ce soutien a été renforcé dans le contexte de la

pandémie de COVID-19, notamment par un appel à projets spécifique sur le droit à l'alimentation et l'aide alimentaire.

La stratégie Good Food 2 de la Région de Bruxelles-Capitale a pour objet de donner à chaque Bruxellois un accès à une alimentation de qualité, adaptée à ses besoins, tout en respectant un prix équitable pour les producteurs. La stratégie soutient des projets qui favorisent l'accessibilité à une bonne alimentation pour tous, assure la formation des travailleurs sociaux et de la santé aux principes de la bonne alimentation et a pour objectif d'agir au niveau des quartiers via des actions qui répondent aux besoins spécifiques des quartiers où l'offre de bonne alimentation est faible ou inexistante.

ACTIONS INTERNATIONALES

Face à la multiplication des crises alimentaires, *l'autorité fédérale* se concentre tant sur des solutions à court terme, via entre autres des contributions humanitaires au Programme alimentaire mondial (PAM), que sur des solutions structurelles à long terme en soutenant la transition vers des systèmes alimentaires plus durables. L'accent est plus particulièrement mis sur :

- Le soutien des méthodes agro-écologiques ;
- La promotion d'une approche plus inclusive (en particulier les femmes et les petits agriculteurs) ;
- La promotion de l'accès à une alimentation sûre, de qualité et abordable ;
- Les investissements dans la recherche et l'accès aux innovations.

L'autorité fédérale le garantit à travers les différents canaux de la solidarité internationale belge : soutenir un secteur agricole résilient et respectueux du climat est l'une des priorités au sein de la coopération gouvernementale, mais aussi à travers les partenaires multilatéraux (en contribuant au Fonds flexible de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et au Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale

(CGIAR)) à travers des partenaires non gouvernementaux et la coopération universitaire.

Le *gouvernement flamand* a signé un nouvel accord avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture concernant la contribution flamande 2022-2025 à la FVC (contribution volontaire flexible) qui contribue à ce que l'on appelle les "Four Betters" (meilleure production, nutrition, environnement et vie), y compris les innovations visant à rendre les systèmes agroalimentaires en Afrique plus résistants au changement climatique. La coopération flamande au développement au Malawi se concentre entièrement sur le secteur agricole. La Flandre subventionne tant des initiatives gouvernementales que des projets non gouvernementaux au Malawi qui rendent l'agriculture plus résistante aux effets du changement climatique et promeuvent l'égalité des sexes dans le secteur.

La *Région de Bruxelles-Capitale* participe à un projet à Kinshasa pour lutter contre l'insécurité alimentaire. Le projet permet de transformer directement les produits alimentaires en farine dans les zones rurales afin de créer une chaîne de valeur et de réduire le nombre d'intermédiaires, tout en développant la chaîne de vente et de commercialisation des produits en ville.

DÉFIS

Une transition de l'ensemble du système alimentaire est nécessaire, avec une approche globale de tous les maillons de la chaîne. A cet égard, les aspects socio-économiques doivent être pris en compte, dont la viabilité des exploitations agricoles et l'accessibilité à de la nourriture durable pour tout le monde.

L'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ce dernier constituent des défis pour le secteur agricole. Les effets du changement climatique compliquent déjà plusieurs filières de production. Dans le même temps, le secteur agricole peut également jouer un rôle dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Des opportunités existent également dans ce secteur que ce soit au niveau de l'économie circulaire, de l'énergie, du climat et de l'environnement.



ODD 3/
BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



ODD3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i12. Espérance de vie en bonne santé	années à la naissance	↗	○
i15. Décès prématurés dus aux maladies chroniques	Taux/100.000<65	70,1	+
i22. Fumeurs quotidiens	%	13,2	+

La Belgique est depuis longtemps active dans la prévention des maladies, la promotion de la santé et du bien-être, la recherche et la sécurité routière.

PRÉVENTION DES MALADIES ET PROMOTION DE LA SANTÉ

La **Wallonie** dispose depuis 2018 d'un plan wallon de prévention et de promotion de la santé à l'horizon 2030. Dans le cadre du plan de sortie de la pauvreté, le régime Impulseo de la Région wallonne prévoit un soutien financier pour l'installation de médecins généralistes dans les zones frappées par une pénurie de médecins. Les critères d'octroi de l'aide d'Impulseo seront redéfinis sur la base d'une évaluation afin de favoriser les zones présentant un déficit particulièrement aigu.

La **Région bruxelloise** dispose d'un nouveau Plan de Promotion de la Santé 2023-2027. Ce plan établit une feuille de route commune et des actions concrètes en Promotion de la Santé pour améliorer le bien-être des Bruxelloises et Bruxellois et lutter contre les inégalités sociales de santé.

La **Communauté germanophone** renforce son réseau de santé avec le projet Garantir les soins de santé. Un des objectifs poursuivis est d'améliorer le soutien de première ligne, notamment par le

développement d'un concept de première ligne et d'un cadastre des professions dans les soins de santé.

La Belgique a lancé le NAPED, un plan **national** contre les perturbateurs endocriniens basé sur la prévention, la réglementation et la recherche scientifique. Ces trois axes se complètent et suivent une approche One World One Health (Un Monde, Une Santé), qui tient compte du lien entre la santé humaine, animale et environnementale.

La **Flandre** continue d'investir dans les soins de santé mentale et plus particulièrement dans la qualité de vie et du logement des personnes âgées dans les centres de soins résidentiels. Elle vise également à promouvoir un mode de vie plus sain, à protéger les personnes contre les maladies infectieuses et à détecter les maladies à temps. Le Plan d'action flamand pour la prévention du suicide accorde une attention particulière à des besoins spécifiques et à des groupes cibles. Par exemple, une campagne visant à faciliter la discussion des problèmes de santé mentale s'adresse spécifiquement aux hommes (komuitjekop.be). Plus de 4,5 millions de personnes paient chaque année la prime de soins de santé pour la protection sociale flamande. La protection sociale flamande utilise ces fonds pour renforcer le budget de soins de plus de 300 000 personnes nécessitant des soins chaque mois.

RECHERCHE

La Belgique est très active dans la lutte contre les troubles musculo-squelettiques, qui figurent parmi les maladies professionnelles les plus courantes, dont les troubles musculo-squelettiques.

Le projet MEMO+, lancé en 2021 dans le cadre du plan d'action national Environnement-Santé (NE-HAP), surveille les moustiques tigres exotiques en Belgique.

Le programme *flamand* Zorg renforce la coopération autour de l'innovation, aspire à de meilleurs soins pour tous en Flandre et s'oriente résolument vers la médecine personnalisée et numérique et la technologie des soins. Grâce à l'innovation, le programme Flanders' Care vise à améliorer l'offre de soins de qualité et à stimuler l'esprit d'entreprise responsable dans l'économie des soins. Grâce à une coopération transversale entre les soins et l'industrie, Flanders' Care 4.0 facilite le développement de modèles de coopération et d'entreprise afin d'instaurer une collaboration plus efficace entre le secteur des soins et le monde de l'entreprise.

SOINS DE PREMIÈRE LIGNE ET PSYCHOSOCIAUX

Le partenariat Se Soigner dans la Ville dans la *Région de Bruxelles-Capitale* réunit des acteurs des secteurs des soins de santé, de l'action sociale et de l'aménagement du territoire pour détecter leurs besoins et définir la manière dont ils peuvent encore améliorer l'expérience client.

Les projets de réforme de la santé mentale pour les enfants et les jeunes, les adultes et les personnes âgées sont en cours, et sont optimisés dans la mesure du possible. Pendant la crise du COVID-19, l'accessibilité aux psychologues de première ligne a augmenté pour les groupes vulnérables. L'évaluation et l'optimisation permettent également d'améliorer ce fonctionnement.

La *Flandre* investit dans une organisation partenaire active dans la promotion de la santé mentale depuis 2020 et communique au grand public les connaissances existantes et les outils pratiques sur la résilience et le bien-être mental via, notamment, l'adresse geluksdriehoek.be. Avec le Plan d'action

pour les droits de la jeunesse et de l'enfant, la Flandre se concentre, entre autres, sur le bien-être et le développement positif de l'identité des enfants et des jeunes, le développement de quartiers sains et agréables avec des logements de qualité, des « lieux de rencontre » suffisants et l'accès à la détente. En outre, le plan met l'accent sur une politique de loisirs intégrée et sur l'éducation aux médias.

À la suite du COVID-19, dans le cadre de son plan de relance, la *Région wallonne* a mis en place un projet permettant de poursuivre le développement d'un continuum de soins, en promouvant les soins de santé mentale dans toutes les tranches d'âge et tous les milieux de vie.

Dans le REK II, la *Communauté germanophone* a lancé le projet Garantir les soins de santé et élabore un décret et des arrêtés d'exécution, qui contribueront à renforcer la santé mentale de la population.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'*autorité fédérale* a pris les mesures nécessaires pour prévenir les comportements dangereux des usagers de la route (lutte contre la récidive, détection automatique des infractions, optimisation du contrôle transfrontalier, étude de l'introduction d'un permis à points, révision des règles de circulation, etc.). Notre pays a élaboré un plan fédéral de sécurité routière pour 2021, avec des objectifs concrets et quantifiés, dont la réduction du nombre de décès annuels sur les routes de six cent cinquante aujourd'hui à zéro d'ici 2050.

Le plan *flamand* de sécurité routière 2021-2025 donne la priorité aux cyclistes et aux piétons. Le principal objectif du plan est de réduire le nombre de décès dus à la circulation. L'accent est également mis sur la conduite sous influence, la vitesse excessive et/ou inappropriée et la distraction.

ACTIONS INTERNATIONALES

Dans le cadre des solutions d'urgence à court terme à la pandémie de COVID-19, la Belgique a soutenu COVAX, pour un accès équitable aux vaccins pour les pays à revenus faibles et moyens. Le gouver-

nement belge a décidé d'envoyer des doses de vaccin aux pays qui en manquent, et a soutenu les efforts en matière de logistique et d'installations médicales. La **Flandre** est un partenaire pour les dons de vaccins au Mozambique : le don de vaccins Astra Zeneca à ce pays fait partie de l'engagement convenu entre la Belgique et ses entités fédérées de redistribuer au moins 4 millions de vaccins aux pays à revenu moyen et faible par le biais du mécanisme de distribution multilatéral COVAX d'ici la fin 2021.

De plus, notre pays contribue à la réponse des institutions financières internationales au COVID-19 et est un acteur clé dans le cadre de plusieurs Team Europe Initiatives (TEI) de l'UE dans le secteur de la santé. A cet effet, la Belgique renforce avec ses partenaires européens (Allemagne, France et Union européenne) la capacité institutionnelle des pays africains au niveau de la production locale. Cela implique l'amélioration du cadre législatif régional via l'Organisation mondiale de la santé ainsi que le développement de l'expertise des acteurs nationaux et régionaux impliqués (instituts et ministères de santé publique).

Le **gouvernement fédéral** place l'accès universel aux soins de santé de base au cœur de sa coopération avec les pays partenaires pour lequel le mouvement She Decides reste un important partenaire d'échange. En outre, le droit à la santé, y compris la santé sexuelle et reproductive, et le renforcement des systèmes de santé demeurent une priorité pour nos partenaires non gouvernementaux, la société civile et les acteurs universitaires. Le **gouvernement fédéral** soutient les partenaires humanitaires dans le renforcement des mécanismes de protection afin de garantir l'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive pour les populations en situation de vulnérabilité.

Un objectif important de la Coopération **flamande** au développement est de continuer à renforcer le système de santé au Mozambique et d'étendre les soins de santé de base dans ce pays. En outre, la Flandre veut contribuer à la réalisation du droit à la santé (sexuelle) et à une grossesse auto-déterminée et saine des femmes, des adolescents et d'autres groupes vulnérables tels que les minorités sexuelles et de genre (LGBTQIA+), les personnes déplacées et les personnes handicapées, tant au Mozambique que dans le monde entier.

DÉFIS

Dans l'ensemble, la Belgique présente de bons chiffres pour le ODD 3, mais comme dans d'autres secteurs la recherche de main-d'œuvre suffisante et de profils solides dans les soins de santé reste un défi.

D'autres facteurs de risque pour la santé restent également une préoccupation majeure. En 2020, il y a eu, conformément aux attentes, environ 74.000 nouveaux cas de cancer et environ 30.000 décès dus au cancer. En Belgique, l'incidence du cancer est supérieure à la moyenne de l'UE, tant pour les hommes que pour les femmes. La prévention et la détection précoce des maladies chroniques telles que le cancer, le diabète ou les maladies cérébrovasculaires restent donc un défi à relever.

En 2019, chez les moins de 65 ans, il y a eu en Belgique 87,7 décès dus à des maladies chroniques sur 100.000 habitants faisant partie de ce groupe d'âge. Pour atteindre l'ODD 3 d'ici 2030, ce chiffre doit être ramené à 69,5. On constate une diminution, mais l'objectif ne sera pas atteint si la tendance observée depuis 2003 se poursuit (données disponibles en novembre 2022). Le nombre de décès prématurés dus aux maladies chroniques évolue donc de façon défavorable.

Le surpoids et l'obésité ont augmenté en raison d'une alimentation malsaine et d'un manque d'activité physique. Le nombre d'hospitalisations évitables doit également être réduit, en particulier pour l'asthme et les maladies pulmonaires obstructives chroniques.

Enfin, comme dans d'autres pays, la pandémie de COVID-19 a eu un impact sur la santé mentale des Belges et a provoqué une augmentation des problèmes psychiques. La prévalence des symptômes d'anxiété et de dépression chez les adultes a par exemple plus que doublé au cours de la première vague. Ensuite, lorsque les mesures restrictives ont été assouplies au cours de l'été 2020, la prévalence a de nouveau baissé (sans toutefois atteindre les niveaux antérieurs à la pandémie de COVID-19), avant de remonter à des niveaux similaires au cours de la deuxième vague. En mars 2021, la prévalence avait légèrement diminué, mais restait presque deux fois plus élevée qu'en 2018. Il est nécessaire de mettre l'accent sur la résilience mentale des jeunes générations. La pandémie a mis en évidence la nécessité d'investir dans les soins de santé (infrastructures et ressources humaines).



ODD 4/
ÉDUCATION
DE QUALITÉ



ODD4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i23. Décrochage scolaire	%	0% (18-24)	—
i24. Formation tout au long de la vie	%	15	—
i26. Maîtrise insuffisante de la lecture	%	15	—

Les **communautés flamande et française** collaborent depuis 2015 sur les rapports intermédiaires et la mise en œuvre de l'ODD 4. Elles ont poursuivi cette collaboration en 2022 en copilotant le volet financement du Transforming Education Summit des Nations unies. En matière de politique d'enseignement, les communautés mettent l'accent sur l'orientation et l'intégration des enfants présentant des déficits linguistiques, la formation permanente, l'analphabétisme des adultes et la numérisation.

En matière de coopération au développement, l'**autorité fédérale** vise à faciliter l'accès des filles à l'enseignement.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ENSEIGNEMENT

Les **Communautés flamande et française** dispose de plusieurs initiatives et outils pour l'éducation au développement durable, tant à l'école que dans les formations professionnelles.

En **Communauté française**, nous retrouvons dans le cursus scolaire obligatoire une sensibilisation à

l'éducation à l'environnement dans la discipline « éducation scientifique ». Les curricula comprennent également des compétences transversales sur, entre autres, l'éducation à la citoyenneté et l'éducation aux médias (adoption en 2021 de son Plan d'éducation aux médias). En outre, la Communauté française octroie une subvention annuelle à l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES) en vue d'organiser un appel à projets à destination des établissements d'enseignement supérieur dont l'objectif est de promouvoir le développement durable au sein de ces établissements.

La **Wallonie** apporte un soutien financier à des projets, notamment dans les écoles. Tel est par exemple le cas du label École durable, une initiative de l'asbl Coordination Environnement (Coren), qui s'appuie sur une méthodologie structurée faisant référence aux 17 ODD.

En matière de formations professionnelles, toutes les formations aux métiers artisanaux de l'Institut wallon pour l'emploi et les classes moyennes (IFAPME) comportent un module sur le développement durable.

Le programme d'action de l'accord de coopération Education Relative à l'Environnement et au Développement Durable entre la **Communauté française**, la **Région wallonne** et la **Région de Bruxelles-Capitale** (2021-2024) encadre également l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à la promotion du développement durable.

Les programmes d'études de la **Communauté germanophone** comprennent des compétences transversales sur l'éducation à la citoyenneté et la compétence médiatique. À partir de l'année scolaire 2022-2023, des postes à mi-temps supplémentaires (encadrement intermédiaire) seront ouverts dans les écoles secondaires pour soutenir ce projet. Il s'agit de coordinateurs interdisciplinaires chargés de l'éducation à la citoyenneté, de l'éducation aux médias et de l'orientation professionnelle. De plus, la Haute-école autonome de la Communauté germanophone disposera d'un organe consultatif consacré à la formation politique.

La **Flandre** s'est engagée à améliorer la qualité de l'enseignement grâce à des mesures telles que des objectifs minimaux ambitieux imposés par le gouvernement flamand.

ÉGALITÉ DES CHANCES ET INCLUSION

La **Flandre** poursuit une politique d'égalité des chances en matière d'éducation avec un système de financement des écoles basé sur les caractéristiques socio-économiques des élèves. Les écoles flamandes peuvent compter sur des ressources et des possibilités supplémentaires pour accueillir les nouveaux arrivants non natifs et leurs apprendre le néerlandais. Les étudiants et les adultes réfugiés de l'enseignement supérieur se voient également garantir le droit à l'éducation et à l'inclusion linguistique (NT2). Par le biais du plan d'action horizontal en faveur de l'intégration et de l'égalité des chances, des efforts maximaux sont déployés en Flandre pour l'acquisition du néerlandais afin d'accroître l'inclusion et l'accès à l'éducation et au travail, entre autres par le biais de la stimulation linguistique dans les écoles d'été pour les enfants de langue étrangère et d'une application linguistique qui permet aux Bruxellois de langue étrangère de s'exercer à parler, écouter, écrire et lire.

La scolarité obligatoire a été abaissée de 6 ans à 5 ans et au début de la scolarité obligatoire et le niveau des connaissances linguistiques est évalué via le test KOALA auprès de chaque enfant. Les enfants présentant un retard linguistique sont tenus de suivre un parcours d'intégration linguistique afin de minimiser les handicaps d'apprentissage et les abandons scolaires et de garantir l'égalité des chances. La Flandre veut figurer dans le top 5 des pays ayant les meilleures compétences en lecture dans dix ans. Le gouvernement flamand souhaite concrétiser ce mouvement de rattrapage par une grande Offensive de la lecture, qui s'adresse en premier lieu aux personnes qui ne lisent pas ou peu aujourd'hui.

Dans le contexte de la crise de COVID-19, des ressources de relance ont également été fournies pour le plan de relance « de vulnérable à résilient ». Des initiatives sont déployées dans le cadre de ce plan pour rendre l'éducation plus pérenne, avec une attention particulière pour les plus vulnérables.

En 2019, la **Communauté française** a lancé un nouveau décret pour l'accueil, l'éducation et l'orientation des élèves qui ne maîtrisent pas la langue d'enseignement.

FORMATION PERMANENTE

Les évolutions technologiques rapides exigent une adaptation continue des compétences des salariés, mais aussi des citoyens en général, ce qui rend la formation tout au long de la vie encore plus nécessaire.

Grâce aux projets « Apprendre dans l'entreprise, accompagnement et placement et intégration et diversité », la **Communauté germanophone** améliore l'accès à un enseignement de qualité à un prix abordable. Ces projets facilitent l'accès à l'éducation et à la formation pour les chômeurs peu qualifiés, ceux qui réintègrent le marché du travail, les nouveaux arrivants, les migrants et les groupes cibles éloignés du marché du travail.

En 2021, les ministres **flamands** de l'Emploi et de l'Enseignement ont lancé le Plan d'action pour la formation permanente, Koers zetten naar een

lerend Vlaanderen, un ensemble cohérent de sept programmes phares avec 47 actions prioritaires. Le 25 mars 2022, le gouvernement flamand a approuvé une note de vision Vers un compte formation et carrière en Flandre. Ce document définit une trajectoire de croissance pour le développement étape par étape du compte d'apprentissage et de carrière. Avec Edusprong : Van Achterstand naar Voorsprong - Plan voor een Kwalitatief Versterkt Volwassenenonderwijs, la Flandre donne un coup de pouce à l'éducation des adultes. Le plan s'attaque à des défis structurels : (1) renforcer les compétences numériques, (2) s'attaquer aux flux sortants de personnes non qualifiées et (3) renforcer les opportunités sur le marché du travail.

En 2021, la **Communauté française** a adopté un plan d'action commun 2021-2024 pour lutter contre l'analphabétisme. Ce plan vise à (1) améliorer les connaissances sur l'analphabétisme et le niveau d'alphabétisation au sein de la population adulte, (2) harmoniser les politiques et développer/optimiser les parcours d'alphabétisation et (3) poursuivre la formation et le recyclage du personnel, en particulier des formateurs.

NUMÉRISATION

La **Communauté germanophone** utilise le mécanisme de la Facilité pour la reprise et la résilience de l'Union européenne pour développer davantage la numérisation de son enseignement de 2022 à 2024, en mettant l'accent sur la standardisation et le soutien durable de l'environnement informatique du système scolaire.

A travers son Pacte pour un Enseignement d'Excellence, la **Communauté française** a élaboré sa stratégie numérique planifiée sur plusieurs années et reposant sur cinq axes prioritaires dont l'objectif est de favoriser la transition numérique : l'accompagnement formatif des équipes éducatives, l'équipement des écoles, la mise à disposition de ressources numériques, l'éducation aux médias et par les médias, et enfin, une gestion numérique et sécurisée de l'école.

Le programme **flamand** Digisprong est synonyme de numérisation de qualité dans le domaine de l'enseignement : une infrastructure TIC sûre et tournée vers l'avenir pour toutes les écoles de l'enseignement obligatoire, une politique scolaire TIC forte et efficace, des enseignants compétents en matière de TIC et des outils d'apprentissage numériques adaptés, ainsi qu'un centre de connaissances et de conseils Digisprong au service du secteur de l'enseignement.

La **Région de Bruxelles-Capitale** investit dans l'équipement numérique des écoles, tant en termes de connectivité (Fiber to School) que de renforcement de l'équipement numérique mobile et de la connectivité interne dans les écoles bruxelloises accueillant des publics vulnérables. D'autres projets pilotes soutenus contribuent également à ce défi de la numérisation au sein des écoles. Songez à des projets visant à prévenir le (cyber)harcèlement à l'école ou à protéger les données à caractère personnel et la vie privée sur l'Internet. Des outils numériques pour les classes de langues professionnelles dans l'enseignement qualifiant sont également inclus.

DÉCROCHAGE SCOLAIRE

La **Région de Bruxelles-Capitale** a nommé un facilitateur scolaire, qui doit mener la lutte contre le décrochage scolaire. Diverses mesures et plans y contribuent, dont le programme d'accélération et d'accompagnement scolaire, qui accompagne les enfants et les jeunes dans les activités scolaires et citoyennes. Les ressources sont principalement destinées aux élèves en difficulté, souvent issus des quartiers les plus défavorisés. La Région accompagne également les communes dans la mise en œuvre de leurs plans locaux de préservation des écoles.

Avec son plan global de lutte contre le décrochage scolaire, la **Communauté française** entend réduire de 50% les sorties précoces. Il consiste à mettre en place trois axes de prise en charge des élèves : un axe de prévention, un axe d'intervention et un axe de compensation.

ACTIONS INTERNATIONALES

La Belgique a été membre élu du Comité de pilotage SDG Education 2030 de 2016 à 2021 et a accueilli la UN Education Meeting à Bruxelles du 3 au 5 décembre 2018. En 2022, la Communauté flamande et française ont pris le co-leadership de la piste d'action 5 – financement de l'éducation pour le Transforming Education Summit.

La Belgique a signé la Déclaration de Paris : A call for investing in the future of education (2021) et s'est inscrite au processus de benchmarking pour l'ODD 4, mené par l'UNESCO, en 2022.

L'éducation est un axe prioritaire de la loi belge sur la coopération au développement, y compris la formation professionnelle. Au niveau de la coopération gouvernementale, cela se traduit, par exemple, par des actions visant à améliorer l'accès à une éducation de qualité pour les filles, par un soutien à l'enseignement primaire, par des projets qui guident les jeunes à travers l'enseignement professionnel et technique vers l'emploi et l'esprit d'entreprise, par une attention à la formation des enseignants et par la rénovation durable des écoles. En outre, de nombreux acteurs non gouvernementaux financés par la coopération belge au développement se concentrent également sur l'éducation, la formation et la coopération universitaire.

L'autorité fédérale continuera à mettre en œuvre des actions participatives sur l'éducation et les droits de l'enfant, notamment via la plate-forme Educaid, qui rassemble des acteurs de l'éducation de tous horizons. Les financements du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et du Partenariat mondial pour l'éducation (PME) favorisent l'éducation, l'apprentissage, la protection et le respect des droits de l'enfant. La Belgique soutient l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA) dans l'éducation des enfants palestiniens réfugiés lors de crises humanitaires. Dans le cadre de l'ODD 4, le gouvernement fédéral se concentre également sur la citoyenneté mondiale, c'est-à-dire la sensibilisation et la formation des citoyens et des communautés aux ODD et aux défis mondiaux. Cela encourage les citoyens et les collectivités à s'engager personnellement ou collectivement au profit d'un monde plus durable et plus juste.

La **Flandre** finance le projet Apprentissage par le travail pour la formation permanente (2020-2022) de l'Organisation internationale du travail (OIT). L'objectif de ce projet est de renforcer les connaissances et la capacité des États membres de l'OIT, des employeurs et des travailleurs à moderniser l'apprentissage sur le lieu de travail et à évoluer vers une stratégie mondiale. Au niveau international, la Flandre participe à plusieurs programmes de l'OCDE contribuant à l'ODD 4 et soutient les projets de l'UNESCO visant à renforcer les capacités éducatives à l'étranger.

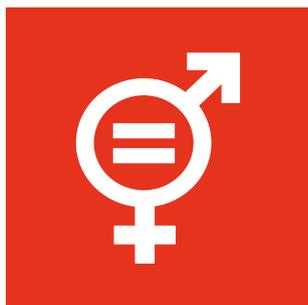
DÉFIS

Bien que la plupart des indicateurs placent la Belgique au-dessus de la moyenne européenne, plusieurs études montrent que la qualité de l'éducation est en baisse. Il existe des différences par communauté au sein de la Belgique, mais les trois communautés font des efforts pour renforcer la qualité de leur éducation. Ainsi, la Flandre obtient de meilleurs résultats que la moyenne des pays voisins et la moyenne de l'OCDE dans les trois domaines (compétences en lecture, connaissances mathématiques et connaissances scientifiques) du classement PISA tandis que les résultats de la Communauté germanophone sont comparables aux moyennes des pays voisins. Les résultats de la Communauté française est inférieure à la moyenne de l'OCDE dans les trois domaines. Les trois communautés intensifient leurs efforts pour faire de l'éducation un véritable levier d'une société plus durable. L'éducation pour un développement durable constitue un levier important qu'il conviendrait de mobiliser davantage dans la société au sens large. Cette approche holistique va au-delà de celle ayant cours actuellement avec l'éducation à l'environnement ou encore l'éducation à la citoyenneté.

Tout comme l'ensemble du marché de l'emploi, l'enseignement recherche des profils forts. Il est donc difficile de trouver des remplaçants. C'est pourquoi des mesures ciblées sont prises pour que de nouveaux personnels soient recrutés dans l'enseignement et continuent à y travailler. Le décrochage scolaire constitue un autre problème qui nécessite une approche approfondie selon le principe de « Leave No One behind ».



ODD 5/
ÉGALITÉ ENTRE
LES SEXES



ODD5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i27. Écart salarial entre les femmes et les hommes	%	0	⊖
i28. Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales	%	↘	⊙
i29. Femmes parlementaires	%	50	⊖

Les différentes autorités belges entreprennent des efforts en vue d'une égalité des sexes et contre les discriminations liées aux genres. Grâce à des mécanismes inscrits dans la législation et la réglementation, la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des sexes est établie de manière transversale et constitue une base aux politiques menées en toute matière. L'intersectionnalité, même si elle reste un défi, est au cœur des processus. Une attention particulière est accordée aux femmes plus vulnérables comme les femmes en situation de handicap, de pauvreté, les femmes d'origine étrangère, LBTQIA+, réfugiées ou demandeuses d'asile.

La Belgique obtient de bons résultats en matière de droits des LGBTQIA+, puisqu'elle se classe au deuxième rang du Rainbow Europe Index 2023 de l'ILGA, l'association européenne des organisations LGBTQIA+.

RECHERCHE

La Belgique continue d'investir dans la recherche sur l'égalité des sexes et à soutenir les organisations de la société civile via différents financements. Le **gouvernement fédéral** prévoit un budget supplémentaire de quelque 5 millions d'euros à cet effet

depuis 2022. Cela permettra à l'Institut pour l'égalité des Femmes et des Hommes (IEFH) de poursuivre et de renforcer ses actions. De plus, la Belgique produit un rapport annuel sur l'écart salarial.

TESTS DE SITUATION

Le 31 mars 2022, le **gouvernement fédéral** a adopté une loi permettant de mieux exécuter les tests de discrimination. Ces tests visent à identifier les discriminations lors du recrutement.

MAINSTREAMING DE LA NON-DISCRIMINATION

Les autorités belges continuent de prêter attention à l'égalité des sexes. Des plans d'action spécifiques contribuent à l'intégration de la non-discrimination :

- La **Wallonie** a adopté le Plan genre 2020-2024 qui a pour vocation, à travers le concept de gendemainstreaming d'intégrer le genre dans l'ensemble des politiques publiques ;
- Dans le cadre du programme FSE+ de la **Communauté germanophone** (2021-2027),

l'égalité entre les hommes et les femmes est un critère d'évaluation pour l'attribution du soutien aux projets ;

- Conformément à la loi Gender Mainstreaming, le **gouvernement fédéral** a adopté le plan fédéral gender-mainstreaming (2020-2024) qui vise l'intégration de la dimension de genre dans les politiques fédérales. Ce plan comprend plus de 180 mesures relevant de tous les domaines de compétences du Gouvernement fédéral ;
- Depuis 2016, la **Région de Bruxelles-Capitale** a inclus le concept de budgétisation sensible au genre dans la circulaire budgétaire qu'elle envoie chaque année aux communes afin de les encourager à analyser leur budget dans une perspective de genre. La Région de Bruxelles-Capitale a adopté en décembre 2022 son plan bruxellois de gender mainstreaming et d'égalité entre les femmes et les hommes. Soutenu par le secteur associatif qui a été largement associé à son élaboration, il propose 69 actions transversales très concrètes pour assurer une meilleure égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques régionales. Au sein de chaque administration, un correspondant pour l'égalité des chances veille à la mise en œuvre des politiques d'intégration régionale. La population des détenus reflète la société et comprend également des personnes LGBTQIA+. Dès lors, des recommandations et une boîte à outils spécifiques aux prisonniers transgenres ont été élaborées ;
- La Flandre publie un rapport de synthèse périodique sur le genre qui cartographie la position sociale et la participation des hommes et des femmes en Flandre ;
- Le Plan flamand Samenleven traduit la politique d'intégration horizontale et d'égalité des chances 2020-2024 dans le contexte des administrations locales flamandes et les soutient afin de promouvoir le vivre ensemble dans la diversité. Les administrations locales peuvent bénéficier d'un soutien pour, par exemple, des actions visant à accroître la sécurité et l'habitabilité, à renforcer les connaissances en néerlandais et à lutter contre la discrimination et l'exclusion ;

- Le projet « Veilige(re) en vertrouwde omgeving (2022-2024) » soutenu par la Flandre, s'articule autour de la création et de la facilitation d'environnements sûrs pour la communauté LGBTQIA+ en Flandre ;
- Au mois de septembre 2020, la **Communauté française** a adopté un Plan Droits des femmes 2020-2024, qui contribue à lutter contre les violences faites aux femmes à déconstruire les stéréotypes et à agir sur les représentations, à assurer une meilleure représentation des femmes dans tous les secteurs professionnels et à tous les niveaux dans les instances de décision et postes à responsabilité, ainsi qu'à faciliter la conciliation entre vie privée et vie professionnelle.
- En janvier 2016, la Communauté française a adopté un décret sur l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française. Elle a également intégré la méthode du genderbudgeting dans son cycle budgétaire et remet un rapport annuel dit « Note genre » au Parlement.

PRÉVENTION DES VIOLENCES

Plusieurs initiatives politiques mettent l'accent sur la prévention et la lutte contre les violences basées sur le genre :

- En 2021, à l'initiative du **gouvernement fédéral**, tous les gouvernements en Belgique ont approuvé le plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre (PAN) 2021-2025. Ce plan s'articule autour de sept axes stratégiques et se déclinent en 201 mesures clés. Une plateforme nationale de la société civile a été mise en place et a pour but d'assurer le suivi indépendant du PAN 2021-2025, de rendre des avis lors des évaluations intermédiaire et finale, de remettre des avis au Groupe interdépartemental sur demande ou de sa propre initiative dans le cadre de la mise en œuvre du PAN.
- À la suite de la campagne fédérale Act Against Violence, menée en 2021 dotée pour un montant

d'un million d'euros, le nombre d'appels vers les lignes d'écoute pour victimes ou témoins de violences entre partenaires a fortement augmenté;

- En 2017, le gouvernement fédéral a lancé un projet pilote de Centres de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS), un partenariat multidisciplinaire unique entre un hôpital, la police et le parquet. Actuellement, la Belgique compte 9 CPVS à Anvers, Bruxelles, Charleroi, Gand, Genk, Liège, Roulers, Louvain, Namur, le but étant d'arriver à 10 CPVS en Belgique d'ici 2024.
- La **Wallonie** a adopté un plan d'action et soutient No Means No, un projet de deux ans (2020-2021) financé par le programme Droits, égalité et citoyenneté de l'Union européenne (2014-2020). Le projet a pour objet de lutter contre les violences faites aux femmes handicapées via l'auto-défense féministe. Le projet a rassemblé sept organisations partenaires en Belgique, en France, en Allemagne et en Pologne ;
- Le plan d'action **flamand** de lutte contre les violences sexuelles se concentre sur la prévention et les mesures appropriées en cas de violence sexuelle, en investissant à la fois dans les victimes et les auteurs et en renforçant les qualités des professionnels et des secteurs impliqués dans la lutte contre la violence sexuelle. La Flandre fournit des efforts supplémentaires pour le développement et le déploiement de Family Justice Centers au cours de la prochaine période. Dans ces centres, la police, la justice et les travailleurs sociaux collaborent sous un même toit afin de mettre un terme aux violences intra-familiales. Cela répond également à l'approche coordonnée de la violence domestique préconisée par la Convention d'Istanbul.
- La Chambre Genre du Service flamand du Médiateur traite les questions et les plaintes concernant la discrimination sexuelle et les comportements transgressifs. La Chambre Genre s'inscrit notamment dans un plan d'action contre les comportements transgressifs dans le secteur de la culture et des médias.
- Depuis 2020, la **Communauté française** lance annuellement un appel à projets visant à lutter contre les discriminations et les violences homophobes, biphobes et transphobes.
- En juillet 2020, le **gouvernement bruxellois** a adopté son premier plan d'action contre les violences faites aux femmes. Les 56 actions de ce plan s'appliquent à la prévention et la sécurité, le logement, l'emploi et la fonction publique, la mobilité, la formation, la statistique, l'urbanisme, l'aménagement du territoire et, bien sûr, l'égalité des chances.
- Les autorités bruxelloises ont adopté un plan d'action pour un monde de la nuit qui soit plus inclusif, plus sûr et plus accueillant pour tout le monde. En outre, une campagne de sensibilisation et d'activation des témoins de faits de harcèlement de rue et d'agressions sexuelles dans le monde de la nuit a été lancée à la fin 2022.

COMMUNICATION

Un groupe de travail, mandaté par CommNetKern, rédige des recommandations pratiques à l'intention des communicateurs **fédéraux** afin de rendre la stratégie de communication du gouvernement fédéral plus inclusive, notamment du point de vue de l'égalité des sexes.

ACTIONS INTERNATIONALES

Au niveau fédéral, l'égalité des sexes est au cœur de toutes les nouvelles instructions relatives à la coopération bilatérale, le **gouvernement fédéral** mentionnant explicitement l'ODD 5 comme une priorité. Dans les pays partenaires de la coopération belge au développement, des projets ont été lancés sur la masculinité transformatrice, la lutte contre la violence sexiste et la participation des filles et des femmes à tous les secteurs de la société y inclus la numérisation. De plus, la Belgique participe à la réalisation de cet ODD en finançant des organisations partenaires multilatérales telles que ONU Femmes, avec notamment son African Girls Can Code Initiative, et des ONG et fonds internationaux.

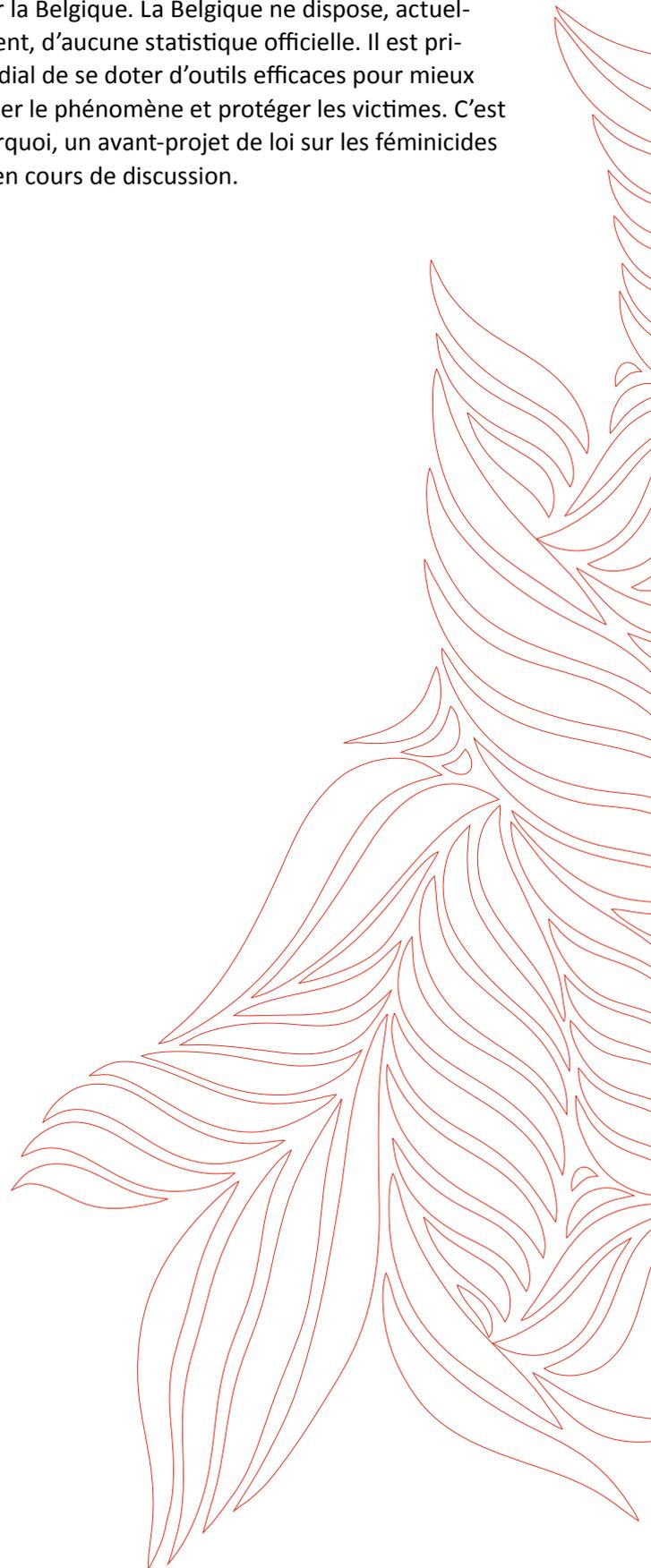
La coopération belge cherche des moyens concrets et réalistes de financer plus directement les organisations de femmes sur le terrain. La santé et les droits sexuels et reproductifs sont des priorités dans plusieurs portefeuilles de coopération gouvernementale. Cet engagement se reflète dans le partenariat belge avec, notamment, le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) et le Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Il joue également un rôle dans le financement au sein des programmes de coopération gouvernementaux et non gouvernementaux, ainsi que dans l'engagement actif de la Belgique dans le mouvement She Decides et dans les positions belges dans les négociations et forums européens et internationaux. La Belgique soutient également le mandat de la Représentante spéciale du Secrétaire général sur les violences sexuelles dans les situations de conflit et l'équipe d'experts sur l'État de droit et les violences sexuelles dans les conflits.

La **Flandre** a également soutenu plusieurs projets tels que Nadia's Initiative (qui aide notamment le peuple Yezidi persécuté par l'EI), Mozaika (co-organisateur de la Baltic Pride), l'organisation Bedayaa en Egypte (pour construire un réseau pour les femmes LBQ) et l'organisation polonaise Love Does Not Exclude (pour fournir un soutien juridique aux personnes de la communauté LGBTQIA+).

DÉFIS

L'écart salarial entre homme et femme reste un point d'attention important. En moyenne, les femmes gagnent un salaire horaire inférieur de 5,3% à celui des hommes (2020). La situation se détériore avec l'âge. L'émergence d'un conservatisme à l'égard de l'égalité des genres, des droits des filles et des femmes et également plus spécifiquement des politiques progressistes en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs (SRHR) est un problème dans un nombre croissant d'États membres des Nations unies ayant un poids important dans leur région. La Belgique agit contre cela en prenant position au sein des institutions et organisations onusiennes concernées (ONUSIDA, HRP/OMS, UNWOMEN, UNWOMEN CSW, ICPD...) et en soutenant des actions concrètes dans les pays partenaires.

La lutte contre les féminicides, forme la plus extrême des violences de genre, doit être une priorité pour la Belgique. La Belgique ne dispose, actuellement, d'aucune statistique officielle. Il est primordial de se doter d'outils efficaces pour mieux cerner le phénomène et protéger les victimes. C'est pourquoi, un avant-projet de loi sur les féminicides est en cours de discussion.





ODD 6/
EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT



ODD6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

Garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i30. Nitrates dans les eaux de rivière	mg NO ₃ -N/l	↘	+
i31. Nitrates dans les eaux souterraines	mg NO ₃ -N/l	↘	0
i323. Consommation d'eau	%	20	+

PLANS D'ACTION INTÉGRÉS SÉCHERESSE/EAU

Au cours des cinq dernières années, la **Wallonie** a connu quatre sécheresses estivales et un été d'inondations, dont le bilan est lourd en termes de vies humaines (39 décès) et de dégâts matériels (estimés à près de 5,7 milliards d'euros).

La stratégie intégrée de lutte contre la sécheresse des autorités wallonnes doit prévenir ou au moins atténuer les effets de ces phénomènes et se concentre sur :

- La retenue et la conservation de l'eau le plus longtemps possible dans les zones urbaines et rurales et dans l'agriculture ;
- La gestion de la demande en eau et la réduction du gaspillage ;
- Une meilleure répartition des ressources en eau et le déploiement de nouveaux approvisionnements.

De nombreux plans de gestion déjà en cours, par district hydrographique, au niveau des risques d'inondation ou liés à l'azote, incluent des actions d'adaptation aux impacts de la sécheresse.

En réponse à la sécheresse, le **gouvernement flamand** a mis en place le Blue Deal en 2020, un programme d'action transversal flamand qui comprend tant une réglementation que des réalisations sur le terrain pour s'attaquer au problème de la sécheresse de manière structurelle. Le Blue Deal inverse les effets de la pénurie d'eau et de la sécheresse, notamment par une utilisation plus efficace de l'eau, la (ré)utilisation de sources d'eau alternatives, le rétablissement et l'expansion des zones humides et l'augmentation de l'espace pour l'eau (tant dans des espaces ouverts que dans l'environnement urbain), la réduction du pavage et l'expansion des réseaux verts et bleus. Ces actions génèrent également des effets positifs sur la biodiversité et réduisent le risque d'inondation. L'instrument européen de Facilité pour la reprise et la résilience fournit un financement partiel. La Commission sécheresse, qui fait partie de la Commission de coordination de la politique intégrée de l'eau, est responsable de la gestion réactive de la sécheresse

en Flandre pendant les longues périodes de sécheresse depuis mai 2021. En réponse au problème de l'eau, le Schéma directeur des plans eaux pluviales et sécheresse a été élaboré comme un manuel à l'intention des autorités locales pour contribuer à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques. Le secteur agricole est également encouragé à contribuer au Plan d'action sur l'eau pour l'agriculture et l'horticulture 2019-2023.

La Flandre s'engage à utiliser l'eau de manière circulaire par le biais d'une coopération transversale. Ce programme de travail s'inscrit dans les ambitions flamandes d'économie circulaire, dont Vlaanderen Circulair est le moteur.

La Flandre choisit également de redonner de l'espace à l'eau. Le méandrement des ruisseaux et des rivières rend le sol plus humide et augmente l'oxygène dans l'eau. Les zones riveraines constituent une importante zone tampon entre la terre et l'eau, empêchant les sédiments, les pesticides et les engrais de pénétrer dans l'eau.

Le projet LEADER Nos Eaux et leur situation en matière d'eaux usées (2017-2020) dans les communes **germanophones** d'Eupen, Lontzen et Raeren a vu le jour sous l'impulsion du groupe d'action locale Tussen Weser et Göhl. L'objectif du projet était de sensibiliser les citoyens, les agriculteurs et autres entrepreneurs aux problèmes, de montrer des alternatives et de soutenir les résidents. Le Centre pour la Nature, Haus Ternell, a coordonné le projet.

Dans ses projets de développement, la **Région de Bruxelles-Capitale** applique et met en œuvre concrètement ses ambitions environnementales : zéro rejet d'eau de pluie dans les égouts, infiltration maximale, réutilisation des eaux grises, etc. Les entreprises publiques travaillent systématiquement avec le facilitateur eau de Bruxelles Environnement à cette fin. En termes de gestion de la ressource en eau disponible en Région bruxelloise, une nouvelle réglementation relative aux captages d'eau souterraine est entrée en vigueur le 1er avril 2019. Aussi, un « water quantity plan » a été élaboré pour le court et le moyen terme (jusqu'en 2040) permettant d'optimiser nos infrastructures pour répondre aux besoins en eau potable en 2020, et ce sans rechercher de nouvelles ressources en eau.

APPROVISIONNEMENT EN EAU

En **Flandre**, chacun a le droit d'être raccordé au réseau public d'eau et d'avoir ainsi accès à une eau potable suffisante, de qualité et sûre. L'approvisionnement public en eau potable est une compétence des communes flamandes - qui organisent la mise en œuvre de cette tâche par le biais de sociétés d'eau potable. À partir de la politique intégrale de l'eau, le gouvernement flamand a lancé un programme d'action transversal sur la pénurie d'eau et la sécheresse : le Blue Deal (voir ci-dessus). Ainsi, la Flandre garantit non seulement une eau potable qualitative pour tous, mais nous assurons également une meilleure protection de nos ressources stratégiques en eau.

Avec l'introduction de l'interdiction de déconnexion de la **Région de Bruxelles-Capitale**, les usagers qui ne paient pas ne peuvent pas avoir leur accès à l'eau potable coupé. Le 1er janvier 2022, une autre série de mesures sociales est entrée en vigueur pour renforcer l'accès à l'eau potable pour tous et lutter contre la précarité hydrique : intervention sociale dans le paiement des factures d'eau, renforcement du fonds social de l'eau, possibilité de plans de paiement raisonnables, etc.

Les missions du gestionnaire de l'eau comprennent également la production et la distribution d'eau potable et la gestion du réseau d'égouttage.

ACTIONS INTERNATIONALES

La **Flandre** contribue au dialogue politique international avec les acteurs publics et privés et la société civile sur la gestion pérenne de l'eau, par exemple dans la ville du Cap (Afrique du Sud). Ce projet fait partie du projet de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) intitulé Economics and Governance of Water Security in Africa.

Le secteur flamand de l'eau a uni ses forces sous le nom de Fluid Crew, afin de diffuser plus largement les différentes solutions (technologiques) flamandes en matière d'eau, de s'attaquer au problème de la sécheresse par-delà les frontières et d'optimiser la technologie flamande et de la mettre davantage sur la carte internationale..

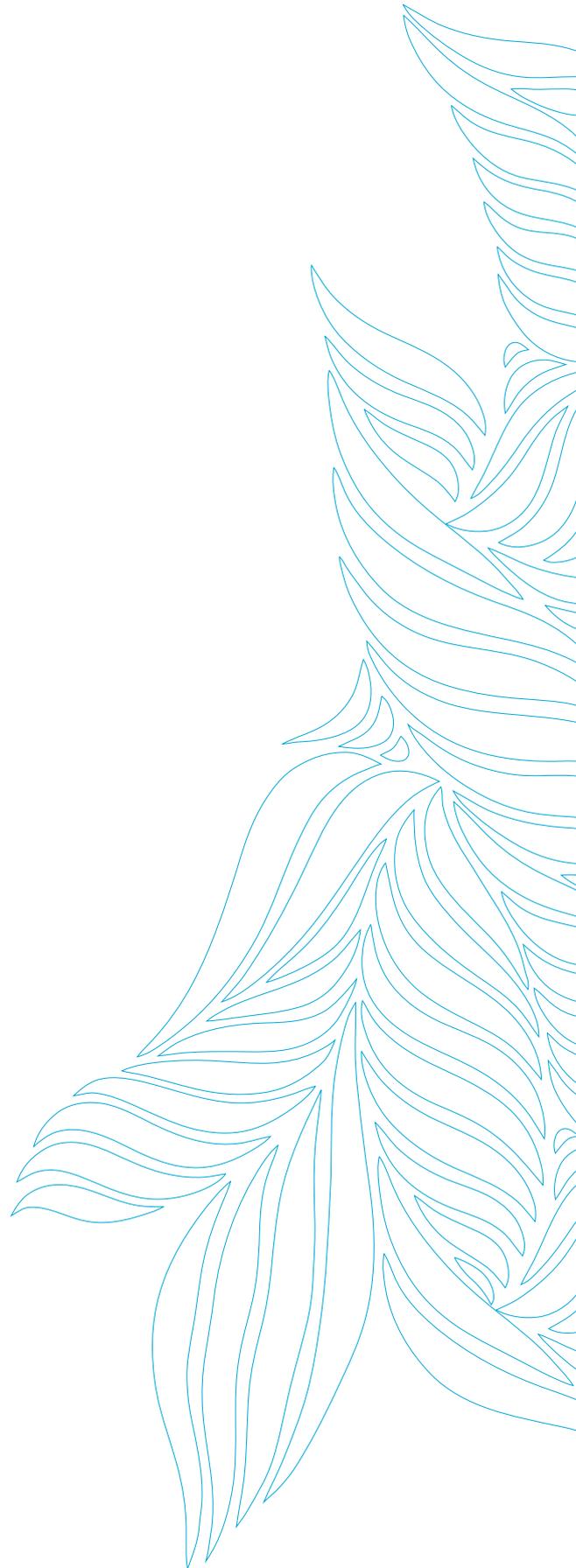
La *Région de Bruxelles-Capitale* dispose d'un Fonds de solidarité internationale. Pour chaque mètre cube d'eau facturé par l'opérateur, 0,005 € sont reversés à des projets d'accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat dans les pays en développement. Ce fonds existe depuis 2015 et a déjà soutenu 35 projets pour un montant total de près de 2,5 millions d'euros.

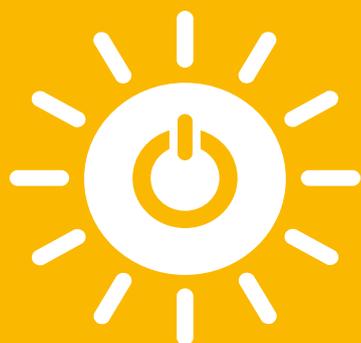
DÉFIS

La sécheresse croissante signifie que les défis dans le domaine de la gestion durable des ressources en eau se sont accrus. La qualité de l'eau demeure également un défi. La disponibilité et la qualité de l'eau (potable) sont étroitement liées aux effets du changement climatique. Des périodes de sécheresse plus longues et des températures plus élevées réduisent la disponibilité de l'eau et augmentent (le pic de) la demande. Cela nécessite une stratégie à long terme qui réponde tant aux besoins actuels que futurs. Les autorités belges sont conscientes de ces défis et s'y sont engagées (voir ci-dessus).

La baisse du niveau des eaux souterraines se poursuit. L'Examen National Volontaire de 2017 soulignait déjà que le maintien d'une quantité suffisante d'eau souterraine de qualité est un défi (ODD 6.3, 6.4, 6.5, 6.6).

Aujourd'hui, presque aucun cours d'eau ne peut déterminer son propre cours. Via l'utilisation privée et commerciale des terres, l'homme force un cours d'eau ou une rivière à adopter un lit largement redressé, renforcé par des murs. Cela augmente la masse d'eau et la vitesse d'écoulement. Lors de fortes pluies, cela signifie inévitablement que la rivière sort de son lit et inonde des terres agricoles ou des bâtiments. Les modifications structurelles du lit du cours d'eau entraînent une perte de microhabitats, ce qui réduit la valeur écologique du cours d'eau et sa résilience. Selon les rapports sur l'état des eaux de ces dernières années, les eaux usées domestiques et agricoles non traitées provoquent une pollution supplémentaire.





ODD 7/
ÉNERGIE PROPRE ET
D'UN COÛT ABORDABLE



ODD7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i34. Logements sans chauffage adéquat	%	0	–
i35. Energies renouvelables	%	17,5	+
i37. Productivité de l'énergie	€ ₂₀₁₀ /kg eq. pétr.	11,4	–

PLANS TRANSVERSAUX

L'Alliance climat emploi rénovation (ACER) fait partie du Plan de relance *wallon* et a pour objet d'accélérer l'isolation des bâtiments pour atteindre un parc immobilier zéro carbone d'ici 2050. Cela va dans le sens des alliances emploi-environnement : des partenariats ayant pour objet de transformer les améliorations environnementales en une source d'opportunités économiques et d'emplois. L'Alliance climat emploi rénovation dispose d'une direction participative et vise à stimuler la demande de rénovation durable des bâtiments publics et privés et à renforcer l'offre en termes quantitatifs et qualitatifs.

Le plan *flamand* pour l'énergie et le climat 2021-2030 comporte plus de 300 mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer l'efficacité énergétique et augmenter la part des énergies renouvelables, avec un rapportage annuel.

Dans le cadre du programme de soutien POLLEC3 de la *Région wallonne*, toutes les *communes germanophones* de Belgique ont décidé en 2017 de rejoindre la Convention des Bourgmestres pour le climat et l'énergie. Le gouvernement de la Communauté

germanophone a rejoint la Convention des Bourgmestres en tant que coordinateur territorial en 2018, et a soumis un plan d'action sur les énergies renouvelables et l'adaptation climatique en 2019.

La déclaration de politique générale de la *Région de Bruxelles-Capitale* comprend un plan dédié aux énergies renouvelables, alignant son développement économique et social sur la transition vers des technologies respectueuses de l'environnement. De plus, il existe également, depuis juin 2021, un règlement sur le climat qui couvre les principaux engagements climatiques.

Le nouveau Plan Air-Climat-Énergie (PACE) de la *Région de Bruxelles-Capitale*, qui sera soumis pour approbation en 2023, porte l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % à 47 % d'ici 2030, par rapport à 2005, conformément au paquet européen Fit for 55. Avec ce plan, le gouvernement régional souhaite libérer Bruxelles de sa dépendance aux combustibles fossiles, à préparer la ville aux effets du changement climatique et à en faire une ville plus verte, plus agréable et plus résiliente d'ici 2030. L'Union européenne a sélectionné Bruxelles comme un des participants à la mission

100 Villes neutres pour le climat et intelligentes à l'horizon 2030.

Dans son plan transversal de transition écologique (PTE), la **Communauté française** entend améliorer la performance énergétique de ses bâtiments (infrastructures publiques, scolaires, universitaires culturelles, sportives et d'aide à la jeunesse). Diverses réformes ont été mises en place pour disposer d'infrastructures plus durables. Notamment, un plan stratégique de rénovation des infrastructures scolaires à 10 ans a été approuvé pour un budget total de 1 milliard d'euros.

Pendant la crise du COVID-19, le **gouvernement fédéral** a décidé d'élargir le groupe cible du tarif social. Cette mesure comprend l'octroi d'un tarif favorable pour l'électricité, le gaz naturel ou la chaleur afin d'aider les personnes ou les familles appartenant à certaines catégories de titulaires de droits, à payer leurs factures d'énergie. Grâce à l'élargissement du groupe cible, 1 millions de ménages bénéficient de cette mesure. Elle a été prolongée lors de la crise des prix de l'énergie et a ainsi également permis de se protéger contre les prix élevés de l'énergie. En outre, le gouvernement fédéral a pris toute une série d'autres mesures depuis le début de la crise énergétique, notamment le paquet de base pour l'électricité et le gaz et une réduction de la TVA sur les factures d'énergie, afin de contribuer à préserver le caractère abordable des factures d'énergie.

PLANS THÉMATIQUES

Dans les limites de ses compétences, le **gouvernement fédéral** prend une foule de mesures (fiscalité, normes de produits, énergie offshore, mobilité, hydrogène, bâtiments publics) qui contribuent à réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et les émissions de gaz à effet de serre. Le gouvernement fédéral a par ailleurs lancé deux campagnes de communication dans le cadre de la crise des prix de l'énergie. EnergyWatchers est un site qui offre aux citoyens/consommateurs une série d'informations via des conseils pratiques et des modules de calcul pour réduire leur consommation d'énergie et leurs émissions de CO₂. Le site couvre

plusieurs thèmes : l'énergie verte, le logement, l'électricité, les voyages et la consommation en général.

Afin d'augmenter la part des énergies renouvelables au sein de la **Région flamande**, différents plans d'action thématiques ont été mis en place, avec des actions normatives, stimulantes et d'accompagnement.

Le Plan Chaleur 2025 contient 26 mesures pour passer au chauffage durable et à l'écologisation des vecteurs énergétiques. Le plan met en œuvre les objectifs relatifs à la chaleur verte et à la chaleur résiduelle du plan **flamand** pour l'énergie et le climat (VEKP). Le Plan solaire 2025 comprend plusieurs actions visant à obtenir davantage d'énergie verte à partir de l'énergie solaire. Pour renforcer le Plan Solaire 2025, une obligation de panneaux solaires sur les toits des grands consommateurs d'électricité a été instaurée. Le plan éolien 2025 doit garantir la réalisation des objectifs en matière d'énergie éolienne. Le plan de flexibilité 2025 comprend 20 actions concrètes pour libérer le potentiel de flexibilité. En outre, des efforts sont également déployés pour réaliser des projets d'hydrogène en Flandre.

La Région flamande a pris plusieurs mesures supplémentaires pour augmenter le taux de rénovation des bâtiments telles que le regroupement de la prime à la rénovation et de la plupart des primes énergétiques dans une prime intégrée, la Mijn VerbouwPremie (MVP). De plus, le prêt énergie a été converti en Mijn VerbouwLening (MVL). La MVL s'élève à 60 000 euros maximum, est remboursable sur 25 ans maximum et est alignée sur la Mijn VerbouwPremie en termes de groupes cibles et d'activités. A partir de 2023, les nouveaux propriétaires d'un immeuble d'habitation de label PEB E ou supérieur sont tenus de rénover la maison en pleine propriété dans un délai de cinq ans après passage notarié en label minimum D. Ce label PEB minimum après transfert sera resserré en label C à partir de 2028, de 2035 au label B et de 2040 au label A. Le décret **flamand** sur les loyers de 2022 interdit l'indexation des loyers des logements non efficaces sur le plan énergétique. Cette mesure s'inscrit dans le cadre des réformes visant à promouvoir l'efficacité énergétique dans l'immobilier.

Le cadre législatif et les accords volontaires sur la politique énergétique afin de stimuler l'efficacité énergétique dans les entreprises à forte intensité énergétique a été élargi et renforcé. Un nouveau cadre législatif a été introduit pour les entreprises non énergivores. Dans le cadre du nouveau Plan de précarité énergétique 2025, la Flandre s'engage dans la lutte structurelle contre la précarité énergétique.

La stratégie Renolution contient des mesures importantes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux bâtiments dans la **Région de Bruxelles-Capitale**, notamment une rénovation obligatoire de tous les bâtiments non efficaces sur le plan énergétique d'ici 2033. La stratégie vise également un niveau moyen de performance énergétique des bâtiments résidentiels bruxellois de C+, ce qui correspond à une consommation de 100 kWh/m²/an, d'ici 2050. Les mesures d'accompagnement et de soutien financier doivent garantir que la transition énergétique soit équitable et inclusive, ne laissant personne de côté.

FINANCEMENT DE LA TRANSITION

L'élaboration Fonds **flamand** pour le climat (VKF) qui est utilisé pour atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre a été optimisée selon les principes du cofinancement et de l'efficacité des coûts publics. Cela signifie que les mesures de réduction des gaz à effet de serre ne peuvent pas être entièrement financées par le Fonds flamand pour le climat, mais peuvent également être cofinancées avec d'autres ressources gouvernementales. La contribution du fonds climat est proportionnellement plus élevée si le rapport coût-efficacité de la mesure financée est plus élevé.

La prime après audit, la prime écologique+ et le soutien à l'innovation stratégique offrent une aide financière aux entreprises qui consentent des investissements afin d'organiser leur processus de production de manière écologique et à faible consommation d'énergie.

En 2021, la **Communauté germanophone** a introduit un système de primes énergétiques simplifié avec

des subventions plus élevées pour les ménages privés. La Communauté germanophone est désormais également responsable de la chaleur renouvelable et peut donc subventionner les rénovations privées dans ce domaine.

Dans le cadre du Plan Air-Climat-Énergie (PACE) de la **Région de Bruxelles-Capitale**, une attention soutenue est portée aux mesures d'accompagnement de la transition énergétique et de lutte contre la précarité énergétique. Cette feuille de route doit mener à la neutralité carbone dans tous les domaines de compétence de la Région bruxelloise : de l'économie à l'aménagement du territoire, en passant par la mobilité, le logement, l'alimentation, le numérique, la gestion des déchets, etc.

Le **gouvernement fédéral** encourage l'écologisation et l'accélération de la transition par diverses mesures fiscales. Par exemple, un verdissement de la fiscalité des voitures de société a été mis en œuvre en 2021 et un verdissement de la déduction pour investissement des entreprises est actuellement en cours.

ACTIONS INTERNATIONALES

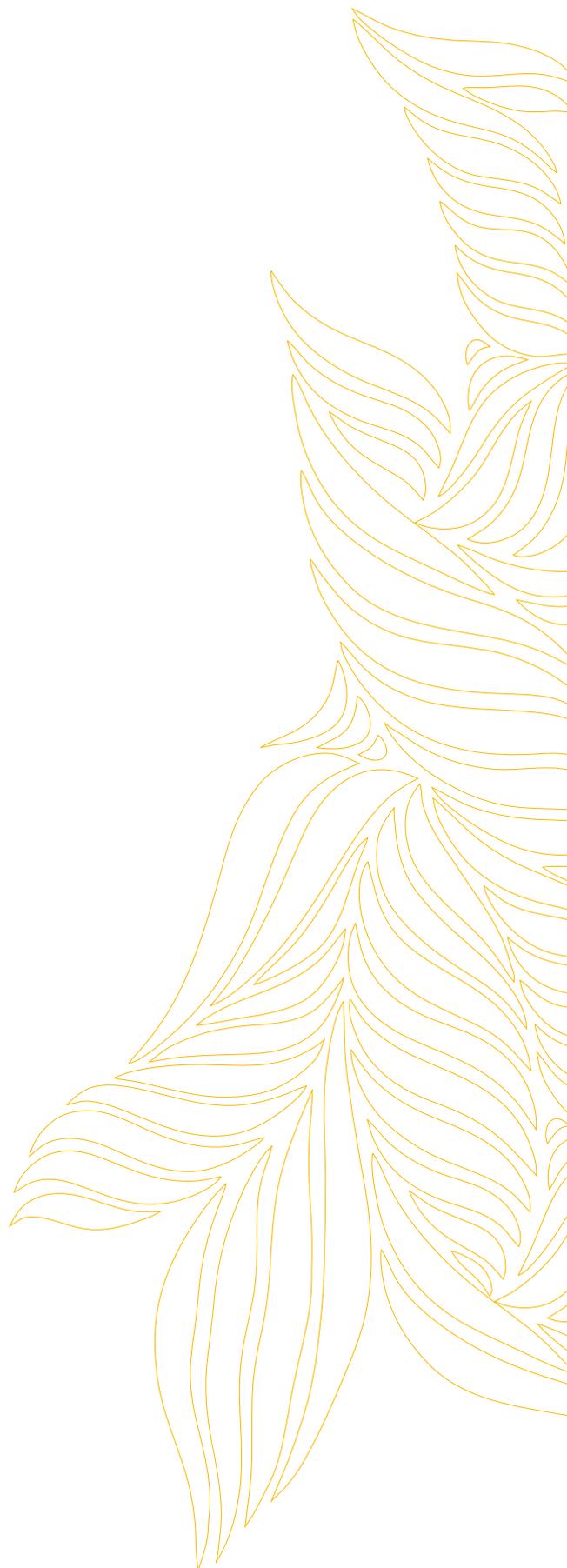
La Belgique contribue à la sécurité énergétique de la Belgique et de l'Europe. La politique européenne en matière de RTE-E contribue à la création d'une infrastructure énergétique européenne, qui est également nécessaire pour la transition énergétique à laquelle œuvre le Green Deal européen. La Belgique est également membre de l'Agence internationale de l'énergie (AIE). La Société belge d'Investissement pour les Pays en Développement (BIO) et les fonds multilatéraux que nous soutenons, comme le Fonds vert pour le climat, lancent des projets d'énergie renouvelable.

Le **gouvernement fédéral** travaille dans le cadre de divers partenariats énergétiques, tels que le Benelux, le Forum Pentatléral, la Coopération énergétique de la mer du Nord et, plus récemment, avec les pays de la Déclaration d'Esbjerg, afin d'accroître la capacité de production d'éoliennes offshore en mer du Nord et la capacité d'interconnexion supplémentaire.

DÉFIS

La crise énergétique déclenchée par la guerre en Ukraine a créé de nouveaux défis. Avant tout, la politique énergétique doit s'engager en faveur de la diminution de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles, garantir la sécurité d'approvisionnement, l'efficacité énergétique, une énergie abordable, durable et dont l'approvisionnement est assuré. Les principaux défis à relever sont les suivants : décarboner notre approvisionnement énergétique, intensifier l'électrification, rendre l'offre et la demande plus flexibles, maintenir les coûts de l'énergie à un niveau abordable, assurer une transition énergétique équitable et inclusive, continuer à augmenter la part des énergies renouvelables, assurer une transition vers une économie de l'hydrogène et prioritairement améliorer l'efficacité énergétique dans tous les secteurs de la société. Les mesures doivent également être ciblées pour atteindre les groupes cibles vulnérables. Ces défis n'ont pas seulement une portée nationale, mais doivent également être envisagés dans un contexte européen et mondial.

La Belgique est confrontée à des défis importants alors qu'elle poursuit sa transition énergétique. En 2020, les combustibles fossiles (principalement le pétrole et le gaz naturel) représentaient 71 % de l'approvisionnement énergétique. La majeure partie de la demande de combustibles fossiles provient de l'industrie, des transports et des bâtiments. Entre 2011 et 2019, les émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie ont diminué de seulement 3,5 millions de tonnes de dioxyde de carbone (Mt CO₂) pour atteindre 90 Mt CO₂. La dépendance de la Belgique à l'égard des combustibles fossiles, la stagnation des émissions et la réduction des émissions constituent des défis, surtout dans les secteurs non-ETS comme les bâtiments et le transport. En raison de la fermeture de plusieurs réacteurs nucléaires, la consommation de gaz naturel et l'intensité en carbone de la production d'électricité augmentera temporairement de façon à garantir la sécurité d'approvisionnement. Toutefois cette augmentation restera sous le plafond d'émissions ETS. Dans le même temps, la crise énergétique offre également des possibilités d'accélérer la transition énergétique et le passage à des technologies à faible teneur en carbone et à l'électrification.





ODD 8/
TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



ODD8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i40. Taux de chômage	%	↘	○
i42. Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	%	9	+
i43. Accidents du travail mortels	Taux / 100.000	↘	+

Les autorités publiques ont développé plusieurs initiatives pour augmenter le taux d'emploi jusqu'à 80% entre autres par rapport au travail décent ou encore les jeunes en situation de NEET (Not in Education, Employment or Training). Ce taux augmente depuis 2017 mais présente des disparités régionales.

FORMATION PERMANENTE ET RÉACTIVATION

Avec le plan « Alle hens aan dek », la **Flandre**, en collaboration avec les partenaires sociaux, veut assurer une relance et une transformation durables du marché du travail flamand qui se concentre sur trois priorités : l'apprentissage tout au long de la vie, la numérisation et l'emploi durable pour tous. Avec l'accord sur l'emploi intitulé Iedereen Nodig, Iedereen Mee : 40 Maatregelen voor de Vlaamse Arbeidsmarkt, le gouvernement flamand et les partenaires sociaux s'attaquent à plusieurs défis cruciaux sur le marché du travail. L'accord s'articule autour

de quatre thèmes principaux : (1) une politique d'activation axée sur les résultats, (2) une politique de formation approfondie, (3) l'accent mis sur le travail faisable et (4) la saisie des opportunités de mobilité interrégionale et de migration économique.

Afin d'augmenter le taux d'emploi, d'une part, et de motiver les travailleurs à faible revenu à entrer et rester au travail, d'autre part, la Flandre a lancé une prime à l'emploi ciblant les travailleurs à bas salaire.

Afin que la Flandre puisse offrir un meilleur accès aux opportunités de travail, un partenariat d'apprentissage tout au long de la vie a été établi avec une grande variété d'acteurs issus du monde du travail et de l'éducation. Avec le plan d'action pour l'apprentissage tout au long de la vie, cela devrait faire de la Flandre une société d'apprentissage.

La Flandre a introduit le service communautaire pour les personnes au chômage depuis plus de deux ans. Les demandeurs d'emploi de longue durée y

effectuent de petites tâches dans des administrations locales, des établissements d'enseignement et des associations sans but lucratif afin de travailler sur les compétences génériques et d'acquérir un rythme de travail.

En **Wallonie**, le projet Coup de Boost vise à réactiver, orienter et offrir un avenir à des jeunes de 18 à 25 ans très éloignés du marché du travail. Le projet génère des résultats positifs : après six mois, près d'un jeune sur deux (47,5%) est de retour sur le marché du travail (emploi, formation qualifiante ou reprise des études). Après un an, ce pourcentage passe à près de 3 jeunes sur 4 impliqués (71%).

Dans le cadre de la Garantie Jeunes, la **Région de Bruxelles-Capitale** lance des actions visant à redonner aux jeunes Bruxellois, qui ne terminent pas leurs études et/ou ne travaillent pas, confiance en leurs capacités et dans les institutions publiques. Depuis 2019, les actions d'Actiris, l'organisme officiel chargé de former et de conseiller les chômeurs, s'inscrivent dans le cadre global des ODD. La Garantie Solutions pour tous est un pacte visant à trouver une solution pour chaque demandeur d'emploi dans un délai de 12 mois à compter de la date de son inscription. Il peut s'agir d'un emploi, d'une formation ou d'un stage. Plusieurs mesures de soutien sont proposées via des stages, telles que Stage First, CPE, Eurodyssey, ReActivate, Contrat d'insertion, etc.

Le **gouvernement fédéral** a réformé le droit à la formation des travailleurs en 2017. Le gouvernement s'est appuyé sur un rapport du groupe d'experts belges Compétitivité et emploi. Cette réforme prévoyait :

- Un droit collectif à la formation de 5 jours par an par équivalent temps plein ;
- La création d'un compte individuel de formation qui permet au salarié de suivre l'évolution de la formation suivie ;
- Un droit supplémentaire à la formation d'une moyenne de 2 jours par travailleur (ETP) et par an, si le droit à la formation n'est pas réglementé au niveau sectoriel ou si le travailleur ne dispose pas d'un budget individuel de formation ;

- Critères d'évaluation : l'employeur rend compte des efforts consentis dans ses comptes annuels soumis à la Banque nationale de Belgique.

L'accent est également mis sur le bien-être au travail, la santé mentale et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Afin de relever les défis futurs, le Ministère de la Défense, par exemple, est fortement engagée dans le projet The New Way of Working. Le personnel est ici la priorité, ce qui permettra à l'avenir de combiner une meilleure employabilité et un plus grand bien-être mental. Au niveau fédéral, un projet est en cours au sein du Ministère de la Défense depuis 2022 afin d'augmenter les opportunités d'emploi pour les jeunes NEET (qui ne travaillent pas et ne suivent pas de formation).

MESURES DE CRISE POUR LES ENTREPRISES

La pandémie de COVID-19 a touché plusieurs secteurs d'activités. Les autorités belges ont pris des mesures pour aider les entreprises à traverser la crise. La réforme de l'impôt sur les sociétés est une des mesures clés prise par le **gouvernement fédéral**, qui comprend la réduction des taux nominaux d'imposition des sociétés, la réduction puis la suppression de la contribution complémentaire de crise et l'introduction de certains incitants fiscaux supplémentaires. Afin de soutenir les PME, le gouvernement fédéral a augmenté le taux de la déduction ordinaire pour investissement pour les PME en 2022.

Le projet Marketing d'**Ostbelgien** en tant que site économique soutient et renforce la compétitivité et la capacité d'innovation de la Communauté germanophone et de ses entreprises.

ACTIONS INTERNATIONALES

Le **gouvernement fédéral** finance l'Extractive Industries Transparency Initiative (EITI) afin de rendre le secteur minier plus durable et de garantir que les revenus miniers contribuent à la communauté locale.

En matière de travail décent, la Coopération belge au développement a développé un Cadre stratégique commun (CSC) Travail décent (2021) avec des partenaires non gouvernementaux et un portefeuille thématique innovant sur Protection sociale avec un focus sur le travail décent en Afrique centrale, mis en œuvre par Enabel. La Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO) a développé une nouvelle stratégie Travail Décent en 2022 pour mieux soigner que les investissements dans les entreprises des pays en développement ont un impact positif sur les personnes qui y travaillent.

Dans le cadre de la *coopération flamande* avec l'OIT, les projets soutenus ces dernières années ont mis l'accent sur le commerce inclusif et le travail décent. Un exemple est la promotion du travail décent dans les plantations de thé au Malawi, qui vise à promouvoir des moyens de subsistance ruraux durables et le travail décent. La création d'emplois dans l'économie verte est également visée au Maroc.

DÉFIS

Le marché de l'emploi est sous tension : la baisse du chômage et l'augmentation de l'emploi et des postes vacants plus difficiles à pourvoir, l'inadéquation quantitative et qualitative, le vieillissement de la population, la technologie et la numérisation, sont autant de facteurs qui modifient la nature des emplois et constituent des défis du marché de l'emploi. L'inclusion des malades de longue durée et personnes en situation de handicap méritent une attention particulière.

Dans le contexte d'une transition vers une économie verte et numérique, le perfectionnement et le recyclage constants via des formations sont essentiels pour répondre de manière agile aux changements sur le marché du travail. Une culture de la formation permanente, associée à l'amélioration des compétences individuelles, doit mieux protéger les personnes de l'obsolescence des qualifications. Cela nécessite des efforts politiques soutenus.

La crise ukrainienne pose de nouveaux défis au marché du travail, tels que l'accueil et le soutien des réfugiés de guerre peu qualifiés et des entreprises dont la production stagne.





ODD 9/
INDUSTRIE, INNOVATION
ET INFRASTRUCTURE



ODD9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i44. Transport de personnes en voiture	part modale	67,4	–
i45. Transport de marchandises par la route	part modale	63,7	–
i48. Recherche et développement	% PIB	3	+

INNOVATION

En termes d'innovation, les autorités belges travaillent avec des cadres stratégiques permettant d'aborder les domaines dans lesquels ils souhaitent investir en priorité, chacun contribuant à différents ODD.

La Smart Specialisation Strategy (S3) constitue le cadre stratégique de la recherche, de l'innovation et de la politique industrielle de la **Wallonie**. Cette approche permet à chaque région européenne d'identifier et de développer ses propres avantages concurrentiels en fonction de ses forces et de son potentiel.

Avec Flanders Technology & Innovation, la **Flandre** se présente comme le laboratoire technologique du monde et souhaite relever cinq grands défis sociétaux : le climat et l'énergie (energy tech), la santé (health tech), l'éducation et le marché du travail (Flanders Next Academy), les données et la numéri-

sation (data tech) et le divertissement et les médias (entertainment tech). Cinq colloques thématiques seront organisés autour de ces thèmes. De grands événements publics sont ensuite prévus en mars 2024, répartis dans les cinq provinces flamandes. La Flandre dispose également de vastes programmes politiques sur Intelligence artificielle (IA) et Cybersécurité (CS). L'Agence flamande pour l'innovation et l'entrepreneuriat (VLAIO) offre un soutien à la formation et à l'investissement pour les entreprises tournées vers l'international qui se transforme avec un aspect fort innovateur.

En **Région de Bruxelles-Capitale**, l'appel à projets pour la transition numérique et économique fait office d'action phare de la Shifting Economy, qui favorise la numérisation des entreprises en soutenant des projets numériques ayant un impact social et environnemental positif. L'appel à projets Crea. Brussels est quant à lui ouvert aux entreprises, entrepreneurs et artistes basés à Bruxelles et actifs dans les industries culturelles et créatives.

LA TRANSITION NUMÉRIQUE DANS LES SERVICES PUBLICS

La numérisation des services publics se poursuit. Le Just-on-web de *l'autorité fédérale*, qui doit encore être développé, devrait répondre au besoin d'une justice plus rapide, plus moderne et numérique. Ce portail unique devrait offrir aux citoyens et aux entreprises un point de contact unique et clair pour toutes les interactions avec le système judiciaire, sur le modèle de Tax-on-web.

Un autre projet prévu est la construction d'un réseau de fibre optique dans la *Communauté germanophone* et la réalisation d'une infrastructure numérique durable qui répond aux attentes et aux besoins de notre société (numérique) actuelle et future. La « Facilité pour la reprise et la résilience » de l'Union européenne fournira un financement de 2022 à 2026. L'objectif principal est de rendre la région plus attrayante pour les citoyens et les entreprises, notamment les PME. Seule une infrastructure numérique solide, telle que la fibre optique, fournit la base nécessaire pour exploiter pleinement le potentiel de la numérisation dans tous les secteurs, y compris les ménages privés, les entreprises, les écoles, l'agriculture et les hôpitaux. Le projet vise également à renforcer l'égalité des chances en matière d'accès à une connexion de qualité à l'Internet pour tous les citoyens.

En *Flandre*, la Datanutsbedrijf flamande a été créé pour stimuler la prospérité économique et sociale grâce à des initiatives innovantes dans le domaine de l'utilisation des données. En tant que courtier indépendant, cette institution devrait à la fois renforcer la confiance des citoyens dans le partage des données et simplifier la recherche et l'échange de données pour les entreprises. La stratégie flamande en matière de données pour 2022, qui est le fruit d'une coopération entre le gouvernement flamand, l'Association des villes et municipalités flamandes et l'Association des provinces flamandes, est axée sur la maîtrise des données et l'élargissement des compétences, l'implication de toutes les parties prenantes au sein et en dehors du gouvernement, ainsi que sur la qualité des données et leur utilisation.

INCLUSION DANS LA NUMÉRISATION

Les autorités belges travaillent également à l'inclusion dans le domaine de la numérisation. La création d'un Digilab au sein du *gouvernement fédéral* pour gérer les appels à projets annuels adressés aux Centres Publiques d'Action Sociale et autres acteurs sociaux en est un exemple. Ces projets visent à promouvoir l'inclusion numérique des personnes vulnérables et à éliminer les inégalités en matière de compétences numériques ou d'utilisation des services numériques essentiels. Le gouvernement fédéral investit 30 millions d'euros de son fonds d'incubation pour financer ces appels à projets.

Digital Wallonia est la stratégie numérique de la Wallonie, portée par le Gouvernement wallon. Officiellement lancée en décembre 2015, elle a été mise à jour en 2018 et 2022, intégrant notamment les priorités numériques de l'Europe et les moyens dégagés dans le cadre du Plan de Relance de la Wallonie. Agissant comme un cadre régional structurant, elle assure la cohérence et la pérennité des politiques numériques. Elle contribue grandement à l'innovation en Région Wallonne.

Le plan d'action *flamand* « Iedereen Digitaal » aide les administrations locales à élaborer une opération d'inclusion numérique à faible seuil d'accès. L'appel Digibanken vise à réduire la fracture numérique via trois objectifs :

- L'égalité d'accès à la technologie numérique par la mise à disposition conditionnelle d'ordinateurs portables, d'écrans et d'autres matériels, ainsi qu'un soutien dans un contexte spécifique ;
- Renforcer la formation et le partage des connaissances sur les compétences numériques, tant sur les compétences personnelles que techniques (par exemple, la réparation des équipements informatiques) ;
- Proposer un accompagnement pour un meilleur accès numérique aux services essentiels via des nœuds physiques

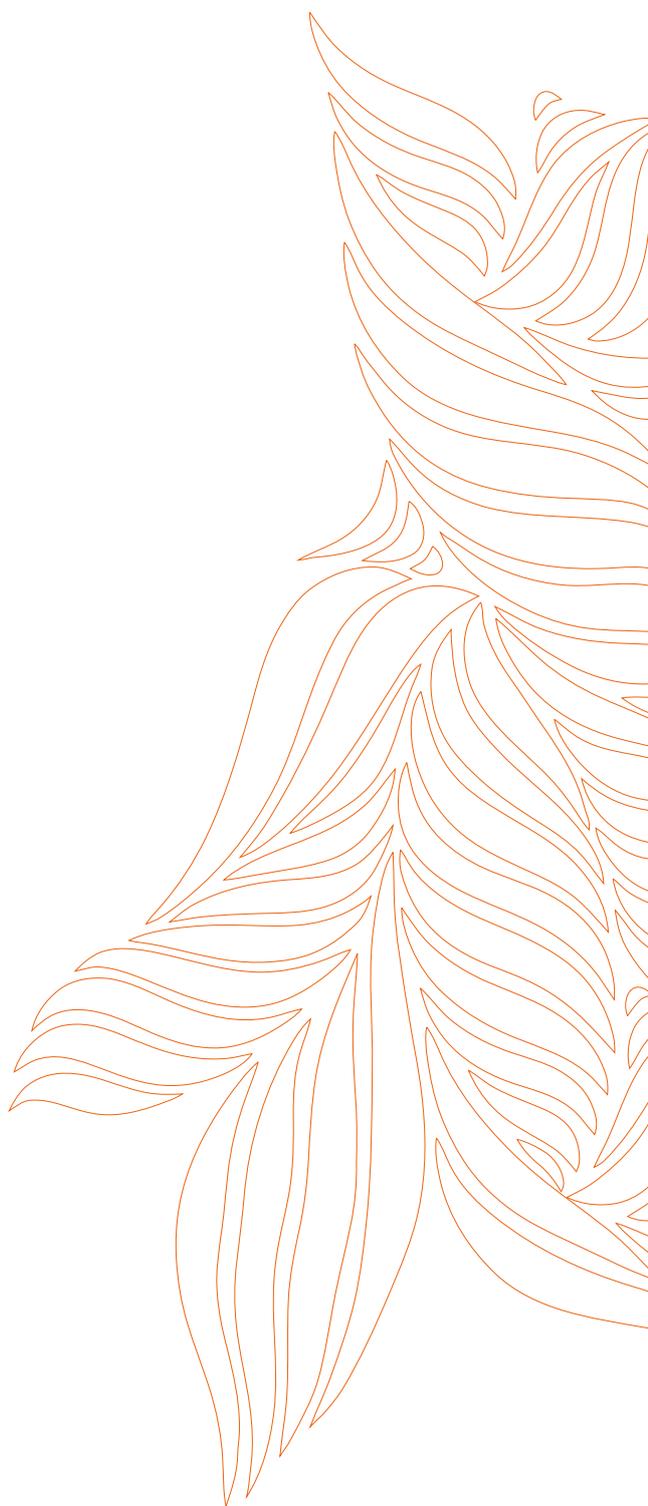
ACTIONS INTERNATIONALES

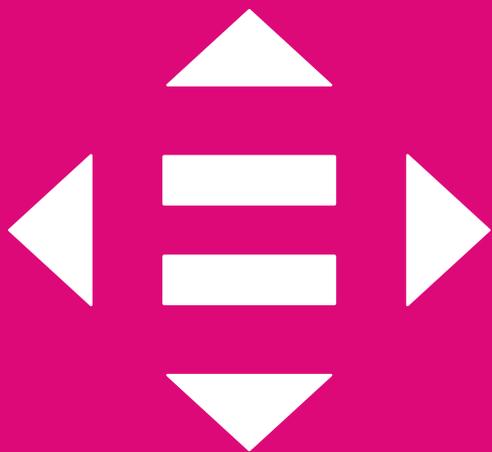
L'agence *fédérale* de développement Enabel est un pionnier sur le plan de la numérisation pour le développement (D4D) à travers son D4D-Hub, une plateforme multi-acteurs d'échange, de collaboration et de création de partenariats entre partenaires européens et mondiaux pour soutenir conjointement une transformation numérique centrée sur l'humain, et via Wehubit, un projet axé sur l'innovation sociale par le biais de solutions numériques.

Le centre de recherche stratégique *flamand* VITO est un élément moteur du programme international G-STIC (The Global Sustainable Technology & Innovation Community). Ce programme a pour objet d'accélérer le développement et l'adoption de solutions technologiques intégrées pour les ODD.

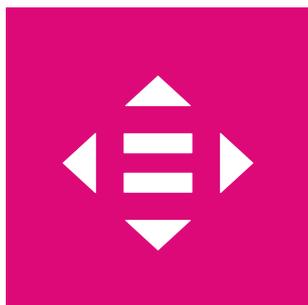
DÉFIS

L'Agenda 2030 réclame des mesures supplémentaires, notamment l'introduction de nouveaux modèles d'entreprise, l'audace de remettre en question les pratiques existantes et l'évolution d'une approche où l'accent n'est pas mis sur la simple limitation de l'impact négatif, mais sur la réalisation d'un impact positif. Fonctionner de manière circulaire est un levier important pour y parvenir.





ODD 10/
INÉGALITÉS
RÉDUITES



ODD10 INÉGALITÉS RÉDUITES

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i50. Risque de pauvreté	%	↘	⊙
i51. Intensité du risque de pauvreté	%	↘	⊙
i52. Inégalités de revenu: Indice de Gini	Index 0-100	→ ↘	+

L'inégalité des revenus en Belgique est relativement faible par rapport aux autres États membres de l'UE. Les gouvernements en Belgique abordent les inégalités dans tous les domaines politiques

INCLUSION

La **Flandre** propose une approche inclusive dans sa politique d'égalité des chances, d'inclusion et d'intégration. Une approche axée sur les groupes cibles n'est adoptée que lorsqu'elle est vraiment nécessaire. En cela, la Flandre mène une politique robuste qui vise une société dans laquelle les opportunités sont centrales, dans laquelle chacun contribue à notre société et façonne la citoyenneté flamande.

DISCRIMINATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Dans le domaine de l'emploi, le Plan National pour la Reprise et la Résilience prévoit un suivi scientifique de la diversité et de la discrimination sur le marché du travail au niveau sectoriel. Un projet

de loi **fédéral** prévoit d'associer étroitement les secteurs à ce suivi par le biais de commissions et de sous-commissions mixtes. Le projet prévoit la création d'un service diversité du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, qui sera chargé d'établir des fiches sectorielles pour les secteurs concernés.

ÉGALITÉ DES CHANCES

L'Etat fédéral, les Communautés et les Régions ont lancé plusieurs plans structurels pour promouvoir l'égalité des chances, soit de manière transversale, soit dans un domaine spécifique.

Le **gouvernement fédéral** a adopté une série de plans d'action sur divers thèmes connexes : sur l'antiracisme, pour la Belgique LGBTQIA+ friendly, pour les droits des personnes porteuses de handicap et pour la communauté rom. En outre, le gouvernement fédéral a révisé ses lois anti-discrimination déjà solides pour inclure, entre autres, une définition de la discrimination intersectionnelle.

La **Flandre** traduit l'ODD 10 dans Vizier 2030 en termes de participation proportionnelle des groupes défavorisés, de réduction des inégalités sociales en matière de santé et de bien-être et d'aspiration à une Flandre où chaque résident de longue durée en Flandre a une connaissance suffisante du néerlandais. Le degré d'emploi et de participation culturelle, sportive et politique est également examiné. Le plan en matière d'intégration horizontale et d'égalité des chances 2020-2024 met l'accent sur la participation à la société dans une perspective d'élargissement des horizons, mais aussi comme un devoir civique. La participation à la société permet aux citoyens de mieux visualiser les possibilités offertes sur le marché du travail, de réduire la ségrégation et de mieux appréhender les identités multiples dans une société diversifiée.

En **Wallonie**, un plan de lutte contre la discrimination dans l'accès au logement a été lancé en 2020. Les mesures clés sont les suivantes :

- Rédiger un nouveau décret autorisant les contrôles mystères, c'est-à-dire les tests de situation de manière équitable, légale et non provocatrice ;
- Préparer une brochure assimilable à un guide pratique destiné au grand public pour répondre aux questions que tout propriétaire, locataire, agent immobilier, etc. peut se poser et expliquer les démarches à entreprendre en cas de discrimination ;
- Assurer la formation des agents immobiliers, des communes et des sociétés de logement public au moyen d'un module sur la législation en matière de discrimination.

SÉCURITÉ SOCIALE

Le droit à la sécurité sociale pour tous est un principe fondamental de l'Agenda 2030. En 2021, le **gouvernement fédéral** a élaboré un plan d'action pour une sécurité sociale accessible. Il contient plusieurs mesures, dont certaines visent à revoir et à améliorer certains statuts afin de faciliter l'accès à la sécurité sociale (formelle, effective, adéquate et transparente) :

- Réforme du statut des artistes : cette réforme vise à moderniser le statut en fonction de la pratique artistique professionnelle contemporaine et est très participative. Elle résulte d'un processus participatif.
- Améliorer les conditions de vie et de travail des travailleurs du sexe ;
- Garantir de bonnes conditions de travail et une meilleure protection sociale aux personnes structurellement actives dans l'économie des plates-formes.

Les employeurs de la **Communauté germanophone** qui emploient des personnes défavorisées sur le marché du travail reçoivent à cette fin une subvention AktiF ou AktiF PLUS. Le groupe cible se compose notamment des jeunes de moins de 25 ans ayant décroché, au plus, un diplôme de l'enseignement secondaire, des demandeurs d'emploi de longue durée, des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, etc.

INTÉGRATION DES MIGRANTS

Dans le cadre de la politique d'intégration **flamande**, la langue néerlandaise joue un rôle important en tant que facteur de liaison au sein de la société. La création d'un réseau solide pour les nouveaux arrivants est essentielle. La nouvelle politique d'intégration met l'accent sur une plus grande autonomie économique et sociale, une acquisition approfondie de la langue néerlandaise et une connaissance de la société, des valeurs et des normes flamandes.

Le trajet d'intégration en **Communauté germanophone** est un programme d'éducation et de soutien adapté à la situation et aux besoins du migrant, qui l'aide à faire ses premiers pas dans la société d'accueil. Il comprend un premier accueil, une évaluation sociale, un cours de langue, un cours d'intégration, un accompagnement individuel pendant le cours et des séances d'information sur l'intégration socioprofessionnelle. Etant donné la guerre en Ukraine, un site web distinct contenant des informations destinées aux réfugiés ukrainiens a été créé. Ce site fournit des informations sur les pouvoirs publics, la santé, les finances, le travail, le

logement, la mobilité, l'enseignement et les loisirs. Le centre de sports et de vacances Worriken est devenu un centre d'accueil de 200 lits pour les réfugiés d'Ukraine.

Le projet REK sur l'intégration et la diversité concerne l'égalité d'accès à l'enseignement. Une offre éducative sur mesure doit aider les personnes issues de l'immigration à participer plus facilement à la société en Communauté germanophone.

Parmi les autres initiatives, citons :

- La création d'un Institut *flamand* des droits humains (VMRI). Le VMRI peut agir de manière étendue et indépendante pour protéger tous les droits humains et traiter les plaintes pour discrimination dans le cadre des compétences flamandes ;
- L'appel à projets de Women in Business dans la *Région de Bruxelles-Capitale* comprend un critère sur l'intersectionnalité ;
- Des appels à projets pour la promotion de l'égalité des chances en général et des appels à projets pour la promotion des droits d'un groupe cible spécifique dans le domaine de la lutte contre la discrimination et la violence envers les femmes au niveau *fédéral*;
- UNIA (un service public indépendant de lutte contre la discrimination et de promotion de l'égalité des chances) fait partie du jury de l'appel à projets Crea.*Brussels*, pour se concentrer sur les aspects liés à l'égalité des chances.
- La réforme des soins de santé en milieu pénitentiaire contribue à rendre les soins plus accessibles et de qualité pour les personnes en détention. L'objectif est une offre de soins globale et intégrée, inscrite dans une politique plus large de santé et de détention qui fait sens.

- JustFromCell est une plateforme numérique sur laquelle les détenus ont accès à un certain nombre d'applications. Ce projet du *gouvernement fédéral* contribue également à favoriser la réintégration du détenu dans la société. La plateforme propose une interface qui offre un accès sécurisé et limité aux services de la prison et à l'Internet, par exemple pour chercher du travail, introduire sa candidature ou suivre des cours en ligne.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le plan d'action DG Inklusiv 2025 contient des mesures et des principes concrets qui doivent conduire à la mise en œuvre de la convention des Nations unies au sein de la *Communauté germanophone*. Le plan définit une vision pour l'année 2025, ainsi que des objectifs dans dix domaines d'action. Ces objectifs sont le résultat d'une consultation étendue avec des personnes en situation de handicap, et répondent donc à leurs besoins.

ACTIONS INTERNATIONALES

Le *gouvernement fédéral* s'est engagé à mobiliser des ressources nationales (Domestic Ressource Mobilisation - DRM) dans le cadre du partenariat Addis Tax Initiative (ATI). Outre l'intérêt porté au DRM dans certains portefeuilles de coopération bilatérale ou des projets sur une gouvernance fiscale améliorée, les efforts de la Belgique ont conduit à une coopération accrue avec le Fonds monétaire international (FMI) pour renforcer les politiques fiscales dans les pays partenaires. Au lendemain de la pandémie de COVID-19, le gouvernement belge a soutenu l'initiative de suspension du service de la dette (Debt Service Suspension Initiative).

Le gouvernement fédéral a ainsi reporté les remboursements de la dette bilatérale envers notre pays de 16 des pays les plus touchés entre mai 2020 et fin 2021, pour un allègement total de 38 millions d'euros. Le gouvernement soutient par ailleurs pleinement l'introduction du cadre commun d'allègement de la dette, en dehors de la Debt Service Suspension Initiative du G20.

En 2021, une consultation élargie avec tous les acteurs a conduit à une stratégie fédérale en matière de migration et de développement. Celle-ci définit la manière dont la Belgique peut aborder les opportunités et les défis liés à la migration, à la mobilité et au déplacement forcé dans le cadre de la coopération au développement et soutient l'ODD 10.7 : faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable.

La politique de développement de la **Communauté germanophone** soutient des organisations dans des projets durables au sein de régions structurellement faibles.

La **Flandre** contribue également au développement socio-économique des pays partenaires de la coopération au développement flamande, ce qui contribuera à la prospérité, l'autosuffisance et des perspectives d'avenir.

DÉFIS

Dans le contexte actuel de hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, l'attention portée à la cohésion sociale reste importante pour que les politiques progressent sur la voie du développement durable, en tenant compte d'une transition juste.





ODD 11/
VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



ODD11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i54. Logement inadéquat	%	0	⊖
i55. Exposition aux particules fines	µg PM _{2,5} /m ³	10	⊕
i57. Pollution sonore	%	↘	⊕

Tous les gouvernements en Belgique s'engage en faveur des villes et communautés durable inclusives, résilientes et sûres y compris en matière de mobilité et d'infrastructures durables en prenant des mesures dans plusieurs domaines. Le chapitre 7 aborde de façon détaillée la mise en œuvre des ODD au niveau local.

SOUTIEN DE LA POLITIQUE URBAINE

Plusieurs initiatives politiques contribuent à l'apparition d'infrastructures plus durables dans les villes, les communes et les régions.

Quartiers paisibles. *brussels* a pour objectif de créer les conditions d'une véritable pacification des quartiers et d'augmenter de manière significative la qualité de vie, la qualité des espaces publics et la résilience urbaine. Le plan donne la priorité aux fonctions résidentielles, à l'accessibilité universelle, à la sécurité routière, à la qualité de l'air et à la santé.

Le cadre d'objectifs *flamand* Vizier 2030 met l'ac-

cent pour l'ODD 11 sur les normes de qualité du logement (y compris les normes environnementales) et sur une infrastructure durable et résiliente. La politique urbaine flamande est un moteur important pour la promotion des ODD et la réalisation des ambitions européennes et internationales. Cette politique est axée sur la rénovation urbaine (y compris la densification) et sur la Flandre en tant que région smart. Par exemple, la transition vers une région intelligente se poursuit dans le programme Smart Flanders avec l'ambition d'être un leader européen d'ici 2030.

Le plan *flamand* de politique de l'air 2030 contient 93 actions visant à améliorer la qualité de l'air par le biais de mesures sectorielles (transport, industrie, agriculture, ménages et secteur tertiaire). Parmi celles-ci, 83 avaient déjà été lancées et 7 achevées en 2021.

La *Région de Bruxelles-Capitale* réforme ses règlements en matière d'aménagement du territoire dans l'esprit « Good Living », soit un instrument plus flexible qui encourage une architecture de qualité

tout en respectant le patrimoine, des logements de meilleure qualité qui préservent les espaces ouverts et des bâtiments durables et multifonctionnels.

Le Plan d'urgence Logement 2020-2024 de la Région de Bruxelles-Capitale s'articule autour de cinq grands projets : augmenter l'offre et la qualité des logements sociaux, améliorer l'action publique en matière de logement, accompagner les locataires, garantir le droit au logement et l'accès à la propriété.

Be Sustainable, cadre de référence pour les quartiers durables à Bruxelles depuis 2019, dynamise les ambitions de durabilité des grands projets urbains et du renouvellement des quartiers.

Depuis janvier 2020, la **Communauté germanophone** est responsable de l'exercice des compétences en matière d'aménagement du territoire, de logement et de certains domaines de l'énergie. Aussi, la Communauté s'est lancée dans un vaste processus de réforme de l'aménagement du territoire.

La Communauté germanophone compte environ 1 500 logements sociaux à louer, dont la plupart ont plus de 30 ans. Un projet d'investissement, prévu dans le cadre de la Facilité pour la Reprise et la Résilience (FRR) de l'Union européenne, vise à renforcer l'efficacité énergétique de ces logements entre 2023 et 2025.

Outre l'Alliance climat emploi rénovation, la **Wallonie** a adopté en 2022 un plan visant la rénovation de 55 000 logements publics.

MOBILITÉ

La mobilité durable est un aspect important pour tous les gouvernements en Belgique sur le plan des infrastructures. Les différentes autorités belges ont formulé des objectifs différents.

En 2017, le gouvernement **wallon** a adopté la vision FAST 2030, avec des objectifs ambitieux et reconnus pour la transformation nécessaire de la mobilité en Wallonie à l'horizon 2030. Par le biais du transfert modal, les autorités wallonnes mettent en place un système de mobilité qui garantit la fluidité,

l'accessibilité, la santé et la sécurité pour tous. La stratégie régionale de mobilité prévoit deux volets : le premier concernant la mobilité des personnes et le second concernant le transport des marchandises.

Le Green Deal Duurzame Stedelijke Logistiek (2019) vise à réduire le nombre de kilomètres parcourus dans le cadre des transports urbains et les kilométrages inévitables de manière durable et à faible émission de carbone (ODD 11.2, 11.6).

Avec la Vision **flamande** de la mobilité 2040, le Plan de sécurité routière 2021-2025, la vision politique Clean Power for Transport 2030 et le plan d'aménagement du territoire flamande, la Flandre s'engage sur la voie d'un transport sûr et à zéro émission et contribue ainsi à l'ODD 11.2 en termes de la mobilité durable et urbaine. La Flandre s'engage également en faveur d'une multimodalité à faible émission de carbone avec de bonnes connexions pour les déplacements domicile-travail, les activités sociales et les tâches quotidiennes. Pour rendre possible le transfert modal et faire de la Flandre une région cyclable, les investissements sont en partie financés par le plan flamand de relance de résilience.

Beliris contribue à la réalisation de plusieurs projets d'infrastructure à **Bruxelles**, qui améliorent la mobilité. Pensez à l'avenue piétonne, la nouvelle ligne de métro Nord, le réseau vélo-plus et la Promenade Verte : une boucle de plus de 60 km qui permet aux piétons et aux cyclistes de traverser la Région de Bruxelles-Capitale en douceur. Le plan Good Move est la stratégie de mobilité de la région bruxelloise de 2020. Il opte résolument pour une ville agréable et sûre, constituée de quartiers apaisés, reliés par des axes structurants intermodaux, et centrée sur des transports en commun efficaces et une circulation plus fluide. Il place l'utilisateur au centre des réflexions sur les déplacements quotidiens.

La Vision Rail 2040 a été créée en collaboration entre le **gouvernement fédéral**, les compagnies de chemin de fer et la société civile. La vision prépare l'avenir et donne un cadre à la politique ferroviaire pour les vingt prochaines années, avec des émissions de CO₂ significativement réduites, en ligne avec les objectifs internationaux, nationaux et régionaux

ACTIONS INTERNATIONALES

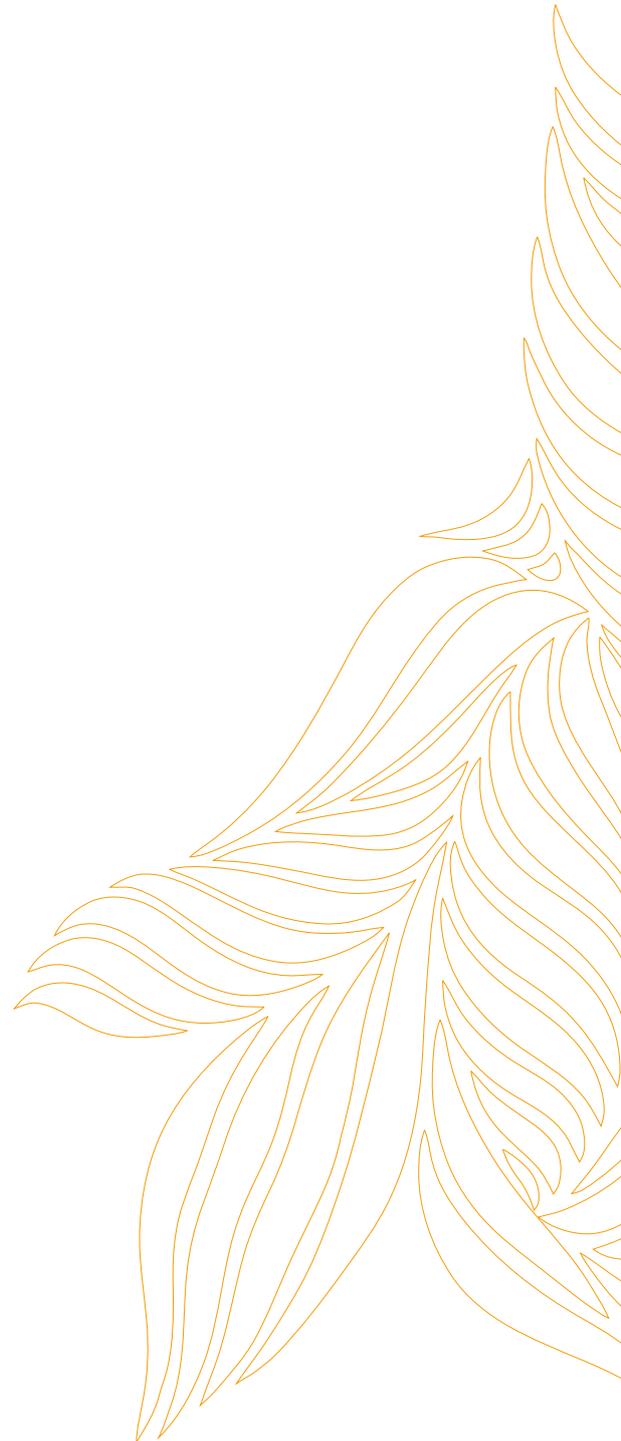
Le *gouvernement fédéral* contribue indirectement à la réalisation de cet ODD au travers de sa politique de financement non affecté au système multilatéral, du financement d'acteurs non gouvernementaux dans la politique belge de coopération au développement et des co-bénéfices des interventions sur les axes prioritaires. Au Rwanda, par exemple, les dynamiques organisationnelles sont soutenues de manière bilatérale, avec un accent sur l'urbanisation durable.

Grâce au Fonds général Flanders UNESCO Trust Fund (FUT), la *Flandre* soutient depuis plus de 10 ans des projets liés au patrimoine (culturel, naturel, immatériel et subaquatique) avec un accent géographique sur l'Afrique. Concernant la préservation du patrimoine sous tous ses aspects, la Flandre a apporté sa contribution en Syrie (guerre), au Népal (tremblement de terre) et en Ukraine (guerre). Au travers de cette collaboration avec l'UNESCO, la Flandre s'engage à protéger et à préserver le patrimoine en tant que moteur de la diversité culturelle, du développement et de la construction de la paix. La Flandre offre un soutien financier aux projets qui protègent le patrimoine naturel et culturel tels que le patrimoine culturel en Afrique du Sud et le parc national Jardines de la Reina à Cuba.

DÉFIS

Dans un petit pays comme la Belgique à densité élevée de population, l'aménagement du territoire constitue un défi au niveau économique, social et environnemental. Il est nécessaire de faire un meilleur usage de l'espace occupé au lieu de permettre une expansion spatiale supplémentaire, qui se fait au détriment de notre environnement. La question de l'accès à un logement de qualité pour tous doit également rester un enjeu central, dans un contexte où le prix de l'immobilier et de l'énergie se répercute plus durement sur les personnes les plus vulnérables.

Le changement climatique, combiné à une concentration des activités dans un espace dense, fait peser sur les villes des facteurs de stress tels que le stress thermique et l'exposition aux particules fines, au dioxyde d'azote, aux fortes concentrations d'ozone et à la pollution olfactive, lumineuse et sonore. Le défi consiste ici à contrer les effets néfastes sur la santé (ODD 3) dans les limites existantes de la ville. La mobilité est également un secteur important pour relever les défis climatiques et la durabilité.





ODD 12/
CONSOMMATION ET
PRODUCTION
RESPONSABLES



ODD12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Établir des modes de consommation et de production durables

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i58. Consommation intérieure de matières	t / habitant	↘	+
i59. Déchets dangereux	kg / habitant	↘	○
i60. Recyclage des déchets	%	↗	○

Les modes de production et de consommation non durables dans le monde impact sur la crise climatique, les catastrophes naturelles, la perte de biodiversité, la pollution, la faim et la pauvreté est désormais évident. La façon dont nous traitons nos ressources naturelles, nos matières premières et nos matériaux joue un rôle central à cet égard. Les différents gouvernement de la Belgique travaillent sur des modes de consommation et de production responsables à différents niveaux pour entre autres s'assurer que leur impact environnemental et social diminue et que l'indépendance augmente. D'une part, une grande attention est portée au rôle que les gouvernements peuvent assumer dans leur fonctionnement interne ou en collaboration avec d'autres partenaires entre autres des partenaires internationaux. Les gouvernements en Belgique se focalisent également sur l'économie circulaire comme une stratégie pour un changement durable des modes de production et de consommation.

POLITIQUE D'ACHAT DES AUTORITÉS

Les autorités ont pris plusieurs initiatives pour rendre plus durable leur politique d'achat des autorités.

Le plan d'action *fédéral* annuel de développement durable (PADD) contient un certain nombre d'actions concernant les marchés publics durables et la sensibilisation du personnel. Les procédures d'adjudication incluent systématiquement des clauses de durabilité, notamment en ce qui concerne le traitement des déchets, la restauration, les aspects liés à la mobilité ou l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. La communication avec les sourds et les malentendants fait également l'objet d'une attention particulière.

Le *gouvernement flamand* contribue également de l'ODD 12 dans ses opérations internes : l'entreprise facilitaire, qui soutient les entités dans les domaines politiques du gouvernement flamand et les administrations locales, met en œuvre la durabilité de manière transversale dans ses activités, remplissant ainsi un rôle exemplaire au sein du gouvernement flamand.

Depuis 2022, les autorités *flamandes* et le Gouvernement néerlandais collaborent à l'élaboration, à la mise à jour et à la publication de critères pour les marchés publics durables, appelés « MVI-criteriatool ». Cette collaboration doit aboutir à

des critères largement similaires pour les marchés publics socialement responsables (ODD 12.7).

Intégrer des clauses environnementales dans les marchés publics est un des axes prioritaires du Plan transversal de transition écologique (PTE) de 2021 de la *Communauté française*.

SOUTIEN D'UNE PRODUCTION RESPONSABLE

Le *gouvernement flamand* entretient des partenariats avec le secteur privé. Les agences flamandes VLAIO et Flanders Circular constituent un pivot important dans la formation et le développement de ces partenariats et encouragent la poursuite de la recherche sur les modèles d'entreprise et les technologies circulaires. Des outils spéciaux aident les entreprises flamandes à entreprendre de manière plus durable. Il y a par exemple SustaTool, une feuille de route pour l'intégration des aspects de durabilité dans le fonctionnement quotidien des entreprises, et SustaTrade, un outil qui aide les entrepreneurs internationaux à identifier les risques potentiels de durabilité tels que les droits humains et le climat.

Au travers de son plan de désamiantage à l'horizon 2040, la Flandre s'est engagée à accélérer sa politique de désamiantage. Le plan de relance flamand « Vlaamse Veerkracht » prévoit 40 millions d'euros pour le désamiantage.

L'Agence de développement économique de la *Communauté germanophone* propose des conseils gratuits en matière d'innovation aux petites et moyennes entreprises, aux indépendants et aux grandes entreprises. Doté d'un espace de coworking, l'incubateur d'entreprises Qubus (2020) offre aux chefs de projet, aux jeunes entrepreneurs, aux start-ups et aux entreprises existantes un soutien individuel personnalisé pour la poursuite du développement des projets.

CONSOMMATION RESPONSABLE

À *Bruxelles*, la stratégie Good Food 2 vise à mettre en place un régime alimentaire structurellement plus durable d'ici à 2030. L'objectif est de transfor-

mer notre système alimentaire, de la production à la consommation, en un modèle respectueux de l'homme et des autres espèces, respectueux de la biodiversité et créateur d'emplois de qualité, comme le souligne la stratégie pour une économie en mutation.

Avec le Plan d'action *flamand* sur les pertes alimentaires et les flux (résiduels) de biomasse circulaire 2021-2025, la Flandre franchit une nouvelle étape, à la suite de la Ketenroadmap Voedselverlies 2015-2020, pour réduire davantage les pertes alimentaires et créer des possibilités de (ré)utilisation plus durable de la biomasse et des flux résiduels de biomasse.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Un processus participatif du *Gouvernement wallon*, avec des acteurs privés et publics, le monde universitaire, le domaine de la recherche et le secteur associatif a abouti à la première stratégie pour une économie circulaire en Wallonie en 2021 : Circular Wallonia. Les cinq grands axes de cette stratégie sont les suivants :

- Renforcer la production et la fourniture de biens et services circulaires ;
- Stimuler la demande et la consommation de biens et de services circulaires ;
- Accroître la mobilisation des acteurs wallons pour une transition circulaire ;
- Optimiser la gestion des déchets considérés comme des ressources ;
- Encadrer le déploiement de l'économie circulaire au sein des chaînes de valeur identifiées comme prioritaires.

S'appuyant sur les nombreuses actions de Vlaanderen Circulair, le nouveau programme politique « Construction circulaire 2022-2030 » poursuit la transition vers la construction circulaire et contribue à l'objectif du *gouvernement flamand* de réduire drastiquement l'empreinte carbone, en collaboration avec les acteurs du secteur de la construction. Le programme de relance flamand « Vlaamse Veerkracht » prévoit un budget de 30 millions

d'euros pour soutenir les processus de recyclage innovants et de 25 millions d'euros pour soutenir l'innovation et les Living Labs pour la construction circulaire et l'industrie manufacturière circulaire.

Le programme Belgium Builds Back Circular a vu le jour dans le giron du Plan National pour la Reprise et la Résilience. Il s'articule essentiellement autour du financement de projets de recherche appliqué, de développement industriel et de PME dans le domaine de la conception des produits et services et de la substitution chimique, afin de promouvoir la circularité des produits dans les deux cas. Le plan d'action **fédéral** en matière d'économie circulaire (2021-2024) adopté en 2021 contient également 31 mesures qui donneront un coup de fouet à l'économie circulaire. En outre, une plateforme d'économie circulaire intra-belge devrait renforcer la coopération entre les régions et le gouvernement fédéral en matière d'économie circulaire. Enfin, la cellule de connaissances du gouvernement fédéral sur les matières premières critiques rendra la société belge plus résiliente face à la pénurie et au manque de matières premières, contribuant ainsi à l'ODD 12.2.

En **Région de Bruxelles-Capitale**, la stratégie régionale Shifting Economy intègre dans ses priorités un nécessaire soutien afin de créer des emplois inclusifs, de qualité et non-délocalisables et de participer aux objectifs climatiques. Les aides aux entreprises octroyées par la Région prévoient également la majoration de certaines aides pour l'économie circulaire et la réorientation des aides aux entreprises vers des modèles économiques exemplaires. La Région soutient également les entreprises, associations et centres d'action sociale qui visent l'insertion socioprofessionnelle de demandeurs d'emploi particulièrement éloignés de l'emploi. Elle encourage les Bruxellois qui développent une entreprise à finalité sociale.

ACTIONS INTERNATIONALES

Le partenariat Beyond Chocolate a vu le jour en 2018 avec le concours de la coopération **fédérale** au développement. Il vise à rendre la production de chocolat plus durable avec un focus sur la déforestation, le travail d'avant et un revenu vital pour les producteurs. Cette collaboration englobe le secteur

du chocolat et le commerce de détail en Belgique, ainsi que la société civile, les investisseurs, les syndicats et les universités. Cette initiative a été prolongée en 2022.

Le Trade for Development Centre (TDC) de l'agence de développement Enabel se concentre sur le soutien aux organisations de producteurs et aux initiatives multipartites visant la durabilité des chaînes de valeur, et encourage les citoyens et les décideurs politiques à développer des modes de consommation durables.

L'initiative TruStone est une convention internationale de responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour le secteur de la pierre naturelle, qui court jusqu'à la fin de 2024. Elle réunit des entreprises et des associations industrielles et les pouvoirs publics néerlandais et **flamands**, des syndicats et des ONG afin de promouvoir la responsabilité sociale internationale des entreprises dans le secteur.

DÉFIS

La transition vers des modèles de production et de consommation plus sobres, moins consommateurs de ressources naturelles, constitue un défi car cela requiert une transformation de nos économies et modes de vie. Pour y remédier, des changements systémiques complexes sont nécessaires. Un autre défi découle de la contradiction inhérente à la transition climatique, où il existe une demande croissante de matières premières, par ex. pour l'électrification des transports, qui menace d'avoir des impacts environnementaux et sociaux négatifs. La crise du COVID-19 et la guerre en Ukraine ont également montré à quel point la Belgique et l'Europe sont vulnérables et dépendantes en termes de ressources et de matières premières nécessaires pour répondre à nos besoins. L'enjeu est d'appréhender également la transition climatique et énergétique comme une transition des matériaux, vers des modèles de production et de consommation privilégiant un usage moindre, plus efficace et plus circulaire des matériaux.



ODD 13/
LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



ODD13 LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i63. Emissions de gaz à effet de serre non-ETS	Mt CO ₂ éq.	41,8	⊖
i64. Victimes de catastrophes naturelles	Taux / 100.000	1,97	⊖
i65. Contribution au financement climatique international	M€	↗	⊕

La politique climatique en Belgique prend de plus en plus forme. Tant en profondeur, avec de nouvelles mesures de réduction des émissions, qu'en largeur, avec une attention accrue à la politique d'adaptation et au financement climatique. Les inondations de juillet 2021 ont été un réveil douloureux qui a accéléré les politiques d'adaptation. Dans le même temps, les parties déjà approuvées du paquet européen #fitfor55 s'avèrent être un inspirateur pour les politiques climatiques nationales et régionales.

CATASTROPHES NATURELLES

Le changement climatique se traduit par une fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles, et la Belgique n'est pas épargnée. En juillet 2021, des inondations ont fait 41 victimes dans notre pays. Le Ministère de la Défense a joué un rôle important dans l'opération de sauvetage et de nettoyage qui

a suivi. Les leçons tirées de ce sombre épisode, de même que l'analyse de l'environnement sécuritaire, amènent le gouvernement belge à investir massivement dans la capacité de gestion des catastrophes et des crises de la Défense dans les années à venir.

SANTÉ PUBLIQUE

Lors de la Conférence des Nations unies sur le changement climatique à Glasgow (COP26, novembre 2021), en réponse à l'impact croissant du changement climatique sur la santé humaine, un groupe de pays, dont la Belgique, s'est engagé à mettre en place des systèmes de santé résilients au climat, à faible émission de carbone et durables. Le **gouvernement fédéral** s'acquitte de ces obligations par le biais du troisième Plan d'action national Environnement-Santé (NEHAP III).

LIMITATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Un nouveau cadre de gouvernance doit assurer la mise en œuvre et l'évaluation de la politique climatique fédérale 2021-2030. Ce cadre mobilise l'ensemble du gouvernement et des départements concernés pour mener une politique climatique ambitieuse et respecter pleinement les engagements de *l'État fédéral*. Le premier cycle d'évaluation annuelle des feuilles de route des ministres concernés s'est achevé par la publication d'un rapport de synthèse sur la mise en œuvre de la politique climatique fédérale 2021-2030. Il en ressort que la politique et les mesures associées sont sur la bonne voie et donnent des résultats, même si l'exécution à proprement parler accuse quelques retards ou est confrontée à certains obstacles. Ces feuilles de route constituent le cœur de la politique climatique du gouvernement et la base de nouvelles initiatives.

Bien que nous progressions dans la mise en œuvre de mesures à tous les niveaux de pouvoir, il reste essentiel de développer davantage le soutien du public à la transition climatique dans notre pays. MY 2050 est un outil de sensibilisation à la neutralité climatique.

Avec l'approbation du plan *flamand* pour l'énergie et le climat en 2019 et les mesures supplémentaires à partir de novembre 2021, le Gouvernement flamand s'est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre couvertes par le règlement sur la répartition de l'effort de 40 % d'ici 2030 par rapport à 2005. Un cadre d'accord couvre les différentes procédures et le calendrier des étapes successives du cycle de la politique énergétique et climatique sur le Plan flamand pour l'énergie et le climat 2021-2030, ainsi que le rôle de toutes les parties prenantes dans celui-ci.

Avec l'adoption du Plan énergie et climat en 2019, la *Communauté germanophone* et les communes se sont engagées à réduire de 40 % leurs émissions de CO₂ d'ici 2030. Le gouvernement de la Communauté germanophone ambitionne pour sa part de réduire les émissions de CO₂ de 50 % d'ici 2030 et de 100 % d'ici 2050.

Le nouveau Plan Air-Climat-Énergie (PACE) doit préparer la *Région de Bruxelles-Capitale* aux impacts du changement climatique et à faire face à « l'inévitable ». En synergie avec le plan de gestion de l'eau 2022-2027, Bruxelles améliore la résilience de son territoire par diverses actions telles que l'amélioration de la perméabilité des sols, la gestion intégrée des eaux de pluie, l'augmentation de la végétation, notamment dans les quartiers à forte densité de population, et la création de zones fraîches pour lutter contre les îlots de chaleur.

L'Union européenne a sélectionné la Région de Bruxelles-Capitale comme l'une des villes participant à la mission « Cent villes neutres pour le climat et intelligentes d'ici 2030 ».

La Région de Bruxelles-Capitale a lancé en février 2023 le premier cycle de son Assemblée Citoyenne pour le Climat. Il s'agit d'une assemblée permanente composée de 100 citoyens tirés au sort pour émettre des recommandations sur les politiques climatiques régionales et ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan air-climat-énergie 2030, la *Wallonie* a réuni un Panel Citoyen pour le Climat, un panel de citoyens tirés au sort (50 membres et 25 suppléants) afin de proposer des mesures concrètes. Cette consultation citoyenne s'inscrivait dans le cadre de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030, par rapport aux émissions de 1990. Après 13 réunions, le panel a formulé 168 recommandations en ce sens.

TECHNOLOGIE

La *Flandre* entend miser sur les technologies CCUS (Carbon Capture, Utilisation and Storage). Pour accélérer le déploiement, le gouvernement flamand travaille notamment au développement d'une infrastructure adaptée et d'un cadre réglementaire pour le transport du CO₂. La région étend en outre sa coopération avec les pays pionniers en matière de CCUS tels que la Norvège, les Pays-Bas et le Danemark.

Dans le cadre du programme Moonshot « Flemish Industries Carbon Circular and Low in CO₂ by 2050 », des universités, des instituts de recherche et l'industrie flamands, sous la houlette de CATALISTI (le premier cluster pour l'innovation dans les industries chimiques et plastiques), travaillent ensemble pour développer une technologie d'avant-garde pour de nouveaux processus et produits respectueux du climat d'ici 2040.

FINANCEMENT CLIMATIQUE

Au niveau du financement durable et de son lien avec les droits humains, *l'autorité fédérale* suit les efforts de la plateforme européenne sur la finance durable en ce qui concerne les garanties minimales, qui a publié son rapport en juillet 2022. En février 2022, la Commission européenne a publié une proposition de directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CSDD). Au moment de la rédaction de cet ENV, le Parlement européen a adopté sa position concernant la proposition. Les trilogues devraient commencer au printemps 2023. En janvier 2023, la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) est entrée en vigueur

CADRE JURIDIQUE

L'autorité fédérale vise à introduire l'écocide dans le nouveau Code pénal. Nous montrons ainsi la voie, en tant que pays européen, pour punir sévèrement le fait de causer des dommages graves, à grande échelle ou permanents à l'environnement. L'incrimination de l'écocide s'inscrit plus particulièrement dans le cadre de la lutte contre la criminalité environnementale de portée internationale.

Un réseau d'expertise composé de magistrats de l'environnement se réunit en outre deux fois par an avec des représentants de la police afin de mieux définir les limites de l'application des lois environnementales et d'unifier l'approche.

ACTIONS INTERNATIONALES

La *Belgique* s'est engagée à augmenter sa contribution au financement climatique international pour la période de 2021 à 2024 à un minimum de 531 millions d'euros. Dans le cadre de cet engagement, le *gouvernement fédéral* a déjà augmenté sa contribution annuelle de 70 millions d'euros par an à 100 millions d'euros par an. Ce financement est axé sur le renforcement transversal de la politique climatique dans les pays partenaires et sur l'adaptation au climat. Dans ce cadre plus large, les autorités ont choisi trois thèmes prioritaires : (1) mettre l'action climatique au service de la biodiversité et de la protection des écosystèmes, (2) l'agriculture durable et (3) le développement urbain durable. Pour renforcer ces efforts sur le terrain, la Belgique a lancé partenariat climat dans le Sahel. L'agence belge de développement Enabel et la Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO) poursuivent activement cet objectif, par exemple en contribuant à la Grande Muraille verte et en investissant dans les énergies renouvelables dans le monde entier. BIO a élaboré une stratégie climatique ambitieuse en 2022.

L'autorité fédérale a créé un cadre stratégique commun (CSC) thématique sur le climat et l'environnement avec des partenaires non gouvernementaux de la coopération belge au développement. La Belgique fait également des efforts avec les partenaires multilatéraux et contribue à trois des principaux fonds multilatéraux pour le climat : le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour les pays les moins avancés. L'expérience sur le terrain dans nos pays partenaires (entre autres le Mozambique) montre que des défis majeurs demeurent en termes de collecte de données (données financières liées aux pertes et dommages) et de renforcement des autorités locales pour accéder au financement climatique.

Sur le plan international, la Belgique participe activement à de multiples initiatives, dont le Groupe des champions sur le financement de l'adaptation, l'Action féministe pour la justice climatique et Génération Égalité et aux travaux de l'ATACH (Alliance for Transformative Action on Climate and Health), mise en place par l'Organisation mondiale de la

santé (OMS) des Nations unies pour travailler avec tous les pays signataires de manière coordonnée et collaborative.

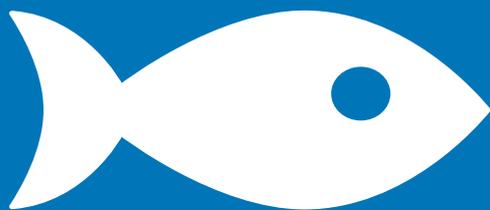
La **Flandre** a financé une étude de OMS pour rendre le système de santé mozambicain plus résistant à l'impact du changement climatique.

Dans le nouveau Plan Air-Climat-Énergie (PACE), dont l'adoption définitive est prévue pour mai 2023, la **Région de Bruxelles-Capitale** porte sa contribution au financement international pour le climat à 2,75 millions d'euros par an (soit une augmentation de 22 %) pour la période 2021-2030. La Région bruxelloise continue de privilégier les projets multilatéraux via les fonds des Nations unies ou de la Banque mondiale (Fonds d'adaptation, Fonds vert pour le climat), mais travaille également via un accord avec l'agence belge de développement Enabel pour mettre en œuvre des projets dans les pays partenaires de la Belgique (Ouganda, Rwanda, Mozambique, etc.).

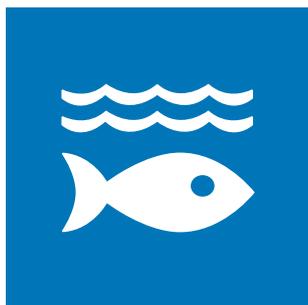
DÉFIS

La Belgique n'est pas encore en mesure de réduire les émissions de gaz à effet de serre issues des bâtiments, des véhicules et de l'agriculture suffisamment rapidement pour atteindre les objectifs européens renforcés. Les émissions du trafic routier sont depuis longtemps un sujet épineux. L'électrification rapide des voitures (de société) peut apporter un apaisement, mais nécessite le développement à grande échelle d'infrastructures de recharge. Le parc immobilier vieillissant attend également une vague de rénovation. Cette mesure devrait s'accompagner d'incitations spécifiques visant à accélérer l'amélioration de la performance énergétique dans le segment inférieur du marché du logement. L'industrie à forte consommation d'énergie, quant à elle, est confrontée à une tâche majeure : elle va troquer son utilisation de combustibles fossiles contre de l'électricité et du gaz renouvelables. La Belgique a commencé à mettre en place l'infrastructure nécessaire pour canaliser cette énergie vers l'industrie et potentiellement éliminer l'excès de CO₂. L'accélération de la politique climatique continuera à être inspirée par les parties déjà approuvées des directives européennes #Fitfor55.





ODD 14/
VIE AQUATIQUE



ODD14 VIE AQUATIQUE

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i66. Pollution aux hydrocarbures	Nombre de cas	0	+
i67. Pêche durable	%	100	-
i68. Surface marine en zone Natura 2000	%	30	+

QUALITÉ DE L'EAU

La qualité de l'eau, et par conséquent des océans et de la vie aquatique, dépend de diverses activités en amont, notamment des pratiques agricoles.

PÊCHE

Pour y parvenir avec la participation inclusive des petits États insulaires en développement, dont beaucoup sont les plus durement touchés par la crise climatique, la Direction générale Navigation au niveau *fédéral* a coopéré à la création d'un fonds international. Ces dernières années, la Belgique a également été un membre très actif de la Clyde Bank Declaration, une coalition internationale. Un premier projet auquel nous participons est la réalisation de « Green Shipping Corridors » (corridors maritimes verts) : le déploiement de navires à émissions nulles sur les routes maritimes entre deux ou plusieurs ports.

Les exigences relatives à la teneur en soufre des combustibles marins se sont durcies en 2020. Un avion « renifleur » effectue des mesures SOx pour vérifier le respect des normes européennes (avec

des amendes administratives le cas échéant). Un autre moyen de continuer à utiliser du carburant à haute teneur en soufre tout en respectant la norme plus stricte en la matière consiste à installer un épurateur qui « lave » les gaz d'échappement. Ces eaux de lavage finissent hélas le plus souvent dans la mer et entraînent donc une augmentation de la pollution de l'eau. Pour aborder également cette question au niveau international, une étude est menée sur l'impact négatif des eaux de lavage des épurateurs de gaz d'échappement ou laveurs sur l'acidification de l'eau dans le sud de la mer du Nord.

Le nouveau Code belge de la navigation (2021) s'inscrit dans le cadre de la modernisation de la navigation. Un cadre réglementaire pour l'enregistrement des navires sans équipage répond aux technologies innovantes qui conduiront, à terme, à l'introduction de la navigation autonome. La numérisation se poursuit elle aussi, notamment pour les certificats des navires marchands et les certificats, brevets de compétence et certificats médicaux des marins à bord des navires belges.

La troisième Convention Sociétale 2021-2025 pour un secteur de la pêche durable en *Flandre* a été signée. Cette collaboration participative entre des parties publiques et privées renforce la durabilité du

secteur et donne corps au Pacte vert pour l'Europe.

GEOFISH est un outil en ligne de l'Institut flamand de recherche sur l'agriculture, la pêche et l'alimentation (ILVO) qui offre au secteur de la pêche une visualisation spatiale des données relatives à la pêche et à l'aménagement de l'espace marin, telles que l'état d'une population halieutique ou les éventuelles restrictions (réserves naturelles marines, parcs éoliens, Brexit) qui ont un impact économique sur le secteur de la pêche.

La Flandre poursuit ses efforts en matière d'aquaculture. Parmi les projets qui y contribuent, citons l'étude de faisabilité sur l'aquaculture terrestre en Flandre et Value@Sea, une étude sur l'élevage d'espèces aquacoles extractives dans la partie belge de la mer du Nord. Ces projets sont conduits en collaboration avec des universités et des acteurs du secteur privé.

ACTIONS INTERNATIONALES

La Belgique est l'une des forces motrices de l'initiative Blue Leaders, qui réunit des pays dans un appel à une action urgente pour protéger l'océan de la crise climatique, de la surpêche, de la pollution et d'autres menaces. Les Blue Leaders s'engagent à faire de la protection d'au moins 30 % de l'océan mondial un nouvel objectif international, ainsi qu'à soutenir le nouveau traité agréé récemment sur la protection de la haute mer (High Seas Treaty), prévoyant la création de zones marines bien protégées.

En collaboration avec des chercheurs et des partenaires multilatéraux et internationaux, l'Institut flamand de la mer (VLIZ) participe à la World Ocean Assessment, qui constitue la base scientifique et la

source des recommandations politiques nationales et internationales dans le cadre de la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques (2021-2030).

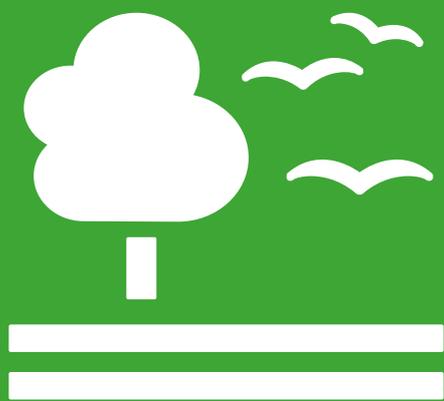
Le *Gouvernement flamand* finance la quatrième phase (2021-2022) de l'Ocean Economy Project, dans lequel la Flandre est impliquée depuis la première phase. Ce projet de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se rattache au « Blauwe Cluster » de la politique flamande des clusters.

DÉFIS

L'afflux faible de main d'œuvre au sein du secteur de la pêche dû à l'incertitude économique, le risque d'accidents du travail et le glissement des emplois maritimes vers d'autres sous-domaines du secteur constituent un défi.

Le changement climatique et la pollution en mer du Nord (ODD 14.1) ont un impact négatif sur les stocks de poissons et l'industrie de la pêche. Le secteur est par ailleurs confronté à un accès complexe au marché et à des difficultés pour obtenir des prix équitables.





ODD 15/
VIE TERRESTRE



ODD15 VIE TERRESTRE

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i69. Surface terrestre en zone Natura 2000	%	30	⊖
i70. Forêts avec le label FSC ou PEFC	%	↗	⊕
i71. Populations d'oiseaux des champs	Index	↗	⊖

INTRODUCTION

En Belgique, la première stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) a été élaborée en 2006 et ensuite revue en fonction des objectifs d'Aichi qui ont été adoptés en 2010 par la COP10 de la Convention pour la Diversité Biologique (CDB). La SNB énonce une série d'objectifs prioritaires pour anticiper, prévenir et réduire les causes de perte de biodiversité en Belgique. C'est le seul document national relatif à la biodiversité qui soit d'application tant au niveau fédéral qu'au niveau régional en vue de se conformer aux engagements européens et internationaux de la Belgique. Il propose un cadre pour la politique à suivre et pour les actions à développer pour sa mise en œuvre. Compte tenu de l'autonomie et de la répartition des compétences en matière d'environnement entre les quatre niveaux de pouvoir, et eu égard aux caractéristiques régionales, chaque ni-

veau de pouvoir s'est vu confier la responsabilité de définir ses propres priorités pour la mise en œuvre.

En 2022, la quinzième Conférence des Parties (COP15) de la CDB a adopté le cadre mondial pour la biodiversité (CMB) de Kunming-Montréal. Cet accord définit le cadre dans lequel doivent s'inscrire l'ensemble des efforts nationaux, régionaux et mondiaux en matière de biodiversité jusqu'en 2030. Pour assurer la mise en œuvre nationale des objectifs du CMB, les pays doivent impérativement transposer ce dispositif le plus rapidement possible dans leurs propres plans et mesures politiques. Les parties sont dès lors censées actualiser leurs stratégies nationales pour la biodiversité et leurs plans d'action nationaux avant la COP16 (2024) de manière à les aligner sur les nouveaux objectifs mondiaux et à assurer que ceux-ci soient mis en œuvre dans les délais.

La Belgique a entamé dès la fin de la CDB COP15 l'élaboration d'une SNB pour la période allant jusqu'en 2030. Cette SNB devra indiquer clairement comment la Belgique entend d'ici 2030 enrayer et inverser la perte de diversité dans son propre pays ainsi que dans ses zones d'approvisionnement. Pour pouvoir mener à bien la mise en œuvre d'une SNB globale orientée vers l'action, il faut en outre suffisamment de moyens financiers et personnels. C'est la raison pour laquelle les décisions de la COP15 mettent l'accent sur l'élaboration d'un plan de financement national en faveur de la SNB qui soit basé sur la méthodologie utilisée par BIOFIN ou sur une méthodologie similaire. L'élaboration d'un tel plan de financement national fera dès lors partie de la révision de la SNB.

PLANS DE BIODIVERSITÉ

Ces dernières années, les autorités belges ont adopté plusieurs plans d'action visant à protéger, soutenir et restaurer la biodiversité et/ou à lutter contre les espèces invasives.

La Belgian Biodiversity Alliance (BBA) a été fondée afin de mettre en évidence toutes les initiatives existantes et les engagements futurs. Ce partenariat public-privé inclusif fournit une plateforme commune à tous les acteurs en Belgique. L'outil en ligne BiodiversiTree du gouvernement fédéral et des trois régions aide les entreprises à mener des actions concrètes en faveur de la biodiversité à travers quatre domaines d'action : terrains, achats, infrastructures et processus. Le SPF Santé publique, qui fait office de pilote, est responsable du processus et de la politique d'achat de l'instrument et suit les développements.

L'accord de gouvernement prévoit que *l'État fédéral* donne l'exemple en matière de biodiversité dans la gestion des domaines fédéraux aux mains de la Régie des Bâtiments, des chemins de fer et de la Défense. L'approche BiodiversiScape lancée en 2022 met en œuvre cette disposition. La Régie des Bâtiments est une des 5 entreprises pionnières de la stratégie #BeBiodiversity.

La *Région de Bruxelles-Capitale* met l'accent sur la politique sylvicole et le développement des collabo-

ration avec les agriculteurs pour supprimer l'utilisation de pesticides.

Fin 2022, la *Communauté germanophone* a créé un fonds de durabilité qui quantifie la perte de biodiversité lors de la conversion de terrains non constructibles en terrains constructibles. Diverses mesures visent à compenser cette perte et minimiser l'impact sur la biodiversité.

Dans le domaine des écosystèmes et de la biodiversité, la *Flandre* veut atteindre des écosystèmes sains et mettre en œuvre une politique de conservation. Cela a un impact positif direct sur le changement climatique. Cela se traduit par la poursuite ou le renforcement de diverses politiques et programmes flamands tels que Natura 2000, le Sigmaphan, qui vise à mieux protéger la Flandre contre les inondations, et le programme zonal AGNAS (délimitation des zones de structure naturelle et agricole). Outre les ODD, la politique est également influencée par les développements européens, tels que la stratégie européenne pour la biodiversité à l'horizon 2030, dans le cadre du Green Deal européen. En ce qui concerne la biodiversité agricole, les agriculteurs s'engagent volontairement à faire des efforts supplémentaires par le biais d'accords de gestion et, à partir de 2023, également par le biais d'éco-réglementations.

GESTION DE LA NATURE ET DES FORÊTS

Sur le plan de la gestion de la nature, plusieurs initiatives politiques mettent l'accent sur la plantation de nouvelles forêts et haies.

Amorcé en 2019, le projet « Yes we plant » encourage la plantation d'arbres et de haies en *Wallonie* via un mécanisme de subventions adressé aux citoyens, communes, agriculteurs, entreprises et écoles. Les haies forment des liaisons écologiques et favorisent la dispersion et la migration des espèces, y compris la recolonisation de milieux perturbés. Elles apportent en outre structure et variété à nos paysages. En octobre 2022, plus de 1 400 km de haies et 1 364 000 arbres avaient été plantés en Wallonie.

Les appels à projets et primes connexes de « Forêt résiliente » (2021 et 2022) ont encouragé

les propriétaires forestiers à orienter leur gestion en faveur d'une forêt plus résiliente aux changements climatiques. L'objectif était de diversifier et de rendre irrégulier les peuplements peu résilients, équiennes, monospécifiques ou dépérissant et d'orienter les régénérations pour mettre en place une forêt constituée d'un mélange d'essences adaptées aux changements globaux, intégrant davantage la biodiversité.

La **Flandre** a des objectifs clairs en matière d'expansion de nature : placer 20 000 hectares supplémentaires de nature sous gestion efficace avant la fin de la législature en 2024 et planter 10 000 hectares de nouvelles forêts d'ici 2030, dont 4 000 d'ici 2024. La « Bosalliantie », un partenariat de pouvoirs publics et d'organisations de protection de la nature, d'entreprises, d'associations et de particuliers, sensibilise à la nécessité de créer plus de forêts au travers de programmes d'activation et de campagnes de communication. La « Bosalliantie » est également un partenaire utile pour tous ceux qui veulent contribuer à l'expansion de la forêt, mais qui n'ont pas les connaissances.

ESPÈCES INVASIVES

Le Plan d'action **national** sur les voies prioritaires d'introduction et de propagation non intentionnelles d'espèces exotiques envahissantes prévient l'introduction et la propagation non intentionnelles de 53 espèces exotiques envahissantes jugées prioritaires dans l'Espace économique européen (EEE). Il est axé sur trois thématiques :

- La détention par des particuliers/des institutions publiques ;
- Les activités récréatives et professionnelles dans les milieux d'eau douce ;
- Le transport de matériel d'habitat (sol), de substrats de pépinières et de machines.

La **Flandre** s'est engagée à réduire l'impact des espèces exotiques envahissantes au travers d'une approche coordonnée qui implique des propriétaires privés, des exploitants des terres et des organisations de gestion des terres.

GESTION DES SOLS

La restauration et l'entretien des sols, y compris l'assainissement, sont essentiels à la réalisation de l'ODD 15.3. La **Flandre** met cette vision en pratique par le biais d'agences telles que l'OVAM, la Société publique de gestion des déchets.

En 2016, la **Région de Bruxelles-Capitale** a adopté un Plan Nature qui propose une vision pour le développement de la nature et de la biodiversité en Région bruxelloise à l'horizon 2050. Ses objectifs stratégiques à l'horizon 2020 ont été prolongés jusqu'en 2025. Le plan comprend des actions de conservation, par la protection active de seize réserves naturelles, de deux réserves forestières et de trois zones Natura 2000. Ainsi, 14,5 pour cent du territoire régional présente au moins un de ces statuts de protection active.

ACTIONS INTERNATIONALES

La Belgique participe activement aux processus européens et internationaux visant à enrayer la désertification, la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes. Reconnaisant de ce fait l'importance de la gestion durable des forêts. La coopération belge au développement a ainsi endossé le Global Forest Pledge (EUR 200M 2021-2025) et le Congo Basin Forest Pledge (EUR 26M 2021-2025). La Belgique contribue entre autres à l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI). Notre pays s'emploie en outre à protéger les écosystèmes et la biodiversité en finançant des fonds multilatéraux comme le Fonds vert pour le climat (FVC) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), par l'intermédiaire d'organisations partenaires comme le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres acteurs non gouvernementaux.

CEBIOS, le programme de l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique, mérite ici une mention particulière. Ce programme prévoit la collaboration de scientifiques du Nord et du Sud pour renforcer les connaissances et les expériences autour de la biodiversité, améliorant ainsi également les conditions de vie des populations des pays partenaires concernés.

DÉFIS

La lutte contre l'érosion de la biodiversité requiert des mesures structurelles en termes de préservation, de protection et de restauration des écosystèmes. Elle nécessite de repenser notre rapport à la nature et invite à mettre en place des « nature-based solutions » (UNEA 5.2 – résolution 5) à tous les niveaux et dans tous les secteurs possibles. En outre, l'espace ouvert doit également être ciblé.

En matière de biodiversité, la Belgique s'emploie à tous les niveaux de pouvoir à mettre en œuvre les nouveaux engagements internationaux et les nouvelles obligations internationales (cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, 2022) ainsi que les objectifs européens (European Green Deal, notamment sa stratégie pour la biodiversité à l'horizon 2030 et sa stratégie Farm-to-Fork à l'horizon 2030). Cela porte à la fois sur la préservation et la protection de la biodiversité dans notre propre pays et sur notre empreinte écologique ailleurs dans le monde.

En termes de financement pour la biodiversité (« ressource mobilisation »), que ce soit au niveau national ou international, de grandes avancées peuvent encore être réalisées.

Parfois, les choix politiques posés en Belgique sont profitables à court terme mais ne prennent pas en compte l'impact à long terme et l'impact sur certains services écosystémiques, comme un sol résilient.

Eu égard à la spécificité de notre pays, dont la densité de population est élevée et où une multitude d'activités humaines et économiques sont exercées sur une superficie réduite, il faudra faire preuve de courage politique en Belgique pour poser rapidement les jalons nécessaires et structurels afin d'éviter que la biodiversité s'érode davantage.





ODD 16/
PAIX, JUSTICE ET
INSTITUTIONS EFFICACES



ODD16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i76. Sentiment de sécurité dans l'espace public	%	↗	+
i77. Indice de perception de corruption	Index 0-100	↗	○
i78. Confiance dans les institutions	%	↗	○

Tous les gouvernements sont engagés à des sociétés pacifiques et inclusives. Les institutions gouvernementales sont accessibles à tous les niveaux de gouvernement.

DÉFENSE

Au cours de la période couverte par cet Examen national volontaire, l'environnement sécuritaire belge était en constante évolution, devenant plus complexe, plus incertain et moins prévisible. Soucieuse d'intervenir ici de manière adéquate, la Belgique a amorcé un virage après une période d'austérité. Ce changement de cap s'est exprimé par la publication du plan STAR (Sécurité et service, Technologie, Ambition, Résilience) par le ministre de la Défense en 2022. Avec la loi de programmation militaire actualisée, ce plan donnera à la Défense les capacités à long terme dont elle a besoin pour relever les défis d'aujourd'hui.

CORRUPTION

La mise en œuvre des recommandations du rapport d'évaluation de la Belgique dans le cadre du cinquième cycle d'évaluation du Groupe d'États contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe est actuellement en cours. Il s'agit de prévenir la corruption et de promouvoir l'intégrité dans les postes exécutifs à responsabilité des autorités centrales.

À la demande de la douane, vous devez déclarer les liquidités accompagnées et non accompagnées d'une valeur de 10 000 euros lorsque vous entrez en Belgique ou quittez le pays en provenance ou à destination d'un autre État membre de l'UE. En vertu des nouvelles dispositions, la douane peut également agir sur des montants inférieurs à 10 000 euros s'il existe des indices que l'argent liquide est lié à une activité criminelle.

DES SERVICES PUBLICS FORTS

Le centre d'expertise Do No Significant Harm (DNSH) soutient les responsables de mesures du Plan de relance et d'investissement (PRI) dans le respect de ce principe européen qui implique de ne pas causer de préjudice important à six objectifs environnementaux spécifiques. Le **gouvernement fédéral** ambitionne par ailleurs de participer en 2023 à un projet européen de type « Technical Support Instrument » ciblé sur l'intégration du principe DNSH et de la dimension environnementale dans les programmes de financements publics.

GESTION DE CRISE

Ces initiatives permettent de tirer les leçons de la crise du COVID-19 et de mieux préparer notre pays aux crises à venir :

- Développement structurel du service de gestion de crise au sein de l'autorité fédérale à partir d'une structure en réseau qui constitue la base d'un service pouvant être déployé de manière flexible et fonctionnant de manière optimale ;
- Refonte du plan général de préparation aux crises (Generic Preparedness Plan ou GPP), un plan qui fournit un cadre holistique pour la gestion des crises sanitaires, qu'elles se soient déjà produites ou, plus vraisemblablement, qu'elles soient encore totalement inconnues, voire insoupçonnées ;
- Participation au développement du partenariat Pandemic Preparedness dans le cadre du programme de recherche européen Horizon Europe. Cela devrait permettre de créer un espace européen consolidé de la recherche et de l'innovation qui améliorerait la capacité de réaction et d'anticipation de l'UE face aux menaces sanitaires émergentes, notamment par une meilleure coordination du financement de la recherche et de l'innovation aux niveaux européen, national et régional ;

- Intégration d'un chapitre « pandémie » dans les plans d'urgence des hôpitaux, afin que ces derniers puissent également intégrer de manière opérationnelle la Pandemic Preparedness dans leurs plans d'urgence.

NUMÉRISATION

La **Flandre** travaille sur un processus décisionnel transparent et numérique. Digitaal Vlaanderen est le partenaire stratégique pour la réalisation et l'accompagnement de projets de transformation numérique pour les autorités flamandes et locales. Avec la création du Vlaams Datanutsbedrijf, la Flandre veut devenir un leader de l'économie européenne des données. Dans le cadre de la stratégie flamande en matière de données 2022, le Gouvernement flamand accélère son évolution vers des pouvoirs publics axés sur les données, au travers d'un total de 202 actions.

COACHING VERS DES ORGANISATIONS DURABLES

La **Région wallonne** a conçu un instrument qui accompagne gratuitement des organisations sélectionnées dans leur transition durable sur une période d'un an. À l'issue du coaching, l'organisation aura défini sa feuille de route ODD pour orienter ses actions stratégiques durant les prochaines années. Elle s'engage ainsi à agir pour un développement durable sur les points les plus pertinents au regard de ses enjeux et de ses leviers d'action

ACTIONS INTERNATIONALES

L'autorité fédérale se concentre sur la lutte contre les causes profondes de la vulnérabilité, l'amélioration de la résilience de la population dans des contextes fragiles et le renforcement des aspects de la gouvernance conformément à l'ODD 16. Sur ce plan, nous réalisons des projets dans chacun des pays partenaires avec des objectifs liés à l'ODD 16, notamment aux droits humains, la démocratie, la justice transitionnelle, la lutte contre la corruption,

la bonne gouvernance, la construction d'une société inclusive, les droits des femmes et la jeunesse.

La Belgique estime qu'une société civile critique joue un rôle crucial. C'est pourquoi l'autorité fédérale formule des appels à projets pour renforcer les droits humains et la démocratie dans quatre pays partenaires où les défis dans ce domaine sont particulièrement élevés. Les droits humains et la voix de la société civile auront également leur place dans les programmes bilatéraux du gouvernement fédéral, notamment avec la Palestine, l'Ouganda et la RD du Congo. Via un nouveau cycle de programmes quinquennaux (2022-2026) pour les partenaires de la coopération non gouvernementaux, un quart du budget de la solidarité internationale passe par des partenaires de la société civile (voir ODD 17). En outre, la coopération avec le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) a été renforcée, en augmentant le financement, mais aussi en soutenant des bureaux nationaux spécifiques.

JUSTICE

Notre pays fait partie de la Coalition dans la lutte contre le crime organisé aux côtés des Pays-Bas, de la France, de l'Espagne, de l'Allemagne et de l'Italie. Le 7 octobre 2022, ces six pays ont approuvé le plan d'action conjoint à Amsterdam. Les lignes de force sont la sécurité des installations portuaires, l'échange d'informations, la saisie des avoirs criminels à l'étranger et l'union des forces. Le Traité de Police Benelux (sur la coopération policière) de 2018 entre en vigueur en 2023.

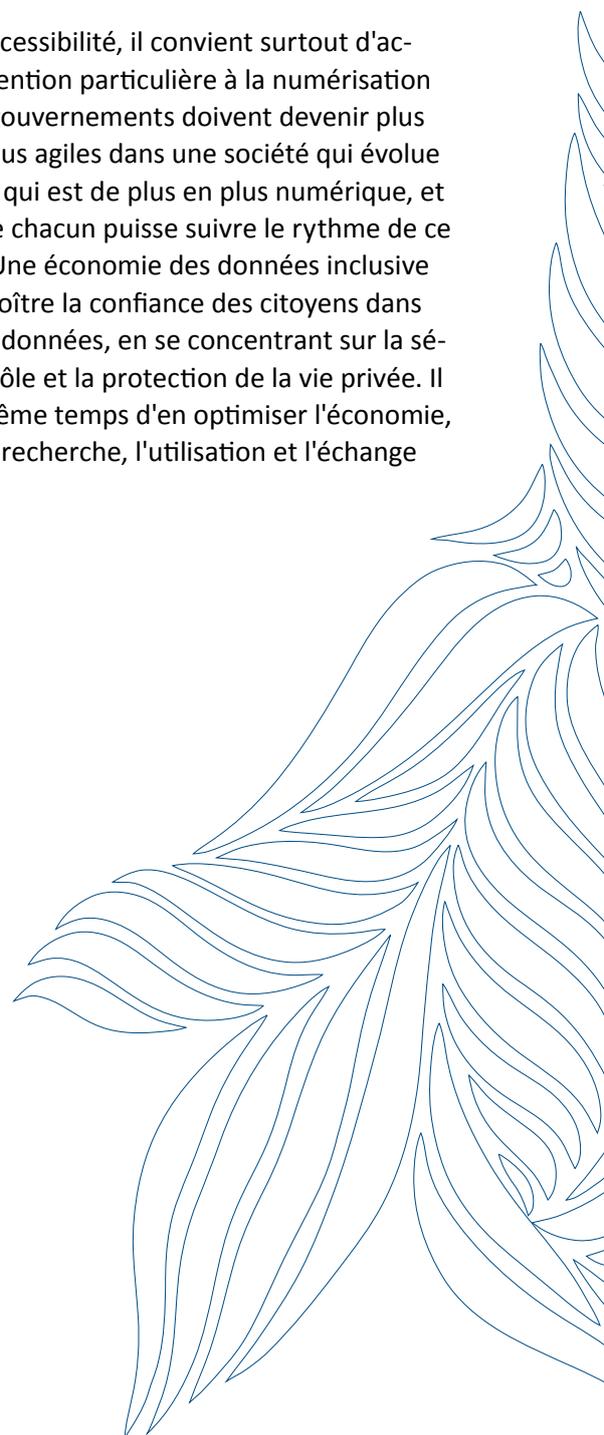
L'atelier de sensibilisation Justice en-jeu organisé dans des différente maison de justice est un atelier de sensibilisation au fonctionnement de la justice pour les élèves du troisième degré de l'enseignement secondaire professionnel, technique et général.

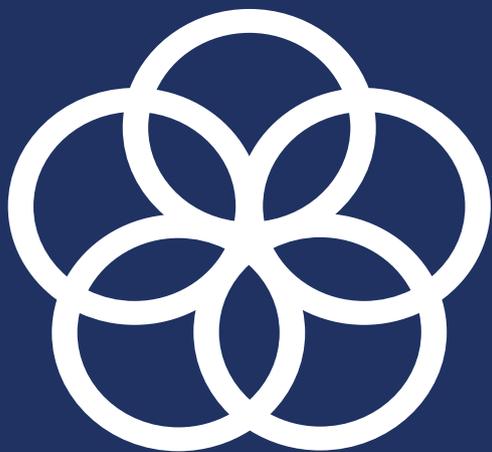
DÉFIS

La confiance des Belges dans leur gouvernement a chuté plus fortement entre 2007 et 2020 que dans les pays comparables de l'OCDE. Maximiser la confiance des citoyens dans les institutions est indéniablement un défi pour la démocratie et un élément important pour la cohésion sociale.

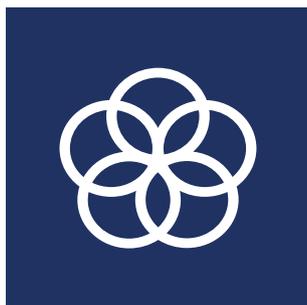
La mise en place d'institutions efficaces et transparentes, soucieuses d'une prise de décision participative et représentative, est une tâche permanente pour les différentes autorités publiques en Belgique.

En termes d'accessibilité, il convient surtout d'accorder une attention particulière à la numérisation inclusive. Les gouvernements doivent devenir plus résistants et plus agiles dans une société qui évolue rapidement et qui est de plus en plus numérique, et veiller à ce que chacun puisse suivre le rythme de ce changement. Une économie des données inclusive cherche à accroître la confiance des citoyens dans le partage des données, en se concentrant sur la sécurité, le contrôle et la protection de la vie privée. Il convient en même temps d'en optimiser l'économie, en facilitant la recherche, l'utilisation et l'échange des données.





ODD 17/
PARTENARIATS
POUR LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



ODD17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i79. Aide publique au développement (APD)	% RNB	0,7	—
i80. Aide publique au développement aux pays les moins avancés	% APD	50	—
i82. Dette publique	% PIB	↘	—

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

La Belgique œuvre au renforcement de la coopération et coordination pour la protection sociale universelle. Un obstacle majeur au développement de la protection sociale est le manque d'expertise technique, tant dans les pays partenaires qu'au sein des agences de développement. Afin de lever cet obstacle, le centre de services BELINCOSOC a été créé par les **autorités fédérales**. Le projet européen SOCIEUX+ utilise une approche similaire.

Le Social Protection Inter-Agency Cooperation Board (SPIAC-B) pour la protection sociale et le Partenariat mondial pour la protection sociale universelle d'ici 2030 (USP2030) ont été créés sous les auspices de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du Travail (OIT) afin d'améliorer la coordination au niveau mondial. La Belgique est membre fondateur dans les deux cas.

Le Dialogue belge de la protection sociale universelle a vu le jour en 2018 et réunit différents acteurs de la protection sociale, tant des autorités que des ONG, syndicats, mutualités, etc.

COMPÉTENCES PARALLÈLES ET COMMERCE

Les 'Wallonia International Business Awards 2022', organisés par l'Agence **wallonne** à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEX), ont introduit un prix développement durable en plus des prix traditionnellement dédiés. C'est une confirmation du Grand Prix de 2020 qui avait pour la première fois récompensé une entreprise wallonne ayant opéré avec succès son déploiement à l'international grâce à une transition durable de ses produits/services.

Le guide 'Entreprendre Durable à l'International' est un outil informatif et illustré sur l'importance de la prise en compte des ODD comme stratégie de développement à l'international.

« Vlaanderen Versnelt » est le nom donné à la stratégie d'internationalisation de l'économie **flamande**. La Flandre entend ainsi renforcer sa position internationale dans cinq domaines, à savoir Life Sciences & Health, Food, Solution Driven Engineering & Technology, Smart Logistics & Sustainable Resources, et enfin Materials & Chemistry. Flanders

Investment and Trade (FIT) dispose actuellement d'un réseau diversifié sur une centaine de sites dans le monde. L'ambition est de créer également des bureaux de science et de technologie flamands à l'étranger. En outre, la FIT, en collaboration avec d'autres agences et départements concernés, encouragera les entreprises à respecter les droits humains et les informera de l'importance de la durabilité à l'échelle internationale. L'opération de la FIT sur la responsabilité sociétale des entreprises à l'international vise, entre autres, à encourager les entrepreneurs internationaux flamands à intégrer les ODD dans leurs stratégies d'entreprises.

La **Communauté germanophone** entretient des contacts permanents avec des États étrangers – principalement germanophones –, mais aussi avec des régions partenaires à l'étranger, souvent sous la forme d'un accord de coopération officiel.

Certains partenariats internationaux fonctionnent sans accords, ayant été établis en raison d'événements urgents. Citons par exemple la taskforce transfrontalière « Corona », qui s'est réunie presque chaque semaine en 2020 et 2021 pour lutter conjointement contre les effets de la pandémie d'un côté comme de l'autre des frontières.

PAYS PARTENAIRES ET QUESTIONS SYSTÉMIQUES

En 2021, la préparation au niveau **fédéral** de nouveaux portefeuilles de coopération gouvernementale a commencé avec la Tanzanie, le Mozambique, l'Ouganda, le Bénin, la Guinée, le Maroc, le Niger, le Burkina Faso, la Palestine et la RD du Congo. En 2021, les autorités belges ont approuvé deux portefeuilles thématiques autour du climat au Sahel et de la protection sociale en Afrique centrale. Cette même année, vingt-six cadres stratégiques communs géographiques et quatre thématiques ont été conclus avec les partenaires non gouvernementaux de la Coopération au développement belge.

Au niveau multilatéral, le gouvernement fédéral a fait le choix, depuis 2009, de favoriser principalement les financements non affectés. Ainsi, quinze organisations internationales partenaires reçoivent plus d'un tiers de l'aide multilatérale au développement du fédéral. L'Union européenne est un autre

partenaire important : plus d'un quart de l'aide publique au développement de la Belgique va à l'UE, et la Belgique s'inscrit pleinement dans les « Team Europe Initiatives » qui rassemblent les interventions des États membres et de la Commission européenne afin d'obtenir un plus grand impact. Ces trois dernières années (2020-2022), notre pays a investi en moyenne plus de 200 millions d'euros par an dans le Groupe de la Banque mondiale et d'autres banques régionales de développement telles que la Banque africaine de développement.

D'un point de vue commercial, la Belgique plaide pour la mise en œuvre effective des engagements pris dans le cadre des chapitres « Commerce et Développement Durable » (Trade & Sustainable Development – TSD) des accords commerciaux de l'UE, soumis à un mécanisme de règlement des différends approprié. Ces chapitres prévoient les engagements en matière de droit au travail, droits sociaux, genre et environnement.

Depuis l'adaptation du décret-cadre **flamand** relatif à la coopération au développement en 2018, les ODD sont intégrés de manière plus explicite dans la promotion de la coopération au développement en Flandre. La plupart de l'APD flamande se concentre sur un nombre limité de secteurs. En 2021, la santé, la population et la santé reproductive étaient le secteur le plus important de l'APD flamande, à la hauteur de 40 %. La protection de l'environnement et l'énergie ont reçu 15%. Environ 12 % de l'APD flamande a été consacrée à l'éducation. La Flandre a une tradition de coopération avec les organisations multilatérales.

Brussels International organise un appel à projets « SUD » en collaboration avec Bruxelles Environnement et/ou hub.brussels. Depuis 2019, le thème de cet appel à projets est le développement économique durable et inclusif. Il vise à éradiquer la pauvreté et à renforcer l'urbanisation durable (objectif 11.3) dans les régions partenaires de la **Région de Bruxelles-Capitale**.

La politique de développement de la **Communauté germanophone** cherche à soutenir des organisations de la communauté dans des projets durables au sein de régions structurellement faibles. Une aide financière directe n'est accordée que dans des situations de crise exceptionnelles et inattendues,

comme après les inondations au Pakistan, la sécheresse en Afrique de l'Est, la crise Ebola en Afrique de l'Ouest, la famine au Sahel, les tremblements de terre et les tsunamis en Indonésie, la gestion de la crise sanitaire dans les pays en développement ou la guerre en Ukraine.

COHÉRENCE DES POLITIQUES

La Belgique dispose de certains mécanismes institutionnels pour améliorer la cohérence des politiques. En ce qui concerne le développement durable, il existe la conférence interministérielle pour le développement durable où, par exemple, la stratégie nationale de développement durable a été adoptée et où la rédaction des ENV a lieu. En outre, les entités fédérées sont par exemple représentées au sein de la commission interdépartementale pour le développement durable.

DÉFIS

La dette extérieure totale des pays à revenu faible et intermédiaire a atteint 9.000 milliards de dollars à la fin de l'année 2021. Ce chiffre a plus que doublé au cours de la dernière décennie. Ce fardeau de la dette, associé à la hausse des taux d'intérêt et au ralentissement de la croissance, menace de plonger de nombreux pays dans une crise de la dette. Cela signifie également une pression sur les ressources disponibles pour atteindre les ODD.

La part de la dette extérieure due aux créanciers privés (à savoir les banques et les détenteurs d'obligations) a fortement augmenté au cours des dix dernières années. La part de la dette envers les créanciers publics n'appartenant pas au Club de Paris a fortement augmenté. Ces évolutions rendent les restructurations beaucoup plus difficiles. À la fin de 2021, les pays à revenu faible et intermédiaire avaient 61 % de leur dette publique et de leur dette garantie par l'État auprès de créanciers privés, soit une augmentation de 15 points de pourcentage par rapport à 2010.

Les différents gouvernements en Belgique sont des défenseurs des principes du multilatéralisme. Dans un monde où les pays sont de plus en plus interdé-

pendants et où les sociétés sont plus interconnectées que jamais, la coopération internationale est une nécessité absolue. Le multilatéralisme est la clé de la stabilité internationale, d'une démocratie plus forte et d'un bien-être accru pour tous. Au sein des institutions multilatérales, les divergences de vues entre les États membres peuvent parfois poser problème, notamment en ce qui concerne la santé et les droits sexuels et reproductifs. Il est également important de coopérer et de rechercher une cohérence politique au niveau multilatéral. C'est important pour que les règles du jeu soient les mêmes pour tous.

La Belgique est un membre fondateur de l'Organisation mondiale du commerce. Les décisions sur le *Paquet de Genève* ont constitué un élément positif en 2022 (décisions sur les subventions à la pêche, la réponse de l'OMC aux situations d'urgence, y compris une dérogation à certaines exigences concernant l'homologation des vaccins COVID-19, la sécurité alimentaire et l'agriculture et la réforme de l'OMC). Les négociations du cycle de Doha et l'inactivité de l'organe d'appel sont des défis majeurs pour le multilatéralisme.

Différents indicateurs sont utilisés en fonction du niveau (mondial, européen, belge, entités fédérées). Plus de cohérence dans la manière dont les différents niveaux politiques suivent la mise en œuvre des ODD et de leurs objectifs est souhaitable. Lors de l'utilisation et le choix d'indicateurs, il faut prêter attention à la comparabilité (internationale).

Pour réaliser l'Agenda 2030, tous les pays doivent être de la partie. Les gouvernements belges devraient continuer à veiller à ce que les entreprises bénéficient de conditions de concurrence équitables au niveau international, afin qu'elles ne soient pas désavantagées.

Il est important de continuer également à se concentrer sur la perspective à long terme des ODD, même en ces temps de crise. Les décisions prises aujourd'hui doivent être compatibles avec les ODD. Il est important que la Belgique atteigne les 0,7 % pour la coopération internationale.



07

CONTRIBUTION DE
LA SOCIÉTÉ CIVILE
À L'ENV 2023

07

CONTRIBUTION DE
LA SOCIÉTÉ CIVILE À L'ENV 2023

GÉNÉRAL

À la demande de la Conférence interministérielle pour le développement durable (CIMDD), un large processus participatif a été lancé à l'automne 2022, donnant aux organisations de la société civile l'occasion d'apporter leur contribution au processus d'élaboration de l'Examen national volontaire (ENV). Dans ce processus, le Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD)² a joué un rôle de coordination.

De nombreuses organisations ont été invitées à soumettre leur point de vue en réponse à un questionnaire. Plus de 30 réponses ont été reçues. Des synthèses ont été faites de toutes ces réponses, par groupe sociétal.³ Des sessions interactives ont également eu lieu lors du SDG Forum, qui s'est déroulé le 4 octobre 2022 à Bruxelles.⁴ Les organisations et les citoyens ont pu dialoguer entre eux sur l'ENV, en partie sur la base des réactions soumises précédemment. Le résultat des synthèses et des discussions a ensuite été remis à la CIMDD.

Les organisations de la société civile ont apprécié que - par rapport au processus ENV de 2017 - une plus grande place ait été accordée à la participation pendant la phase préparatoire de la rédaction du ENV.⁵

Un avis conjoint a été émis par plusieurs conseils consultatifs au début de l'année 2023 sur le projet d'ENV alors disponible. Cet avis évaluait, entre autres, s'il y avait un net progrès en termes de qualité du rapport ENV par rapport à la version de 2017. Le premier rapport ENV de 2017 a été décrit comme une "mesure de référence". Il a été convenu que le deuxième ENV serait beaucoup plus une évaluation

de la mise en œuvre des politiques qu'une liste d'intentions. Son évaluation peut être trouvée dans l'avis susmentionné.⁶

Ce chapitre résume la contribution et les attentes de la société civile à l'égard du ENV, telles qu'elles ont été exprimées lors du processus participatif de l'automne 2022. Les contributions ont été compilées par groupe de la société civile et sont basées sur les contributions reçues des organisations et ne donnent donc pas nécessairement une image complète de l'ensemble de ce groupe de la société civile.

LA CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ
CIVILE À LA MISE EN ŒUVRE
DE L'AGENDA 2030⁷

ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS

Les différentes organisations représentant les entreprises soutiennent ou promeuvent des actions autour de l'ensemble des ODD, avec quelques accents.

L'organisation agricole flamande **Boerenbond** a beaucoup de projets concrets visant à renforcer le secteur agricole face aux grands défis environnementaux, sociaux et économiques. Il faut trouver des réponses aux questions du climat, de l'énergie et de la nature tout en assurant un revenu décent.

L'union wallonne des entreprises UWE a mis l'accent sur la sensibilisation et la formation des entreprises à l'ensemble des ODD. Ainsi, un site web spécial a

² CFDD: <https://frdo-cfdd.be/>

³ Toutes les contributions et les synthèses ont été rassemblées sur le site web du CFDD: <https://frdo-cfdd.be/fr/actualites/contribution-de-la-societe-civile-a-lexamen-national-volontaire-2023/>

⁴ SDG Forum 2022: <https://sdgforum.be/>

⁵ Sur le projet d'ENV de 2017, quelques conseils consultatifs ont émis un avis: <https://frdo-cfdd.be/fr/avis/05-avis-sur-le-rapport-belge-pour-la-voluntary-national-review-2017/>

⁶ <https://frdo-cfdd.be/en/opinions/05-opinion-on-the-draft-voluntary-national-review-2023/>

⁷ Dans les contributions individuelles des différentes organisations, telles qu'elles figurent sur le site web du CFDD, des liens vers les initiatives concrètes mentionnées peuvent être trouvés dans chaque cas. Ce chapitre ne contient qu'une sélection limitée de toutes les initiatives.

été développé pour les membres de l'UWE, en collaboration avec le gouvernement wallon. Il répertorie toutes sortes d'entreprises wallonnes actives autour de 63 des 169 cibles des ODD. Les entreprises qui souhaitent s'engager dans certains ODD sont guidées dans cette démarche, via un certain nombre de cellules thématiques.

L'organisation nationale des entreprises, la **Fédération des Entreprises de Belgique (FEB)**, se réfère à sa mission renouvelée "Creating Value for Society" pour sa propre contribution. L'organisation veut être le guide pour orienter les entreprises à travers les grands défis sociétaux et socio-économiques de l'avenir. Elle travaille par exemple à des visions à long terme dans différents domaines transversaux (mobilité, économie circulaire, fiscalité, énergie, marché du travail, numérisation, etc.). Cela se fait par le biais d'études, de rapports et de participation à des débats publics. En collaboration avec toutes les fédérations sectorielles, une vision d'avenir générale pour notre pays a également été élaborée, intitulée Horizon 2030. Celle-ci fait explicitement référence aux ODD en tant que cadre et à l'intention de rendre notre pays "à l'épreuve des ODD". L'organisation choisit également de sensibiliser aux nouvelles tendances et de mettre en évidence les bonnes pratiques. Ses secteurs membres ont également produit des rapports de durabilité et des feuilles de route.

L'organisation d'entreprises flamande Voka tente d'intégrer les ODD dans ses propres activités de diverses manières. Le "Plan Growing Together", qui met l'accent sur la santé, l'innovation et la durabilité, en est l'élément central. Via la charte Voka Duurzaam Ondernemen, plus de 300 entreprises sont activement soutenues dans leurs plans de mise en œuvre des 17 ODD. Les entreprises peuvent recevoir des certificats pour leurs efforts et Voka collabore avec Cifal Flanders et l'UNITAR à cette fin. En outre, pour des ODD spécifiques, il existe par exemple des réseaux d'apprentissage sur l'énergie et l'entrepreneuriat durable, des projets de numérisation, une plateforme sur les soins de santé, etc.

Verso asbl, l'organisation patronale intersectorielle des entreprises sociales flamandes, représente les entreprises sociales. Verso intègre les ODD dans ses activités quotidiennes depuis des années. Par la sensibilisation et l'information sur les bonnes

pratiques, elle promeut l'entrepreneuriat durable et l'innovation, y compris dans le cadre du dialogue social. Verso dirige le projet "Hand on inclusion" pour la Flandre. Il propose des actions intersectorielles et des initiatives de formation et d'éducation sur les ODD. Par le biais du projet ECOSWITCH, elle travaille sur l'action et la transition des secteurs sur les ODD.

Les discussions au cours du SDG Forum ont montré que beaucoup d'entreprises, y compris les petites entreprises, contribuent à la réalisation des ODD, même si elles ne le communiquent pas toujours ou ne le certifient pas. Il y a également été mentionné que les partenariats avec les ONG peuvent augmenter l'engagement des entreprises.

SYNDICATS

Les différentes organisations syndicales accordent une attention particulière aux ODD dans le cadre de leurs activités.

Pour le syndicat libéral **Centrale Générale Des Syndicats Libéraux De Belgique CGSLB**, l'accent est mis ici sur le P de 'People'. Plus précisément, il s'agit des ODD 3, ODD 4, ODD 8, ODD 11, ODD 12, ODD 13, ODD 16, ODD 17. L'organisation est fortement engagée dans la formation et la sensibilisation des représentants syndicaux par le biais du 'Sustatool'. Grâce à cet outil, ils peuvent introduire les ODD sur le lieu de travail par le biais du dialogue social. La méthodologie utilisée par l'organisation pour intégrer les ODD sur le lieu de travail a été sélectionnée par l'UE comme une bonne pratique. Le CGSLB a proposé son travail avec le Sustatool⁸ à d'autres syndicats européens, dans le cadre de l'ODD 17 (partenariats). Par le biais de sa propre ONG de coopération au développement (BIS-MSI), elle a collaboré avec des partenaires en Afrique autour des ODD. Pour promouvoir l'ODD 8, les trois syndicats belges ont soutenu la campagne "Timefor8" de la CSI/CES.

Et les actions de la **Confédération des Syndicats chrétiens CSC** se concentrent également sur le P de 'People', avec un accent sur les SDG 3, SDG 4, SDG 5, SDG 8, SDG 11, SDG 12, SDG 13, SDG 16, SDG 17. Concernant le P de « Partnership », l'organisation a développé une feuille de route sur le développement durable au niveau wallon. La CSC a également soutenu et promu la campagne 'Timefor8'.

LA SOCIÉTÉ INCLUSIVE

Plusieurs organisations œuvrant pour une société plus inclusive accordent une attention particulière aux ODD.

Par exemple, le *Belgian Disability Forum (BDF)* travaille selon les principes suivants : « leave no one behind », « connectivité et indivisibilité » et « inclusivité ». L'accent est principalement mis sur les ODD 1, ODD 3, ODD 4, ODD 5, ODD 8, ODD 10 et ODD 11. Par le biais de divers canaux de communication, le BDF fournit des informations sur la manière dont les ODD sont pertinents pour les personnes handicapées.

Le *Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale* a produit en 2019 un rapport important sur la durabilité et la pauvreté. Les ODD constituent le cadre de ce rapport. Le Service a été reconnu comme SDG Voice. Les ODD prioritaires importants pour ses propres activités sont l'ODD 1 et l'ODD 10. Les différentes activités du Service portent sur tous les ODD.

Pour *ATD Quart Monde Belgique*, l'ODD 1 est au cœur de ses activités. L'organisation fait référence à un projet de recherche participative, en partenariat avec l'Université d'Oxford. Dans ce projet, des personnes en situation de pauvreté, des professionnels et des diplômés universitaires peuvent travailler ensemble. L'objectif de ce projet est de parvenir à de meilleures politiques de réduction de la pauvreté aux niveaux national et international.

Lors de la discussion au cours du SDG Forum, il est apparu que les processus de transition en général ne sont souvent pas très inclusifs. Tous les groupes sociaux ne peuvent pas y participer pleinement. Ce sont souvent les groupes les plus vulnérables qui sont le plus durement touchés, notamment par le changement climatique, mais qui ont le moins de ressources pour s'en protéger.

ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES

Il est clair que les différentes ONG accordent beaucoup d'attention aux différents ODD dans toutes leurs activités. Presque tous les ODD sont mentionnés dans les contributions des ONG qui ont participé à l'enquête. Seul l'ODD 14 n'est pas mentionné. L'ODD le plus souvent mentionné par les différentes ONG est l'ODD 10 (lutte contre les inégalités), suivi

de l'ODD 5 (égalité des sexes). Ainsi, la lutte contre les formes d'inégalité semble être très importante pour les différentes ONGs. En outre, certaines ONG se concentrent spécifiquement sur des ODD bien définis.

Par exemple, on peut dire que le *Nederlandstalige Vrouwenraad* (Conseil des femmes néerlandophone) se concentre beaucoup sur la pauvreté, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, entre autres. Le *Vlaamse Jeugdraad* (Conseil flamand de la jeunesse) donne des avis sur toutes les questions concernant les enfants, les jeunes et les organisations de jeunesse, ce qui est lié à divers ODD. L'institution a également apporté une contribution lors du UPR belge.

L'organisation francophone de développement durable *Associations 21* se concentre principalement sur l'ODD 4. L'organisation a développé un outil spécial, Cap 2030, qui donne l'occasion à un large public d'avoir une discussion active sur les ODD.

L'organisation *Habitat et Participation* travaille principalement autour du thème du logement (ODD 11). *Luttes-Solidarités-Travail* (LST) a une action centrée sur la pauvreté et la lutte contre les inégalités (ODD 1 et 10).

Les activités du conseil des jeunes de la Communauté française, le *Forum des Jeunes*, sont principalement liées à une éducation de qualité (ODD 4). Les programmes dans les écoles et les écoles elles-mêmes devraient être mieux adaptés aux défis de demain.

L'organisation néerlandophone de coordination des organisations de développement *11.11.11* fait de la sensibilisation et du plaidoyer politique, exhortant les gouvernements en Belgique à intensifier leurs efforts pour atteindre tous les ODD. L'organisation se concentre principalement sur l'ODD 17 et sur le thème transversal de la cohérence des politiques pour le développement durable (CPDD). Sur le plan thématique, l'accent est mis sur : le changement climatique et la lutte contre son impact, la gestion durable et l'utilisation efficace des ressources naturelles, rendre les politiques commerciales et d'investissement plus durables, l'égalité d'accès à la justice pour tous et le devoir de vigilance des entreprises, la politique fiscale et l'allègement de la dette des pays à faible revenu, l'obligation de consacrer 0,7 %

du PIB à la coopération internationale d'ici 2030, les politiques de migration équitable, la défense de « l'espace civil », le renforcement de la participation de la société civile et inclusion politique, les partenariats pour le développement durable, l'éducation à la citoyenneté mondiale. À l'instar de 11.11.11, l'organisation faîtière francophone des organisations de développement **CNCD** se concentre sur les ODD et la CPDD. Les actions communes sont fortement axées sur l'Afrique centrale et les réponses à la crise climatique.

Sensoa, le centre d'expertise sur la santé sexuelle, est particulièrement engagé en faveur des ODD 3, ODD 4 et ODD 5. L'organisation francophone de protection de l'environnement *Canopea* s'intéresse principalement aux ODD 7, 11, 12, 13 et 15. L'organisation néerlandophone de développement durable *Reset.Vlaanderen* a des activités dans presque tous les ODD. *Trias*, qui vise à renforcer l'esprit d'entreprise dans le Sud, a intégré les composantes « People, Planet and Profit » dans ses stratégies de base. *BOS+* s'engage pour la conservation et l'expansion des forêts et pour une meilleure gestion des forêts. L'organisation travaille au niveau national, en Afrique et en Amérique latine.

L'organisation de développement *WSM* concentre ses propres activités principalement sur les ODD liés au travail décent et à la protection sociale. Le réseau *Be-cause Health* se concentre principalement sur les actions liées à la santé, aux inégalités et aux droits sexuels et reproductifs.

ORGANISMES IMPLIQUÉS DANS LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Cette catégorie comprend certaines organisations impliquées dans la promotion de la recherche scientifique et également certains conseils consultatifs. En ce sens, ils donnent probablement une image limitée de l'ensemble du domaine de la science et de la recherche.

Le *Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek Vlaanderen* (FWO, Fonds pour la recherche scientifique en Flandre) indique qu'en principe, en soutenant le développement des connaissances scientifiques, on peut contribuer à tous les ODD. C'est aux chercheurs qui demandent un soutien de décider sur quoi porte leur recherche (et donc à quel ODD cette recherche est liée).

De sa propre initiative, le *Vlaamse Adviesraad voor Innoveren en Ondernemen* (VARIO, Conseil consultatif flamand pour l'innovation et l'entrepreneuriat) a émis un certain nombre d'avis relatifs aux ODD. Ceux-ci comprennent : les ODD comme boussole pour la politique de la science, de l'innovation et de l'entrepreneuriat, les opportunités pour les entreprises flamandes via les ODD, le projet de la quatrième stratégie flamande de développement durable. Une proposition concrète dans ces avis est de conditionner tout soutien gouvernemental aux entreprises à un impact positif sur les ODD.

Le *Strategische Adviesraad Landbouw en Visserij flamand* (SALV, Conseil consultatif stratégique flamand pour l'agriculture et la pêche) a émis plusieurs avis sur les différentes stratégies flamandes clés liées aux questions de durabilité. Celles-ci incluent la mise en œuvre des ODD. Le SALV surveille la mise en œuvre des ODD aux différents niveaux politiques.

L'*Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur* (ARES) en Communauté française est à la fois une fédération et une administration. En tant que fédération d'institutions éducatives, l'ARES travaille de différentes manières à la promotion d'une éducation de qualité (ODD 4). Elle participe aux travaux de diverses organisations internationales travaillant sur le développement durable. En tant qu'administration, l'ARES prend des initiatives pour réduire sa propre empreinte (SDG 13), pour s'efforcer de parvenir à une consommation durable (SDG 12) et pour intégrer des clauses de durabilité dans certains marchés publics (SDG 12). L'écriture inclusive est également encouragée (SDG 5).

THÈMES ET ODD PRIORITAIRES POUR LA BELGIQUE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030

ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES

- S'efforcer d'obtenir un changement systémique du modèle économique dominant. Cela nécessite une approche holistique intégrale des ODD, par le biais du "Doughnut Model", pour arriver à un modèle dans les limites planétaires. (Nederlandstalige Vrouwenraad, Associations 21, LST, Reset. Vlaanderen, BOS+)

- Une attention prioritaire à la crise du climat et de la biodiversité (Nederlandstalige Vrouwenraad, Vlaamse Jeugdraad, Associations 21, BOS+, CNCD en 11.11.11).
- La lutte contre la pauvreté et l'inégalité sous toutes ses formes. (Nederlandstalige Vrouwenraad, Vlaamse Jeugdraad, Habitat et Participation, LST, Reset.Vlaanderen)
- Une transition énergétique ambitieuse et équitable. Un choix clair pour les énergies renouvelables et une politique qui rend la transition accessible à tous les groupes sociaux. (Associations 21, Habitat et Participation, LST, Canopea, Reset.Vlaanderen)
- Garantir le droit au logement pour tous. (Associations 21, Habitat et Participation, Reset.Vlaanderen)
- Une protection sociale forte au niveau national et international. (LST, Reset.Vlaanderen, WSM)
- Un accent structurel sur la cohérence des politiques pour le développement durable. (11.11.11, CNCD, Conseil Consultatif sur la Cohérence des Politiques en faveur du Développement, Associations 21, Trias)
- Une éducation de qualité. (Forum des Jeunes)
- Accès équitable à des services de santé adaptés et promotion de la santé sexuelle et reproductive. (Be-cause Health)
- De meilleurs services pour les personnes vivant avec le VIH et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH, de meilleures politiques autour de l'intégrité physique et sexuelle pour le secteur de l'asile et de la migration, des politiques d'éducation autour des relations et de la sexualité. (Sensoa)
- Mettre l'Agenda pour le travail décent de l'OIT au cœur de la politique internationale. (WSM)
- Attention structurelle aux externalités (internationales) des politiques nationales. (11.11.11, Trias, BOS+)

LA SOCIÉTÉ INCLUSIVE

- Garantir le droit au logement. Un moyen d'y parvenir est d'augmenter substantiellement le nombre de logements abordables et de qualité. (Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, SDG Forum)
- Une transition énergétique juste. En mettant notamment l'accent sur la rénovation énergétique des logements loués par des personnes à faibles revenus. (Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, ATD Quart Monde, SDG Forum)
- Augmentation de l'offre d'emplois de qualité pour les personnes peu qualifiées. Emploi inclusif (BDF, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale).
- Égalité des chances en matière d'éducation. (Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale)
- Dans chaque décision politique, demander si les personnes handicapées ont accès à cette politique ou mesure. De manière plus générale, il convient d'accorder une attention beaucoup plus large à la nécessité de "leave no one behind". (BDF)
- Considérer la pauvreté comme une violation des droits de l'homme et pas seulement comme le résultat de la responsabilité individuelle des personnes en situation de pauvreté. (ATD Quart Monde)
- Le processus de participation à l'Examen national volontaire n'est pas totalement inclusif. De nombreuses organisations ou citoyens ne peuvent pas participer. (SDG Forum)

SYNDICATS

- Priorité au travail décent. Plus grande attention portée à la qualité du travail et à la santé et la sécurité au travail. (CSC, CGSLB)
- Atteindre le 0,7% pour la coopération internationale. (CGSLB, CSC)

- Ratifier la convention C.190 de l'OIT et éliminer l'écart de rémunération entre les sexes. (CGSLB)
- Importance de la protection sociale. Financement de la protection sociale dans les programmes bilatéraux avec les partenaires internationaux. Financement du Fonds mondial pour la protection sociale et de l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale (OIT). (CSC)
- La transition doit être juste. Les chocs climatiques doivent pouvoir être absorbés par une protection sociale adéquate. (SDG Forum)
- La nécessité d'avoir des politiques avec une perspective à long terme. Les décisions prises maintenant (en réponse à la crise) doivent être compatibles avec les ODD. (SDG Forum)

ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS

- La politique de la Belgique devrait se concentrer sur les ODD et les cibles pour lesquels le score n'est actuellement pas bon. Il s'agit notamment de : la part des énergies renouvelables dans l'approvisionnement énergétique total, la part des femmes diplômées dans les domaines STEM au niveau tertiaire, la satisfaction à l'égard des transports publics, la coopération au développement. (UWE)
- Il faut accorder plus d'attention aux impacts associés aux importations et aux exportations. Il est important de prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux au-delà de nos frontières (par exemple, les déchets électroniques, la pollution, le risque de violation des droits de l'homme). Il est nécessaire d'avoir une bonne compréhension de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et des clients. Pour cela, il faut disposer de bonnes données. (UWE)
- Dans le cadre de la transition vers une économie durable, l'accent doit être mis sur : La réduction du CO₂, l'innovation verte, la mobilité verte et la promotion des principes ESG. Il est important d'examiner les pays de référence de l'UE pour ces thèmes. L'objectif devrait être de faire au moins aussi bien que ces pays de référence pour ces thèmes. (VOKA)
- Notre pays est confronté à quatre défis majeurs : la tendance au ralentissement de la croissance de notre économie et de notre

productivité, le vieillissement de notre population, le changement climatique (global), la tendance internationale à la démondialisation. Pour y répondre, il faut un tournant majeur dans quatre grands domaines : la numérisation, l'écologisation, le marché du travail, les autorités publiques. (FEB)

- Le secteur agricole doit faire l'objet d'une attention particulière. Pour intégrer les attentes en matière de durabilité, un revenu correct pour les agriculteurs est une condition préalable. Il est important de relever les défis ensemble et à l'échelle de la chaîne. Il est également important que les aliments sains et produits de manière durable soient consommés dans le cadre d'une alimentation et d'un mode de vie sains. (Boerenbond)
- Les entreprises sociales jouent un rôle important. Il est nécessaire d'évaluer la contribution et l'impact positif des différents secteurs au moyen d'indicateurs de durabilité simples et transparents pouvant être facilement contrôlés par n'importe quelle entreprise. (Verso)
- Il est nécessaire de prendre des initiatives pour informer et sensibiliser davantage les petites entreprises aux ODD. (SDG Forum)
- Un défi majeur réside dans le domaine de l'économie circulaire, notamment en mettant l'accent sur l'éco-conception et l'analyse du cycle de vie. (SDG Forum)
- Les différentes législations à différents niveaux politiques constituent un défi pour les entreprises. (SDG Forum)
- La crise énergétique a un impact important sur les entreprises. Dans le même temps, il peut y avoir des possibilités d'accélérer la transition énergétique, notamment en consommant moins d'énergie. (SDG Forum)

ORGANISATIONS IMPLIQUÉS DANS LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- L'action climatique. Atténuation du changement climatique. Objectifs de développement durable liés à l'environnement. (ARES, FWO)
- Production et consommation socialement responsables. (ARES, FWO)
- Accès à une éducation de qualité. (ARES)

- La biodiversité. (ARES)
- Protection de la vie marine et terrestre. Lutte contre la pollution. (ARES)
- Prise en compte de l'impact social et environnemental de ses propres activités. (ARES)
- Lutte contre l'exportation de déchets plastiques et de pesticides. (ARES)
- Efforts de recherche soutenus dans les pays riches pour tous les ODD. Ceci est important pour atteindre les ODD au niveau mondial. (FWO)
- Attention portée à un secteur agricole, horticole et agroalimentaire durable. Une vision pour un système alimentaire robuste et durable. (SALV)
- D'autres indicateurs sont nécessaires pour soutenir et surveiller un modèle économique plus durable. Pour les développer, les scientifiques peuvent jouer un rôle important. (SDG Forum)
- Les scientifiques peuvent aider à faire des choix et des évaluations de manière transparente. (SDG Forum)
- Il est important que les cours universitaires soient adéquatement adaptés à la nécessité d'une approche transversale des défis sociétaux. (SDG Forum)

NÉCESSITÉ D'UN CHANGEMENT AU NIVEAU EUROPÉEN OU INTERNATIONAL

ORGANISATIONS IMPLIQUÉS DANS LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- Il est nécessaire de réaliser des percées scientifiques dans la chaîne de valeur socio-économique. Pour cela, il faut : (1) intensifier les investissements internationaux dans la recherche et le développement, tant en ressources humaines qu'institutionnelles, (2) développer des initiatives (dans le monde entier) pour le libre accès le plus large possible à l'information (science ouverte) et pour promouvoir l'échange de données normalisées (données ouvertes), (3) stimuler la recherche inter et transdisciplinaire, (4) améliorer et intensifier le dialogue entre les chercheurs, les décideurs politiques et le grand public, (5) continuer à investir dans la formation de la prochaine

génération de scientifiques créatifs et de travailleurs techniquement qualifiés. (FWO)

- Quelques défis clés : (1) le développement de modèles économiques durables qui contribuent à réduire les profits des grandes multinationales, (2) l'accès à une éducation de qualité pour tous tout au long de la vie, (3) un plus grand engagement pour réduire l'empreinte carbone (ARES).
- Il est nécessaire d'assurer une plus grande cohérence dans le suivi des ODD par les différents niveaux politiques. Différents indicateurs sont utilisés en fonction du niveau (mondial, européen, belge, flamand). (VARIO)
- Il est nécessaire de mettre en place un meilleur système d'internalisation des coûts externes. Si ce système n'est pas bien organisé, les entreprises peuvent subir un désavantage concurrentiel, par exemple avec une taxe sur le CO₂. Un arrangement au niveau supranational est préférable. (VARIO)
- Il faut accorder une attention suffisante à l'égalité des conditions de concurrence sur le marché international. Cette attention se concrétise déjà dans la proposition de la Commission pour un CBAM dans le cadre du système ETS. (VARIO)
- Il est nécessaire de renforcer la cohérence des politiques agricoles et alimentaires communes de l'UE. (SALV)

ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS

- Il est nécessaire d'assurer un suivi adéquat au sein de l'UE afin que tous les pays soient évalués au même niveau et que la barre soit placée aussi haut. (VOKA)
- Au niveau international, tous les pays doivent être impliqués. Ainsi, nous pourrions garantir la compétitivité du continent et éviter les fuites de carbone. (VOKA)
- Il est nécessaire d'adopter une politique alimentaire différente. Des accords sur les prix au sein de la chaîne sont nécessaires. Cela nécessite une adaptation de la législation sur la concurrence. Il est nécessaire de créer des conditions de concurrence véritablement équitables. Dans ce contexte, une forme de prélèvement à la frontière (analogue à la CBAM) conforme à l'OMC pourrait être envisagée. (Boerenbond)

- Il est nécessaire de prendre des mesures pour normaliser la situation actuelle des prix de l'énergie. Les investissements climatiques doivent pouvoir se faire dans un climat d'investissement favorable. (VOKA)
- L'Agenda 2030 représente une nouvelle vision politique autour de laquelle les pays de l'UE peuvent s'unir et pour laquelle les citoyens peuvent être mobilisés. (UWE)

LA SOCIÉTÉ INCLUSIVE

- Les questions prioritaires sont : (1) le développement de mesures, d'instruments et de fonds en fonction d'un financement équitable de la politique climatique, (2) un accent plus fort sur les inégalités et la manière de les réduire, (3) le renforcement des droits en matière d'énergie, d'eau, de mobilité et d'internet. (Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale)
- Les législateurs européens devraient accorder une attention plus systématique à l'inclusion. Cela inclut la "e-société" et la numérisation en général (BDF).
- Le Fonds social pour le climat devrait atteindre les personnes à faibles revenus, vivant dans des logements mal isolés et dans des régions où il y a peu de transports publics. (ATD Quart Monde)
- Il est nécessaire de renforcer la lutte contre la discrimination fondée sur le statut socio-économique. (ATD Quart Monde)

SYNDICATS

- Un accent supplémentaire sur le travail décent, en mettant l'accent sur la qualité du travail. (CGSLB et CSC)
- Législation contraignante autour du devoir de vigilance en matière de droits de l'homme (DDDH). (CGSLB et CSC)
- Protection sociale universelle (USP). (CGSLB)
- Climat et transition juste. (CGSLB et CSC)

ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES

- Un accent structurel sur la cohérence des politiques pour le développement durable. (11.11.11, CNCD, Conseil Consultatif sur la Cohérence des

Politiques en faveur du Développement, Trias, BOS+, Be-cause Health)

- Des politiques internationales fortes en matière de climat et de biodiversité. (Vlaamse Jeugdraad, BOS+, CNCD, 11.11.11)
- Développer davantage la dimension sociale de l'UE. (Nederlandstalige Vrouwenraad)
- Soutien international aux programmes de protection sociale. (WSM)
- L'UE devrait proposer des projets crédibles de sortie du nucléaire et des énergies fossiles tout en soutenant le développement massif des énergies renouvelables. (Canopea)
- Une politique internationale forte contre la déforestation. (BOS+)
- Une approche globale des ODD et un cadre pour leur suivi qui ne permette pas le "greenwashing". (Reset.Vlaanderen)
- Limiter les lobbies qui empêchent les politiques structurelles, les mesures de phasing out ou les normes (budgétaires) qui empêchent les investissements durables. (Associations 21, Habitat et Participation)
- De meilleures politiques structurelles pour l'Afrique centrale (CNCD et 11.11.11).
- Une plus grande attention à la santé et à l'égalité des sexes dans la coopération européenne au développement. (Sensoa)
- La Belgique doit poursuivre activement les SRHR avec d'autres pays. (Be-cause Health SRHR)

QUELS DEVRAIENT ÊTRE LES MESSAGES CLÉS DE L' ENV 2023 ?

LA SOCIÉTÉ INCLUSIVE

- L'accent est mis sur le principe de "leave no one behind". (BDF)
- L'importance d'une transition juste, en mettant l'accent sur le financement équitable des politiques climatiques. (Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale)

- L'importance d'un meilleur suivi des inégalités et des effets Mathieu dans notre société. (Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale)
- Un choix d'analyse ex ante et ex post des mesures politiques, avec la participation des personnes en situation de pauvreté. (Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale)
- L'urgence de penser et d'agir dans une perspective à long terme. Les mesures en faveur des personnes en situation de pauvreté sont trop souvent provisoires. (ATD Quart Monde)
- Une plus grande attention et reconnaissance des contributions de tous - y compris de ceux qui sont souvent ignorés - aux ODD. (ATD Quart Monde)
- Une meilleure utilisation des outils qui existent déjà pour agir de manière plus participative et cohérente. (ATD Quart Monde)

ORGANISATIONS IMPLIQUÉS DANS LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- Souligner l'importance de la recherche scientifique en tant que médiateur de la prospérité et du bien-être dans le monde (FWO)
- Les ODD offrent de nombreuses possibilités aux entreprises. Les ODD 8 et 9 peuvent être renforcés en s'engageant avec les autres ODD. Le profit et la finalité peuvent se renforcer mutuellement. (VARIO)
- Le modèle de croissance actuel n'est pas durable. Il faut une "nouvelle économie" : neutre sur le plan climatique, circulaire, inclusive, avec des chaînes équitables. Il faut un "modèle d'innovation transformatrice". L'UE a déjà pris des initiatives dans ce sens avec le Green Deal et NextGenerationEU. (VARIO)
- Deux choses sont vraiment très importantes : (1) l'accès à une éducation de qualité pour tous et pour toute la vie, (2) la consommation durable. (ARES)

SYNDICATS

- Mettre l'accent sur l'importance du travail décent SDG 8 en tant que SDG transformateur (CGSLB et CSC).

ENTREPRISES

- La communauté des entreprises est déjà fortement engagée dans la réalisation des ODD et continuera de l'être. Le programme VOKA Charter Sustainable Business est innovant et unique. Avec ce programme, notre pays fait figure de pionnier. (VOKA)
- Il est très important d'assurer la cohérence des politiques publiques, et ce au niveau national et européen. C'est important pour accélérer la transition écologique et assurer une plus grande justice sociale. (UWE)
- De manière générale, il est très important d'être plus vigilant sur la cohérence des politiques publiques au niveau national, inter-fédéral et européen. La structure de notre économie belge est très ouverte et ne nous permet pas de faire du "gold plating". (FEB)
- L'ENV devrait exprimer son appréciation pour la production alimentaire durable en Belgique et reconnaître que la durabilité de la production alimentaire est en cours. Il est nécessaire d'ajuster le système en termes de prix équitables pour le producteur comme condition pour une plus grande durabilité. (Boerenbond)
- Par leur mission principale, les entreprises sociales contribuent automatiquement à la réalisation des différents objectifs de développement durable. La manière dont cette société civile est organisée en Belgique est unique et peut servir de modèle à d'autres pays. (Verso)

ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES

- Il est nécessaire de prendre des engagements concrets pour relever les défis identifiés. (Nederlandstalige Vrouwenraad)
- Il est important de reconnaître que les différentes formes de luttes et de défis sont liées. La lutte pour le climat doit aussi être une lutte pour la justice sociale. (Vlaamse Jeugdraad)

- Des investissements massifs sont nécessaires pour le bien-être mental. (Vlaamse Jeugdraad)
- Il est important de rendre l'éducation au développement durable plus structurelle. (Associations 21)
- Il faut des politiques plus fortes qui puissent apporter des réponses structurelles à la crise du logement. (Habitat et Participation).
- Le texte doit montrer que la Belgique veut concrétiser l'engagement de solidarité internationale et qu'elle est un partenaire actif dans la réalisation de la santé et de l'égalité des sexes. (Sensoa)
- Il est nécessaire d'avoir une vision différente sur la façon dont nous traitons l'énergie. D'ici 2030, nous devons réduire massivement la consommation d'énergie pour une transition crédible vers les énergies renouvelables. L'autosuffisance énergétique devrait être au cœur du débat sur l'ODD 7. (Canopea)
- Messages clés : (1) se concentrer sur la solidarité internationale, (2) une approche plus holistique, en particulier pour la politique du logement, (3) combiner les processus pour l'ENV et pour la Conférence nationale sur la transition juste, (4) se concentrer sur le renforcement de la propriété et de la démocratie. (Reset.Vlaanderen)
- Il y a un besoin d'une interprétation concrète des progrès réalisés en Belgique. (Trias)
- Pour la politique de l'Afrique centrale : (1) renforcement de la société civile dans les pays partenaires, (2) décolonisation et partenariat équitable, (3) cohérence des politiques, (4) meilleur financement de la coopération internationale. (CNCD et 11.11.11)
- Pour la politique climatique : (1) établir un bilan pour l'ODD 13 et l'ODD 12 (12.2), (2) clarifier le lien mutuel entre l'ODD 12 (12.2) et l'ODD 13, à travers des stratégies circulaires, (3) formuler des recommandations pour progresser. (CNCD et 11.11.11)
- Nécessité d'un soutien explicite au Global Accelerator for Jobs and Social Protection. (WSM)
- Nécessité d'une "health in all policies strategy". (Be-cause health)
- Maintien du soutien aux SRHR. (Be-cause santé SRHR)





08

MISE EN ŒUVRE DES
ODD AU NIVEAU LOCAL

08

MISE EN ŒUVRE DES ODD AU NIVEAU LOCAL

A la demande de la CIMDD, ce chapitre a été rédigé par les autorités locales et leurs organisations faitières.

Contexte politique

La Belgique est un État fédéral qui compte 581 villes et communes (300 en Flandre, 262 en Wallonie et 19 dans la Région de Bruxelles-Capitale) et 10 provinces (cinq en Flandre et cinq en Wallonie). L'Association des villes et communes flamandes (Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten – VVSG), l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) et Brulocalis (Région de Bruxelles-Capitale) représentent les communes. L'Association des provinces flamandes (Vereniging van de Vlaamse Provincies – VVP) et l'Association des provinces wallonnes (APW) représentent quant à elles les provinces. L'objectif de ces organisations est de défendre les intérêts de leurs membres, de partager leurs connaissances et de former un réseau. Lorsque nous parlons « d'autorités locales » dans ce chapitre, nous entendons les autorités communales et provinciales.

Les autorités locales ont un large éventail de tâches étroitement liées aux objectifs de développement durable. Le développement durable est l'une des missions fondamentales des villes, des communes et des provinces. La loi leur impose de telles missions, un niveau administratif supérieur les délègue, ou les autorités locales les réalisent dans le cadre de leur autonomie reconnue par la constitution. Les autorités locales sont les principaux investisseurs du pays ; elles disposent d'une grande quantité de biens immobiliers et de terrains pour exercer leurs fonctions et comptent parmi les plus gros employeurs.

Les communes et les provinces se sont organisées en structures supralocales qui sont très importantes pour la mise en œuvre de tâches spécifiques

(gestion des réseaux d'eau ou d'égouts, du gaz, de l'électricité, des télécommunications, des déchets, du développement régional, des zones de première ligne, de pompiers et de police, etc.). Ces partenariats intercommunaux sont cruciaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique locale et, par conséquent, dans la réalisation des ODD.

Les communes et provinces en Belgique mènent une politique ambitieuse dans plusieurs domaines pour atteindre les ODD tenant compte de la complexité de la structure étatique belge et de l'approche holistique des ODD.

Pour atteindre les objectifs liés à la planète, il est question notamment des aspects suivants :

- Permis et autorisations d'urbanisme ;
- Établissements commerciaux et environnement (ODD 8, 11, 13, 14 et 15) ;
- Gestion de la propreté publique, collecte et gestion des déchets ménagers (ODD 11, 12, 14, 15) ;
- Protection de la biodiversité, adaptation du territoire au changement climatique et politique de réduction des gaz à effet de serre (ODD 7, 13, 14, 15) ;
- Politique de mobilité durable et incitations à la mobilité active (ODD 11, 13) ;
- Gestion de l'approvisionnement en eau et du drainage, gestion des cours d'eau, réserves naturelles communales et forêts publiques communales (ODD 6, 14, 15) ;
- Soutien à l'agriculture locale ou urbaine durable (ODD 2).

Pour atteindre les objectifs liés à l'homme, il est question notamment des aspects suivants :

- Assistance sociale par le biais des Centres Publics d'Aide Sociale (ODD 1, 2, 10) ;

- Organisation de l'enseignement communal et provincial (ODD 4) ;
- Gestion des hôpitaux publics, des maisons de repos et des crèches communales (ODD 3, 4, 10) ;
- Création et gestion de logements à faible coût via des agences de logement social ou des sociétés de logement public (ODD 1, 11).

Pour atteindre les objectifs liés à la prospérité, il est question notamment des aspects suivants :

- Actions pour la transformation urbaine et rurale (ODD 8, 11) ;
- Soutien au développement économique et à la gestion des zones d'activités économiques (ODD 8) ;
- Gestion des infrastructures locales économiques, sociales, récréatives, sportives et touristiques (ODD 9) ;
- Promotion de l'économie circulaire (ODD 12).

Enfin, pour atteindre les objectifs liés à la paix et au partenariat, les communes mettent en œuvre un ambitieux programme de coopération communale internationale avec les pays du Sud. En matière de gouvernance, les marchés publics locaux contribuent à la réalisation de l'ODD 12 et la gestion du personnel des autorités locales à la réalisation des ODD 5 et 10. Les autorités locales s'engagent également à fournir des services efficaces et transparents et à innover en matière de participation des citoyens (ODD 16).

Pour mener à bien leurs nombreuses tâches, les communes et les provinces disposent d'un certain nombre de ressources, dont les plus importantes sont les impôts (précompte immobilier, impôt sur le revenu des personnes physiques, autres taxes locales), les fonds de financement régionaux (fonds communaux et provinciaux), ainsi que les subventions régionales, fédérales ou européennes et les revenus propres liés aux activités ou aux investissements.

Les ODD au niveau local. L'Agenda 2030 comme cadre stratégique

Plusieurs études montrent que la participation active du niveau local est nécessaire pour la réalisation de pas moins de 65 % des ODD⁸. Ce rôle important est d'ailleurs inscrit dans un objectif spécifique adapté aux administrations locales : ODD 11, villes et communautés durables.

Les communes et les administrations provinciales belges contribuent également à l'Agenda 2030, tant en interne par le biais de leur propre organisation (RH, politique d'achat, bâtiments publics, etc.) qu'en externe par le biais des services locaux et de la coopération internationale. Elles ne se concentrent pas seulement sur les 17 domaines thématiques, mais utilisent également les ODD comme la pierre angulaire d'une politique locale durable et cohérente. L'interconnexion des ODD encourage la coopération interdépartementale et met les administrations locales au défi de contribuer au développement durable dans tous les domaines de travail.

Plusieurs administrations locales en Belgique utilisent l'Agenda 2030 comme cadre structurel pour la planification, la mise en œuvre et le suivi de leur politique. Nous constatons ici une différence de rythme entre les différentes régions. La Wallonie a franchi des premières étapes institutionnelles importantes, avec la nomination de fonctionnaires en charge des ODD ou d'unités de coordination du développement durable, l'élaboration d'une feuille de route des ODD, l'établissement d'un lien entre les objectifs stratégiques et les ODD, et la sensibilisation du personnel, des citoyens et des partenaires locaux.

En Flandre, les administrations locales ont déjà fait un pas de plus vers l'intégration structurelle des ODD dans les différentes phases du cycle politique local : analyse du contexte, accord administratif et plan pluriannuel basé sur les ODD, traduction des ODD dans leurs propres objectifs stratégiques,

⁸ Cities Alliance Discussion Paper — N° 3, Sustainable Development Goals and Habitat III: Opportunities for a successful New Urban Agenda, <https://www.citiesalliance.org>

suivi et rapport sur les progrès réalisés en matière d'ODD. En tant qu'organisations faitières, l'Association des villes et communes flamandes (VVSG) et l'Association des provinces flamandes (VVP) jouent un rôle important de soutien et de facilitation dans ce domaine, grâce notamment à des financements flamands et fédéraux. Les administrations locales flamandes et leurs organisations de tutelle sont considérées dans le monde entier comme des pionniers de la transposition locale des ODD et sont régulièrement invitées à expliquer leur travail sur les ODD lors de forums internationaux.

A Bruxelles, les pouvoirs locaux disposent d'un plan local Agenda 21 et reçoivent maintenant un soutien régional pour la réalisation d'un programme d'Actions Climat qui intègre également les ODD.

Les organisations faitières des administrations locales défendent les intérêts de ces dernières à la fois dans les dossiers thématiques (17 ODD) et en ce qui concerne leurs besoins de travailler de manière plus structurée avec le cadre des ODD – pour parvenir par exemple à un alignement plus fort entre les indicateurs ODD à différents niveaux politiques. Elles orientent également leurs membres vers les ressources régionales, fédérales et européennes pour le développement d'une politique locale durable.

La Région de Bruxelles-Capitale a par exemple déjà lancé de nombreux plans d'action pour aider les communes bruxelloises à relever les défis contenus dans l'Agenda 2030. Nous pouvons en citer quelques-uns : Good Move, Good Food, Good Soil, Plan Régional Déchet, Plan Climat Air Énergie ou Quartiers Durables. Brulocalis agit ici comme un intermédiaire auprès des communes et les soutient dans la gestion des appels à projets.

L'Association des villes et communes flamandes (VVSG) et l'Association des provinces flamandes (VVP) se sont engagées en 2022 à préparer conjointement un premier Voluntary Subnational Review (VSR) pour la Flandre. Ce document donne un aperçu de la réalisation des ODD au niveau local et comprend une analyse de données basée sur les indicateurs des ODD ainsi que plusieurs exemples d'actions locales pour chaque ODD. La VVSG et la VVP entendent par-là souligner le rôle important des administrations locales dans la réalisation de

l'Agenda 2030, tout en offrant à leurs membres des outils et des bonnes pratiques pour s'engager (davantage) en faveur des objectifs de développement durable.

Outre cette défense des intérêts, les organisations faitières ont également une fonction importante de partage des connaissances et de constitution de réseaux : elles organisent des formations et des campagnes sur les ODD (telles que la « Semaine de la commune durable »), collectent et partagent des pratiques innovantes, fournissent du matériel de sensibilisation et des outils stratégiques, mettent en place des groupes de travail sur les ODD, des trajets et des partenariats avec leurs membres et d'autres partenaires, et facilitent les échanges entre les fonctionnaires locaux et les élus autour de tous les thèmes politiques touchant à l'Agenda 2030.

L'AGENDA 2030 COMME CADRE DE LA POLITIQUE LOCALE À MOUSCRON

La ville de Mouscron est la première ville wallonne à intégrer volontairement les ODD dans son plan stratégique transversal (PST) communal. La ville déploie les ODD dans tous ses domaines de compétence et en partenariat avec ses citoyens : projets de participation, citoyens ambassadeurs des ODD, émission de radio locale dédiée aux ODD, sensibilisation des élèves des écoles communales, etc. Par ailleurs, la ville de Mouscron a développé un baromètre de la durabilité des projets, un outil qui lui permet d'évaluer comment chacun des projets qu'elle développe contribue à la réalisation des ODD et ainsi améliorer ses projets pour mieux répondre aux objectifs 2030.

DES PROGRAMMES D' ACTIONS CLIMAT DANS LES COMMUNES BRUXELLOISES

La commune d'Ixelles s'est prononcée en faveur d'un « Plan d'action Climat » en 2017 dont l'objectif est la réduction des gaz à effet de serre de 55% à l'horizon 2030. L'établissement de ce nouveau plan d'action a été coconstruit avec les habitants de la commune et l'administration, afin de s'assurer une bonne compréhension de la démarche et la mise en œuvre sereine des actions du plan.

La commune d'Auderghem a quant à elle voté le « Plan d'action Agenda 21 local » dès 2018 et s'engage depuis 2019 à lutter contre le réchauffement climatique. Une motion zéro plastique dans les services de l'Administration communale d'Auderghem a été adoptée conformément aux directives fédérales. Depuis 2020, la commune s'est également déclarée en état d'urgence climatique afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

La commune de Jette se montre particulièrement proactive en ce qui concerne l'intégration des ODD dans ses politiques publiques communales. Différents plans d'actions ont ainsi vu le jour avec chaque fois l'ambition d'œuvrer pour certains ODD. On citera donc le plan d'action social qui englobe les ODD 1, 2 et 3. Celui-ci se développe sur 9 axes pour la période 2022-2027. Un plan d'action relatif à l'égalité des chances a été réalisé pour la période 2020-2024 et est constitué de groupes de travail abordant l'élaboration des constats, l'évaluation des mesures déjà mises en œuvre ou en cours et les actions concrètes à mener pour faire de la commune de Jette un endroit exemplaire et inclusif, capable d'accueillir chaque personne avec le même respect et la même dignité, quels que soient son âge, son sexe, son orientation sexuelle et affective, son origine, sa religion ou son handicap.

Une attention particulière ont été portée à l'ODD 11 et 13, le Collège communal ayant en effet adopté 6 priorités afin de lutter contre le changement climatique. Ce nouveau plan « Jette en transition durable et solidaire » actualise et remplace l'ancien plan d'action Agenda 21.

L'AGENDA 2030 COMME BOUSSOLE STRATÉGIQUE DANS LA PROVINCE D'ANVERS

L'accord de gestion 2019-2024 de la province d'Anvers mentionne la durabilité comme une valeur essentielle pour sa culture organisationnelle et son fonctionnement au quotidien. Concrètement, la province analyse à quels ODD chaque décision politique contribue. Tous les plans d'action du cycle politique et toutes les actions du cycle de gestion sont liés aux cibles des ODD. L'Université d'Anvers a accompagné les collaborateurs provinciaux dans

cette démarche. Ce faisant, les services provinciaux ont formulé des indicateurs de résultat et d'impact afin d'évaluer dans quelle mesure la politique provinciale contribuait à la réalisation des ODD. Un site web rendant compte des progrès accomplis reprend à la fois des statistiques et des bons exemples. L'administration provinciale étudie actuellement la possibilité de faire des ODD le point de départ de la planification des politiques provinciales pour la législature 2025-2030. Il s'agirait de partir des ODD et de décrire comment et dans quelle mesure la province d'Anvers peut les réaliser, dans le cadre de sa mission et de ses compétences.

RAPPORT LOCAL VOLONTAIRE DE LA VILLE DE GAND

La ville de Gand a été la première commune belge à produire un rapport sur les ODD, dans le cadre d'une stratégie ODD plus étendue. En 2020, la ville a rédigé un rapport initial contenant des données contextuelles pour tous les ODD. Ce rapport examinait les indicateurs disponibles et décrivait une mesure de référence. En 2021, 2022 et 2023, la ville a produit des rapports qualitatifs par pilier du développement durable – Population en 2021, Prospérité en 2022 et Planète en 2023. Les piliers Paix (ODD 16) et Partenariat (ODD 17) sont couverts dans chaque rapport.

L'administration communale engage un dialogue avec des plateformes et des organes consultatifs de la ville. Que signifient les ODD pour votre secteur et vos organisations ? Que faites-vous déjà en matière de durabilité ? Comment pouvons-nous renforcer ensemble notre contribution aux ODD ? Les rapports sur les piliers mettent en évidence les meilleures pratiques de Gand, sélectionnées par les parties prenantes locales. Au terme de la législature actuelle (2024), la ville fera une mise à jour du rapport initial de 2020 pour cartographier les changements et évolutions au sein du territoire. Dans le cadre des échanges et de l'apprentissage au niveau international, Gand traduit ses rapports de durabilité et les propose aux Nations unies en tant que Voluntary Local Review. En juillet 2022, le bourgmestre de Gand a pu représenter l'Europe et l'Amérique du Nord en tant que région au High-level Political Forum on Sustainable Development, avec son témoignage sur le Voluntary Local Review de la ville de Gand.

« SEMAINE DE LA COMMUNE DURABLE » : LES OBJECTIFS MONDIAUX PRENNENT UN VISAGE LOCAL

Depuis 2018, l'Association des villes et communes flamandes (VVSG) organise la campagne « *Semaine de la commune durable* », toujours au cours de la troisième semaine de septembre. Les communes participantes accrochent un drapeau ODD à l'hôtel de ville et mettent en avant les héros locaux du développement durable : des citoyens, associations, écoles ou entreprises qui contribuent aux ODD. Une centaine de villes et de communes flamandes participent à cette initiative chaque année. Des ONG, provinces et autres administrations belges marquent leur soutien en levant le drapeau de la campagne. Depuis 2020, l'association des communes des Pays-Bas (VNG) rejoint l'initiative en organisant chaque année une journée du drapeau ODD le 25 septembre. En 2022, et pour la première fois, des villes partenaires de communes flamandes en Bolivie et au Sénégal ont également participé.

Progrès dans la réalisation des ODD – tendances et bons exemples

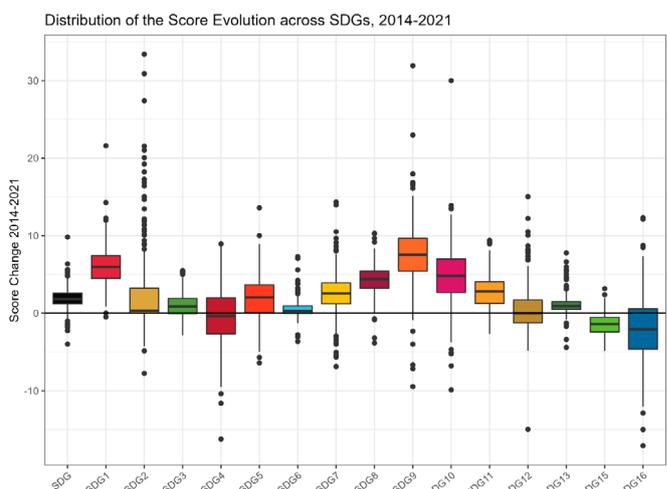
Les enjeux mondiaux et nationaux se font également sentir au niveau local. La numérisation gagne du terrain, de même que l'importance des données et de la technologie. Les administrations locales belges luttent contre la discrimination fondées, entre autres, sur le genre et l'origine ethnique. Peu de progrès sont observés en ce qui concerne les déchets sauvages, et l'espace déjà réduit se trouve sous pression. Nous pouvons également évoquer ici la lutte pour les espaces verts, liée à la corrélation négative entre l'ODD 15 d'une part et les ODD 2 et 8 d'autre part. Le changement climatique a des conséquences tragiques, comme les inondations de juillet 2021 qui ont touché le plus durement la province de Liège. Elles ont causé d'énormes dégâts matériels et humains avec des conséquences à long terme concernant l'élimination des déchets, la reconstruction, les dépenses financières et la résilience mentale. Les crises récentes telles que la crise sanitaire, la guerre en Ukraine et la hausse sans précédent

des coûts de l'énergie renforcent ces tendances et ont des effets secondaires supplémentaires, comme la remise en question des dépenses pour la coopération internationale en période de rigueur financière.

Pour la Région flamande en particulier, une étude complète des indicateurs (valeurs de 2014 à 2021) suggère que les communes s'en sortent plutôt bien sur le plan de la lutte contre la pauvreté (ODD 1), avec une amélioration systématique au fil du temps. On observe une tendance similaire pour la mobilité durable et le logement durable (ODD 11) ainsi que pour l'emploi, la croissance économique et l'emploi dans l'économie circulaire et sociale (ODD 8), et ce, pour pratiquement toutes les communes.

Toutefois, l'étude montre également les points faibles dans la réalisation des ODD. Le décrochage scolaire précoce et le retard scolaire entravent la réalisation de l'ODD 4, ce que nous constatons surtout chez les garçons et les élèves issus de l'immigration. Malgré de bons taux de recyclage, on constate généralement une légère augmentation de la production de déchets (ODD 12). La proportion de terres non bâties diminue presque partout en Flandre (SDG 15). La majorité des communes flamandes sont également encore loin de l'objectif de 51 % d'énergie renouvelable dans l'approvisionnement total en énergie primaire (SDG 7). Le fossé entre les communes devient ici plus marqué : celles qui ont précédemment investi dans les énergies vertes sont encore celles qui progressent le plus dans la production d'énergies renouvelables.

Pour de plus amples informations sur ces points, voir le Voluntary Subnational Review flamand.



En Wallonie, la troisième Stratégie wallonne de développement durable (SWDD) a révélé des évolutions des indicateurs de suivi de la réalisation des ODD, avec des tendances plus faibles en matière de bénéficiaires de l'aide sociale et des inégalités de revenu (ODD 1 et 10) notamment, mais des évolutions intéressantes en matière de santé (ODD 3), d'alimentation (ODD 2) et de protection de l'environnement (ODD 15) voire très positives en matière de qualité de l'eau (ODD 6) et de développement des énergies renouvelables (ODD 7), grâce aux initiatives régionales et locales.

Sources de données

Les administrations locales peuvent utiliser des sources de données accessibles au public en plus de leurs propres données. La sélection et le suivi des indicateurs sont effectués au niveau régional ou provincial et fournissent aux administrations locales des informations précieuses sur les questions sociales, économiques, environnementales et de gouvernance pour chaque commune individuellement, ou au niveau supra-communal. WalStat et WalOnMap sont les principaux ensembles de données en Wallonie. Les communes bruxelloises peuvent compter sur les statistiques de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse. Côté flamand, nous pouvons citer le Gemeente- en Stadsmonitor, qui comprend les données provenant d'une enquête de population triennale, le Provincie in Cijfers (avec un ensemble d'indicateurs distincts sur le climat, entre autres) et le SDG-monitor d'Idea Consult, en particulier concernant les ODD.

Meilleures pratiques

Les administrations locales ne restent pas les bras croisés. Elles prennent des mesures importantes en matière d'action climatique. Ainsi, 98 % des communes flamandes, 68 % des communes wallonnes et 32 % des communes bruxelloises ont signé la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie 2030. Les communes flamandes et le Gouvernement flamand unissent leurs forces depuis 2021

dans le cadre du Pacte pour l'énergie et le climat. Il en va de même à Bruxelles, avec depuis 2017 l'élaboration de plans d'action locaux pour le climat. Les communes peuvent également compter sur le soutien des provinces pour poursuivre les objectifs globaux en matière de climat et d'énergie.

Les administrations locales agissent aussi concernant d'autres ODD. Les provinces flamandes créent des autoroutes cyclables. Les administrations communales misent sur la transition vers la ville intelligente ou Smart City. Récemment encore (novembre 2022), Bruges, Louvain et Roulers ont remporté le World Smart City Award pour leur plateforme de données Smart City. Les administrations communales investissent en outre dans des « buddy's » pour les nouveaux arrivants, organisent des « repair cafés » où divers objets cassés retrouvent une seconde vie, recherchent des moyens innovants d'organiser la participation citoyenne, s'engagent dans la coopération et l'échange avec leurs homologues à l'étranger, etc.

Les administrations locales et leurs associations faitières se sont montrées des partenaires fiables et flexibles en temps de crise et ont tout mis en œuvre pour assurer un service optimal aux citoyens, ainsi qu'une communication transparente. Pensez ici au concept du « Leave No One Behind », qui reste une priorité. Les administrations communales ont soutenu l'horeca et les marchés locaux dans la mise en œuvre des mesures sanitaires strictes, et ont lancé des plateformes numériques pour soutenir l'économie locale. Elles ont pris des mesures supplémentaires pour lutter contre l'isolement et organiser des activités « COVID-19-proof » pour les enfants et les jeunes. Elles ont créé des capacités supplémentaires pour les soins de santé, par exemple dans des hôtels, afin de soulager les hôpitaux, et ont coordonné l'aménagement de centres de vaccination dans les infrastructures locales. En charge des espaces verts, les provinces ont maintenu ces derniers aussi accessibles que possible au grand public pendant la crise. Les administrations locales jouent également un rôle clé dans l'accueil des réfugiés ukrainiens, notamment en organisant la sélection et les contacts avec les familles d'accueil (potentielles).

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

La Belgique obtient de bons résultats en ce qui concerne l'ODD 1, selon l'indice SDSN. Les leviers pour une réduction structurelle de la pauvreté sont l'emploi, l'éducation, le logement, la santé et la sécurité sociale. Ces responsabilités incombent en grande partie aux autorités fédérales et régionales, mais les communes – et indirectement les provinces – peuvent également apporter leur contribution. Celle-ci sera cruciale à la politique d'accompagnement de lutte contre la pauvreté.

Les communes plus vastes souffrent souvent de taux de pauvreté plus élevés et entreprennent donc diverses initiatives, notamment dans le domaine des loisirs. Genk (plus de 67 000 habitants), par exemple, déploie des coachs de talents bénévoles qui explorent différentes activités de loisirs avec les tout-petits issus de familles vulnérables (par exemple les nouveaux arrivants). Le coach travaille sur mesure pour la famille et prend chaque décision en concertation avec les parents, en fonction de l'autonomie après le trajet. La commune assure la formation des coachs et travaille avec différents partenaires pour orienter les familles vers le projet. À Beringen (plus de 47 000 habitants), un enfant sur sept grandit dans une famille défavorisée. L'administration communale, en collaboration avec des service-clubs et Rap op Stap (une agence qui propose des voyages accessibles aux personnes à budget limité), gère un fonds destiné à orienter les citoyens défavorisés vers des activités de loisirs, par exemple via l'achat de matériel de sport.

MOBILITÉ

En tant que gestionnaires des routes et des espaces publics et que partenaires des entreprises de transport, les villes et communes endossent de lourdes responsabilités sur le plan de la mobilité. Les villes et les communes créent des quartiers paisibles et favorisent une mobilité durable, propre et inclusive. Elles se concentrent pour cela sur les infrastructures et les services pour les modes actifs (vélo, marche) et les politiques visant à promouvoir le transfert modal, en donnant la priorité aux transports publics, aux Zones de Basses Emissions, aux politiques de stationnement, etc.

Dans ce contexte, 116 villes wallonnes, réparties sur l'ensemble du territoire, participent activement à l'initiative Wallonie Cyclable. Elles reçoivent des subventions régionales pour développer une stratégie d'utilisation quotidienne du vélo, par l'aménagement ou la réhabilitation d'un réseau cyclable structurant reliant des points d'attraction locaux (gare, commerces, administration, écoles, etc.). Les communes nourrissent l'ambition de porter la part modale du vélo en Wallonie à 5 % d'ici 2030.

Les communes reçoivent de larges subventions pour l'aménagement d'infrastructures telles que des pistes cyclables, des voies réservées, des installations de limitation de vitesse et des parkings à vélos. Les provinces flamandes s'engagent à étendre le réseau d'autoroutes cyclables par le biais de subventions, mais aussi, par exemple, en transformant le patrimoine immobilier en réseaux de mobilité innovants. Les anciennes routes du charbon dans le Limbourg en sont un parfait exemple.

ADAPTATION AU CLIMAT ET ATTÉNUATION

Les administrations locales travaillent avec d'autres autorités et parties prenantes sur des mesures visant à réduire les conséquences du changement climatique. Pour promouvoir l'efficacité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie, elles construisent des réseaux de chaleur, développent des thermographies, organisent des achats groupés, soutiennent des coopératives citoyennes et nomment des coachs en énergie et en rénovation pour les citoyens. En tant que plus grand propriétaire et gestionnaire de forêts en Wallonie, les communes wallonnes encouragent les forêts résilientes, notamment en reboisant avec des espèces d'arbres plus résistantes à la sécheresse et aux inondations.

Toutes les communes flamandes travaillent sur un plan de gestion de l'eau de pluie et de la sécheresse qui prévoit l'adoucissement, la construction de revêtements perméables, la sensibilisation du public, la réutilisation de l'eau et la mise en place de réservoirs tampons pour les périodes sèches. Les nouveaux plans de circulation prévoient également de telles mesures. Les actions en faveur du climat transcendent le niveau communal individuel. La pro-

vince du Limbourg, par exemple, est partenaire d'un récent programme visant à rendre la région des Fourons plus résistante au climat, notamment par la mise en place d'un système de bassins tampons des eaux pour protéger les zones en aval, la promotion de l'infiltration des eaux de pluie et l'amélioration de la qualité de l'eau des cours d'eau. Les actions relient différents secteurs, dont l'agriculture, le patrimoine et la gestion de la nature.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire est un levier important pour le gouvernement dans la lutte contre les problèmes environnementaux au travers d'une approche qui soutient la structure économique de la région et crée des emplois locaux. Les autorités locales peuvent jouer un rôle dans la prévention, la communication et la sensibilisation à l'économie circulaire et à l'énergie pour le développement durable.

Les provinces wallonnes ont adhéré au Green Deal achats circulaires du Gouvernement wallon. Les achats des provinces doivent désormais répondre à des objectifs sociaux, tels que la mise en œuvre d'une politique sociale, l'intégration, l'insertion des demandeurs d'emploi, des personnes en apprentissage ou en situation de handicap. Les provinces wallonnes participent également au projet Cantines durables en mettant l'accent sur la chaîne courte. Elles ont opté pour une politique de location de vêtements de travail respectueuse de l'environnement et investissent dans les bornes de recharge et l'utilisation du vélo électrique.

DES SERVICES DE PROXIMITÉ POUR LE CITOYEN

Nous pouvons citer de nombreux exemples pertinents d'une offre inclusive et locale de services de proximité en Belgique. Les recyparcs mobiles, par exemple, permettent aux résidents moins mobiles de se débarrasser correctement de déchets spécifiques tels que des matelas, appareils électriques, métaux ou bois dans leur quartier. La « Buurtkar » est une épicerie communautaire mobile et un centre de services qui se déplace dans la commune de Bornem selon un itinéraire fixe. Les citoyens peuvent y acheter des produits frais et locaux et

poser des questions sur les services communaux. Elle accroît l'autonomie des résidents, notamment des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite, et fournit des emplois aux personnes qui ont des difficultés à accéder au marché du travail ordinaire.

Un autre exemple est celui de « Quartiers bienveillants », auquel participent 133 communes flamandes et bruxelloises. Ce programme est axé sur le renforcement du tissu social et de la solidarité, sur la mise en relation des soins informels et formels et sur la coopération intersectorielle (par exemple les partenaires sociaux, le logement, la jeunesse, l'aménagement du territoire).

Pendant la crise sanitaire également, les administrations communales ont pris des mesures supplémentaires pour assurer les services de proximité indispensables. Des bénévoles ou des employés communaux se sont chargés d'appeler les citoyens âgés, tandis que les communes ont ouvert des lignes d'urgence pour celles et ceux qui ressentaient le besoin de parler à quelqu'un. Les communes sont ainsi parvenues à lutter contre l'isolement et à identifier les besoins en soins.

COLLABORATION INTERNATIONALE

Presque toutes les provinces, les communes de la Région de Bruxelles-Capitale et une commune sur dix en Flandre et en Wallonie sont actives dans la coopération au développement en Afrique, en Asie ou en Amérique latine. Elles travaillent dans de nombreux domaines liés aux compétences communales, notamment l'environnement, la gestion des déchets, l'action sociale, l'aide à la jeunesse, l'éducation, les affaires civiques et le développement local. Les partenariats se concentrent souvent sur le renforcement des capacités d'une commune à l'autre, sur la base de trois piliers : bonne gouvernance politique, administration efficace et participation des citoyens au processus décisionnel.

Dans le programme pour le Maroc géré par Brulo-cal, par exemple, le partenariat entre Etterbeek et Ait Baha porte sur la création d'un conseil de participation mixte, tandis que le partenariat entre Jette et Belfaa tourne autour de la création d'un

centre d'écoute commun pour les femmes victimes de violence. Chaque partenariat du programme de Bruxelles au Sénégal prévoit d'organiser au moins un forum économique par an dans chaque commune partenaire sénégalaise. Le programme Brulocalis en RD du Congo prévoit la création et l'équipement d'une bibliothèque communautaire à Kintambo, avec le soutien de la commune d'Uccle

Nouveaux défis

Pour plusieurs des ODD pour lesquels la Belgique obtient en tant que pays un score plus faible selon l'indice international SDSN et le Bureau fédéral du Plan (notamment les ODD 4, 5, 7, 12, 13 et 17), nous constatons également des défis et des évolutions positives limitées au niveau local.

Le changement climatique et la poursuite de la densification, notamment en Flandre, placent les administrations locales devant des défis en termes de logements compacts, durables et abordables, pour accélérer le transfert modal et assurer la végétalisation et la qualité des espaces publics. Nous devons prendre des mesures encore plus rapides en matière de production et de consommation d'énergies renouvelables et d'isolation des bâtiments, tout en veillant à ne pas exclure les groupes vulnérables.

Parmi les autres priorités figurent le stockage de l'eau pour pallier les périodes de sécheresse et l'augmentation de la perméabilité des sols pour limiter les risques d'inondations en cas de fortes pluies, en s'appuyant sur les initiatives déjà prises. Il est nécessaire d'étendre la responsabilité des producteurs pour les produits polluants, notamment en ce qui concerne la pollution de l'eau. La politique régionale sur ces sujets demeure souvent lacunaire, par exemple en matière de conservation de la nature, de protection de la biodiversité et de rénovation des logements en Wallonie.

Les administrations locales ne jouent pas encore suffisamment leur rôle de levier en matière d'achats durables. Cela est dû à la fois aux contraintes du marché et au manque de ressources nécessaires pour transférer les responsabilités au niveau local. Les provinces wallonnes, entre autres, se tournent

vers les autorités régionales pour trouver des solutions, par exemple pour mieux impliquer les producteurs locaux.

Plusieurs défis persistent également sur le plan des soins de santé, de l'égalité et de l'inclusion. La pression exercée sur le secteur des soins de santé se fait également sentir au niveau local, ce qui se traduit, entre autres, par une pénurie aiguë d'accueillants pour enfants et de travailleurs sociaux. Des investissements importants sont nécessaires pour promouvoir l'accessibilité des zones rurales, comme des services publics de base accessibles, des transports publics et des initiatives locales de mobilité. La diversité accrue entraîne parfois des tensions. Les administrations locales n'ont pas encore atteint leurs objectifs en matière d'égalité des sexes : moins d'un bourgmestre belge sur cinq est une femme, par exemple. La solidarité internationale et les dépenses consacrées à la coopération internationale sont remises en question, surtout en période de rigueur budgétaire et de besoins locaux pressants. Les administrations locales peuvent jouer un rôle exemplaire encore plus fort dans ce domaine.

La Belgique et ses administrations locales obtiennent de bons résultats en matière de lutte contre la pauvreté. Force est de reconnaître, cependant, que la pauvreté reste un défi sociétal majeur, encore exacerbé par la crise du COVID-19 et l'envolée des prix de l'énergie. Une situation qui ne devrait pas s'améliorer de sitôt. La lutte contre la pauvreté sous toutes ses facettes (énergie, transport, logement, pauvreté numérique, ...) doit rester une priorité de l'agenda, en étroite consultation et coopération avec les administrations locales.

Nous ne pouvons ignorer la méfiance croissante à l'égard de la politique et la perte de confiance envers les pouvoirs publics, surtout en Flandre. L'enquête citoyenne 2020 du Gemeente- en Stadsmonitor montre que 34 % des Flamands ont une grande confiance envers leur administration communale (concernant le Gouvernement fédéral et le Gouvernement flamand, ces chiffres sont respectivement de 11 et 16 %). En Wallonie, 54 % des personnes ont confiance en leur autorité locale, selon le dernier baromètre social de l'IWEPS. La poursuite de l'innovation dans la participation citoyenne est une étape importante pour améliorer cette relation.

Malgré le désendettement, les administrations locales sont confrontées à de réelles difficultés financières en raison de la succession de crises ces dernières années, telles que la crise sanitaire, la guerre en Ukraine et la forte hausse de l'inflation et des prix de l'énergie. La pression sur les ressources financières et humaines complique la réalisation des ODD.

Messages clés et recommandations

Depuis 2017, la Belgique a pris des mesures importantes pour ancrer stratégiquement l'Agenda 2030 à différents niveaux politiques et parmi leurs parties prenantes. Nous pensons à la nouvelle Stratégie nationale de développement durable, au Plan fédéral de développement durable, à l'élaboration et à l'adaptation de la note de vision flamande Vizier 2030, à une troisième Stratégie wallonne de développement durable, à l'intégration de l'Agenda 2030 dans les politiques des universités et des écoles supérieures, au déploiement de la Charte Voka de l'entrepreneuriat durable et au nombre croissant de conseils communaux et provinciaux qui incluent l'Agenda 2030 dans le cycle politique.

Nous devons toutefois encore améliorer la collecte et l'accessibilité des données. Nous n'avons par exemple pas ou trop peu de données sur la faim, la santé mentale, l'économie circulaire et l'innovation. Les autorités régionales peuvent ici jouer un rôle, en comblant les lacunes. Les administrations locales ont également besoin de plus de données permettant de visualiser les résultats de leur propre politique, en plus des indicateurs de résultats tels que les chiffres de la pauvreté, qui améliorent la compréhension du contexte local.

La désagrégation est par ailleurs limitée dans les données existantes, par exemple par âge, sexe ou quartier/entité locale. Elle reste cependant nécessaire pour exploiter efficacement le principe du « Leave No One Behind ». Une meilleure coordination est également nécessaire entre les différentes sources, telles que le Gemeente- en Stadsmonitor, Provincies In Cijfers, l'IWEPs, etc. Travailler sur

l'uniformité des données locales peut enrichir les indicateurs nationaux (par exemple pour l'ODD 11). Les initiatives visant à traiter les effets « spill-over » devraient également être davantage axées sur les données.

La complexité des défis sociétaux réclame des formes innovantes de coopération et un partenariat total, tant entre les différents niveaux politiques de notre pays qu'avec des partenaires en Europe et dans le monde. Nous devons reconnaître les administrations locales dans leur rôle clé pour atteindre les ODD et travailler à une coordination plus forte et plus transparente entre les autorités, par exemple en impliquant les administrations locales dans les consultations intergouvernementales. Ce faisant, nous devons donner aux administrations locales l'espace, la flexibilité et les ressources nécessaires pour étoffer en termes concrets la politique.

Afin de renforcer la confiance envers les pouvoirs publics, nous devons accélérer la transition entre la consultation et la cocréation avec des parties prenantes et des citoyens, notamment les groupes les plus vulnérables. Étant donné la nature intégrée et interdisciplinaire des ODD, tous les niveaux politiques doivent accorder une plus grande priorité à l'approche transversale et interdépartementale. Des partenariats européens et internationaux sont par ailleurs nécessaires pour promouvoir l'équité et réduire les retombées négatives.

Sans la pression des régions, l'inclusion des ODD comme cadre politique stratégique reste trop peu engageante pour les administrations locales. À Bruxelles et en Wallonie notamment, le potentiel de l'Agenda 2030 en tant que cadre de référence stratégique reste trop peu exploité. Les associations faitières demandent le maintien du soutien aux ODD que les régions fournissent déjà actuellement, à la fois directement aux administrations locales et par l'intermédiaire de leurs associations faitières, mais sont également favorables à des incitations concrètes de la part des autorités régionales pour les administrations communales qui utilisent les ODD comme cadre pour leurs plans de politique stratégique.

Ces incitations peuvent être des outils stratégiques (outils méthodologiques, soutien aux initiatives de

participation, etc.), la communication des ambitions de développement durable (outils de communication, campagne de sensibilisation à destination des citoyens) ou un soutien dans la mise en œuvre des plans d'action locaux (subventions supérieures, soutien financier dans le cadre de projets novateurs, etc.).

Les récentes crises majeures en Belgique ont souligné l'importance d'autorités locales solides, résilientes et bien financées. Ce sont en effet elles qui, en tant qu'interlocuteurs de première ligne pour les citoyens, ont principalement géré les crises. Dans ce contexte, un renforcement du partenariat des autorités locales avec les niveaux fédéral et régional sur certaines questions clés (pensions, police, pompiers, énergie) est essentiel pour permettre aux villes, communes et provinces de poursuivre leurs actions d'éradication de la pauvreté, d'augmentation de la résilience territoriale et de développement économique responsable.

Pour faire face aux défis financiers, les autorités régionales et fédérales peuvent apporter un soutien aux administrations locales, par exemple en portant (temporairement) le taux de croissance fixe du fonds communal au niveau de l'inflation et en garantissant l'indexation normale des autres sources de financement, sans oublier de cofinancer la charge des pensions statutaires.

Les administrations locales, compte tenu de leurs responsabilités, de leur proximité avec le citoyen et de leur expérience de l'Agenda 2030, sont des partenaires indispensables dans l'ambition de progresser vers les ODD. Les associations faïtières des administrations communales et provinciales jouent un rôle crucial dans le renforcement des capacités de leurs membres concernant l'Agenda 2030 (en tant que cadre politique) et la réalisation des 17 ODD. Les autorités régionales et fédérales doivent continuer à s'engager et à soutenir les associations

faïtières, y compris dans la perspective des élections locales de 2024 et de l'élaboration ultérieure de plans politiques pluriannuels.

Les ambitions de l'Agenda 2030 ne s'arrêtent pas en 2030. Au-delà de cet horizon également, nous nous efforcerons de créer un monde plus durable, avec des efforts à tous les niveaux politiques et de la part de tous les acteurs. Partout dans le monde, la forte implication des administrations locales dans l'intégration et la réalisation des ODD, ainsi que dans la gestion des crises, souligne le rôle clé du niveau local. Les administrations locales et leurs associations faïtières sont essentielles au développement international et à la mise en œuvre nationale du suivi de l'Agenda 2030 pour le développement durable, et méritent un siège à la table des décisions.





09

DÉFIS NOUVEAUX ET
ÉMERGENTS

09

DÉFIS NOUVEAUX ET ÉMERGENTS

INTRODUCTION

A mi-parcours de la période de mise en œuvre de l'Agenda 2030, ce deuxième ENV ne sert pas seulement à identifier nos politiques inspirantes, mais également à souligner les défis. Ces défis peuvent aussi présenter des opportunités que nous devons saisir. Depuis 2017, sont apparus de nouveaux défis pour l'atteinte de l'Agenda 2030. Le monde fait face à une succession de crises globales ralentissant, parfois faisant reculer, les progrès accomplis vers un monde plus durable. Notre résilience face à ces différentes crises sera un facteur déterminant pour l'atteinte des ODD.

COVID-19

Le COVID-19 a eu un impact important sur la société, l'économie et la santé des Belges, y compris sur la santé mentale, entre autres à la suite des différentes mesures prises pour endiguer la pandémie. La pandémie de COVID-19 a également mis en lumière les fragilités des systèmes de soin de santé à travers le monde et des disparités importantes dans la capacité à répondre à ce type de crise. Les inégalités mondiales ont augmenté aussi bien au sein des pays qu'entre eux. De manière plus globale, la pandémie a provoqué un effet délétaire sur de nombreux ODD et a ralenti le travail fourni pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030. En effet, c'est la raison pour laquelle tous les gouvernements belges ont pris une série de mesures pour ralentir la propagation du virus, réduire l'impact sur les soins de santé et apporter un soutien financier aux citoyens et aux entreprises touchés. Ainsi, une campagne de vaccination efficace a été lancée qui a abouti à un taux de vaccination élevé. Pour renforcer la prospérité et le bien-être après

le COVID-19, la Belgique a lancé un Plan National pour la Reprise et la Résilience, la Flandre a lancé le plan de relance « Vlaamse Veerkracht » et le gouvernement wallon a lancé « Get Up Wallonia ».

CLIMAT ET BIODIVERSITÉ

Les changements climatiques induits par l'homme, y compris l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes, a entraîné des effets néfastes généralisés et des pertes et dommages connexes pour la nature et les personnes, au-delà de la variabilité climatique naturelle. Les rapports du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat (GIEC) et les manifestations concrètes de ces événements, en Belgique comme ailleurs, confirment cette évolution.⁹ Le GIEC indique que les communautés vulnérables qui ont historiquement contribué le moins au changement climatique actuel sont touchées de manière disproportionnée¹⁰. Les personnes et les systèmes les plus vulnérables ont été touchés de manière disproportionnée par les effets du changement climatique.

L'utilisation croissante des sols, la pollution, la surexploitation des ressources naturelles, les changements climatiques et les espèces exotiques envahissantes sont les plus grands défis interconnectés avec la biodiversité en Belgique.

Malgré les traités internationaux et protocoles signés dans le passé, l'état de la biodiversité et des écosystèmes ne cesse de se dégrader ; les effets directs et indirects des modes de production et de consommation actuels allant jusqu'à menacer la survie sur notre planète. La biodiversité est essentielle pour notre bien-être et notre santé.

⁹ IPCC report, AR6 Synthesis Report: Climate Change 2023, <https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/>

¹⁰ IPCC report, p. 6. https://report.ipcc.ch/ar6syr/pdf/IPCC_AR6_SYR_LongerReport.pdf

INCERTITUDE GÉOPOLITIQUE

La paix et la sécurité sont une condition préalable au développement durable. Le monde subit le plus grand nombre de conflits depuis la création des Nations Unies. Comme l'indique le Sustainable Development Goals Report de 2022¹¹ des Nations Unies, environ 2 milliards de personnes vivent dans des pays touchés par des conflits.

L'agression russe contre l'Ukraine a provoqué une augmentation mondiale des tensions géopolitiques et une remise en question du cadre de coopération internationale. Combinée à la pandémie, cette guerre a eu des conséquences importantes pour les chaînes d'approvisionnement, le prix des biens, la fourniture énergétique et la sécurité alimentaire de millions de personnes. Ces éléments peuvent exacerber les effets des changements climatiques et la dégradation de l'environnement. Malgré quelques signes positifs, les perspectives macroéconomiques mondiales restent très incertaines et particulièrement sombres pour de nombreux pays, faisant craindre une décennie perdue pour le développement comme le souligne le rapport sur le financement du développement durable 2023¹².

INÉGALITÉS

La transition juste vers le développement durable constitue un défi pour la Belgique. Les différents gouvernements ont le devoir de ne laisser personne de côté. Les impacts sociaux des transitions doivent être pris en compte. À cette fin, les citoyens, les entreprises, les syndicats, les ONG et les gouvernements ont tous un rôle à jouer. En Belgique en particulier, le modèle de concertation sociale doit permettre ces arbitrages.

NUMÉRISATION

La technologie a joué un rôle important pendant la pandémie de COVID-19. La révolution numérique s'est accélérée et entraîne notamment des changements sur le marché du travail, avec un impact sur la nature des emplois et des compétences requises. Il sera nécessaire dans les années à venir de se concentrer fortement sur la formation continue, y compris sur le lieu de travail.

L'élimination de la fracture numérique pour éviter une plus grande exclusion des groupes vulnérables est décisive pour la réalisation des droits sociaux fondamentaux et la mise en place de services publics plus forts et inclusifs. À cet égard, la numérisation n'est pas une fin en soi mais doit clairement bénéficier à la qualité de l'éducation et à l'accès aux droits, de façon à ce que personne ne soit laissé pour compte.

Par ailleurs, selon les Nations Unies, l'usage croissant du numérique pose la question de ses impacts environnementaux et énergétiques¹³.

EDUCATION

L'éducation constitue un vecteur indispensable pour progresser vers l'atteinte de tous les ODD. Elle s'applique à tous les âges, dans le milieu scolaire et des centres de formation, au niveau professionnel et privé, et exige des moyens pour mener des politiques ambitieuses à ce sujet.

Bien que la plupart des indicateurs placent la Belgique au-dessus de la moyenne européenne, diverses études montrent que la qualité de l'enseignement est en baisse. Il existe des différences par communauté au sein de la Belgique, mais les trois communautés font des efforts pour renforcer la qualité de leur éducation. Par exemple, dans les trois domaines (compétences en lecture, connaissances mathématiques et connaissances scientifiques) du classement PISA, la Flandre obtient de meilleurs résultats que la moyenne des pays voisins et la moyenne de l'OCDE, les résultats de la Communauté germanophone sont comparables aux moyennes des pays voisins et la Communauté française se situe pour les trois domaines en dessous de la moyenne de l'OCDE.

La crise du COVID-19 a révélé certaines vulnérabilités. De nombreuses écoles sont passées à l'enseignement (partiellement) à distance. Ce n'était pas toujours évident pour les élèves les plus vulnérables. La crise du COVID-19 n'a pas non plus fait de bien au déficit d'apprentissage et au retard d'apprentissage. Par toutes sortes d'initiatives, les communautés rattrapent leur retard et continuent de miser, entre autres, sur la numérisation de l'éducation.

¹¹ Sustainable Development Goals Report 2022 <https://unstats.un.org/sdgs/report/2022/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2022.pdf>

¹² Financing for Sustainable Development Report 2023; <https://desapublications.un.org/file/1137/download>

¹³ The growing footprint of digitalisation <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/37439/FB027.pdf>

A decorative pattern of stylized green leaves with wavy, parallel lines, filling the top right portion of the page.

10

OUTILS DE
MISE EN ŒUVRE

10

OUTILS DE MISE EN ŒUVRE

Ce chapitre donne un aperçu des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des ODD avec un accent particulier sur la coopération au développement. La première partie présente l'évolution de l'aide des acteurs belges du développement au cours des dernières années. Les données statistiques précisent les contributions des différents acteurs, ainsi que la destination de ces financements. Une deuxième partie se concentre sur les données qualitatives, les bonnes pratiques et les études relatives aux ressources de mise en œuvre en Belgique.

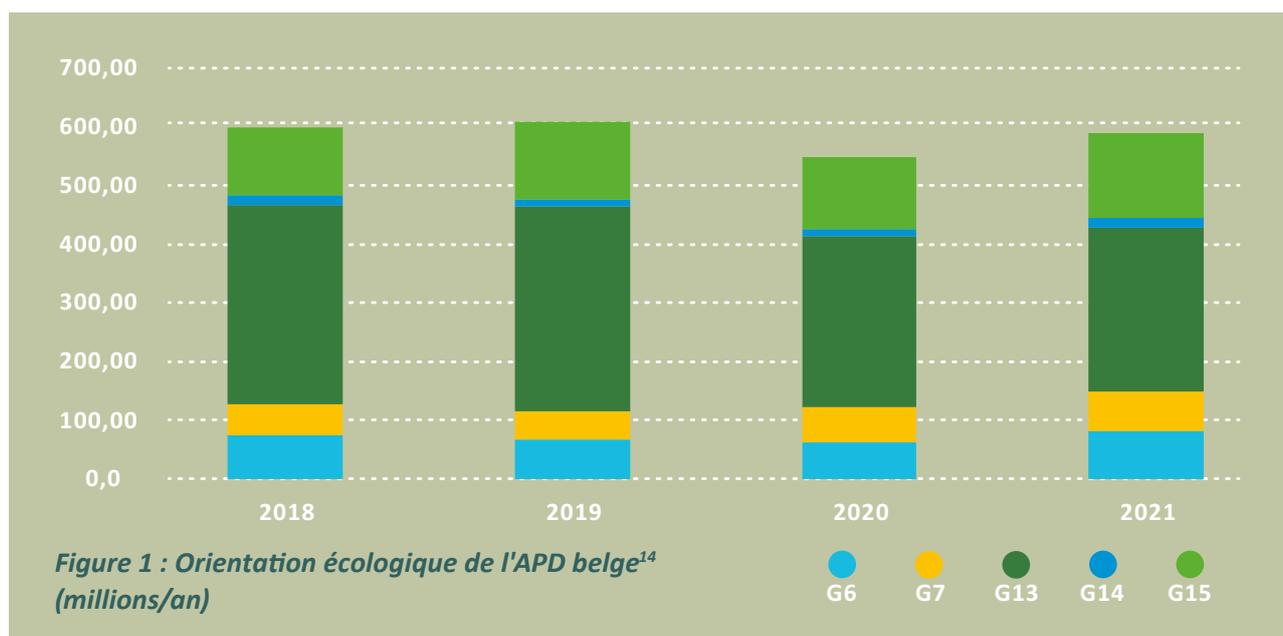
ÉVOLUTION DES DÉPENSES BELGES DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT (APD)

Entre 2017 et 2021, les dépenses belges pour la coopération au développement (Aide Publique au Développement) ont augmenté en termes absolus, passant de 1,94 milliard d'euros à 2,21 milliards d'euros. Par rapport au revenu national brut de la Belgique, le pourcentage de l'APD a fluctué entre 0,41 % et 0,48 % au cours de cette période. Bien que relativement stable, ce taux demeure encore loin de l'objectif officiel de 0,7 % d'APD/RNB.

La note de politique générale annuelle Solidarité internationale du gouvernement belge présente les grandes lignes de la politique fédérale en matière

de coopération au développement et d'aide humanitaire. Une annexe à cette note énumère les cibles des ODD auxquelles le gouvernement fédéral entend contribuer par ces choix politiques, afin d'assurer la cohérence avec l'Agenda 2030.

Décomposer ces chiffres pour 2021 (année de référence) nous permet de constater qu'environ la moitié de l'aide publique au développement totale (56 %) est gérée par la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) du gouvernement fédéral. Une partie de ce budget (11 %) est consacrée à la coopération gouvernementale avec les 14 pays partenaires, principalement mise en œuvre par l'agence Enabel. Afin d'accroître son impact sur le terrain pour réaliser l'Agenda 2030,

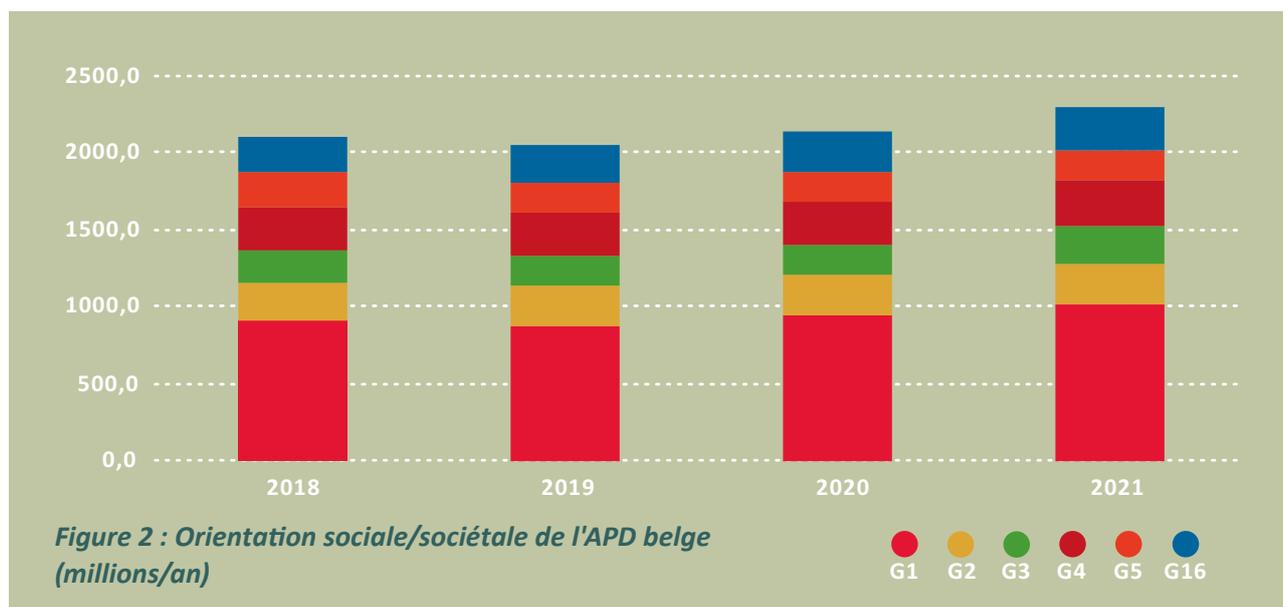


¹⁴ Disclaimer : le reporting sur l'APD par SDG n'est pas automatiquement inclus dans le système comptable belge de l'APD, bien que des efforts aient été faits ces dernières années. Lorsque des informations manquent, chaque ODD est lié au domaine d'intervention du projet pour le financement direct ou au domaine d'activité du partenaire exécutant pour le financement indirect.

Enabel propose son expertise, favorise l'interaction entre tous les acteurs et développe les meilleurs partenariats possible. L'agence conduit également divers programmes pour des tiers.

Une autre partie du budget (11 %) gérée par la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) sert à financer les programmes des acteurs non gouvernementaux belges (ONG et acteurs institutionnels tels que les acteurs de la coopération interuniversitaire), ceux-ci étant majoritairement alignés sur les ODD. La diversité de ces acteurs permet à la coopération belge de tirer parti de leur complémentarité et de leur capacité à agir dans des contextes aussi divers que complexes. Les organisations accréditées élaborent un cadre stratégique commun (CSC) pour chaque pays ou thème transnational. De tels cadres servent de référence pour le développement des programmes des organisations, y compris l'identification et la mise en œuvre des synergies et des complémentarités entre eux.

Une part importante du budget (18 %) est consacrée au financement d'un certain nombre d'organisations internationales. La coopération belge avec les organisations et organes des Nations unies se fait principalement par le biais d'une contribution volontaire et pluriannuelle aux moyens généraux d'un nombre limité d'organisations multilatérales partenaires reconnues (« core funding »), dont les objectifs correspondent aux priorités belges et aux ODD. La Belgique contribue également aux ressources générales de la Banque mondiale et des banques de développement (sous-)régionales. En tant qu'institution de financement du développement, la Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO) est l'acteur privilégié des investissements dans le secteur privé des pays d'intervention. Elle gère un portefeuille de 1,1 milliard d'euros d'investissements dans 52 pays d'intervention.



881,74 millions d'euros est sous le contrôle des régions et d'autres services publics fédéraux, tels que le SPF Finances. Ce chiffre comprend également la contribution belge aux dépenses de coopération au développement de la Commission européenne : 477 millions d'euros (pour la même année). L'accueil des demandeurs d'asile par l'agence fédérale Fedasil n'est que partiellement couvert par l'aide publique au développement.

En 2019, la Commission pour l'aide au Développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a passé en revue la coopération belge¹⁵. Le rapport félicite la Belgique pour son engagement international en faveur des pays les moins avancés (PMA) et des pays en situation fragile ou en conflit. Il souligne également l'engagement de la Belgique en faveur de l'égalité des sexes, principalement dans le domaine

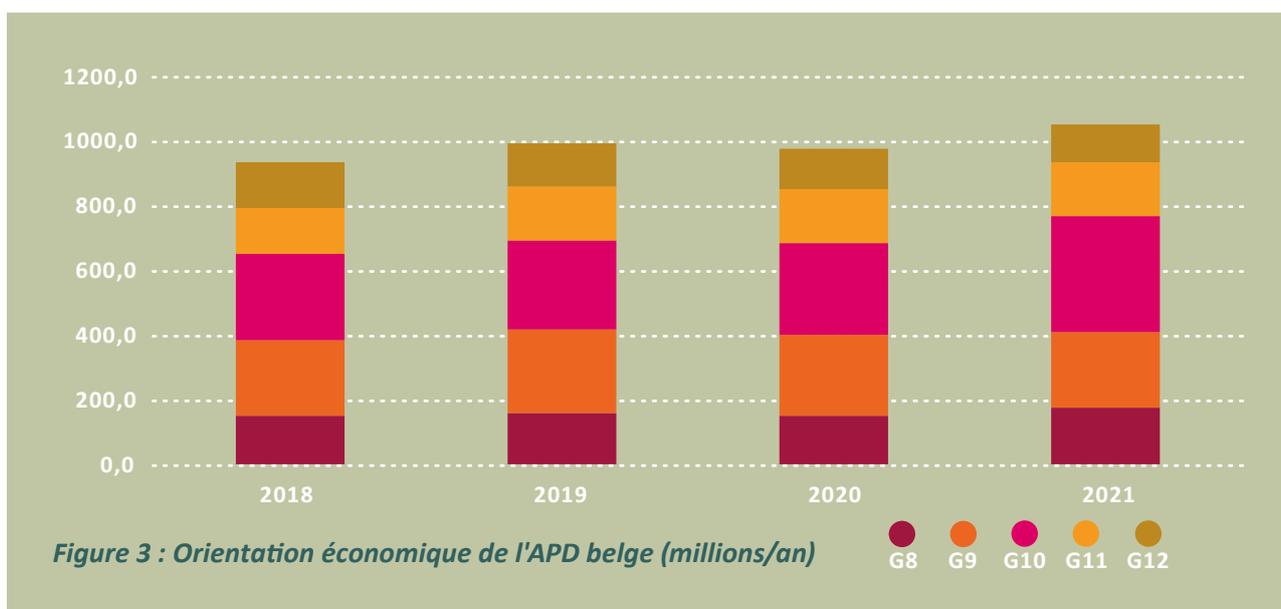
¹⁵ OECD, Development Cooperation Peer Reviews: Belgium 2020 <https://read.oecd.org/10.1787/026f1aad-en?format=pdf>

de la santé et des droits sexuels et reproductifs. Le rapport note en outre que la Belgique, fervent partisan du multilatéralisme, s'engage activement dans la réforme de l'ONU afin de renforcer la légitimité, la représentativité et l'efficacité de cette dernière.

En 2021, la Direction Générale Coopération au Développement et Aide humanitaire (DGD) a également dépensé 186,14 millions d'euros pour des programmes humanitaires, 95,31 millions d'euros pour la politique climatique, 51,81 millions d'euros pour l'entrepreneuriat local et le commerce équitable, et des montants plus modestes pour la défense des intérêts et la conduite d'évaluations. D'autres départements du SPF Affaires étrangères ont par ailleurs alloué 87,43 millions d'euros à la coopération au dévelop-

pement, notamment pour la prévention des conflits. Au total, le SPF Affaires étrangères a fourni environ 1,31 milliard d'euros en 2021, soit 60 % des dépenses belges pour la coopération au développement.

Le rapport invite également la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) à élaborer des stratégies nationales claires, à préciser l'ordre des priorités thématiques dans le cadre de ces stratégies, et enfin à développer davantage l'expertise thématique au sein de la DGD. Il attire par ailleurs l'attention sur l'engagement international de consacrer 0,7 % du RNB à l'aide au développement et sur la nécessité d'une feuille de route pragmatique pour atteindre cet objectif.



Les dépenses pour la coopération au développement ne peuvent toutefois pas réduire à elles seules les inégalités ou améliorer le respect des droits de l'homme dans le monde. La diplomatie, le commerce, l'agriculture, la migration, l'environnement ou la sécurité sont autant de domaines qui ont un impact majeur sur le développement. Il est essentiel pour la coopération belge fédérale d'assurer une plus grande cohérence entre les différentes politiques fédérales belges, afin qu'elles contribuent également aux ODD. C'est aussi la raison pour laquelle les autorités fédérales ont développé ces dernières années des partenariats avec le secteur privé et le monde universitaire.

Le gouvernement, qui soutient la transparence sur les contributions aux ODD (et aux biens communs mondiaux) par les différents acteurs, est favorable à un élargissement de la comptabilité statistique en faveur du développement par le biais du TOSSD (Total Official Support for Sustainable Development), afin d'inclure d'autres sources de financement du développement durable, notamment les financements non traditionnels de donateurs, les investissements du secteur privé et la coopération Sud-Sud.

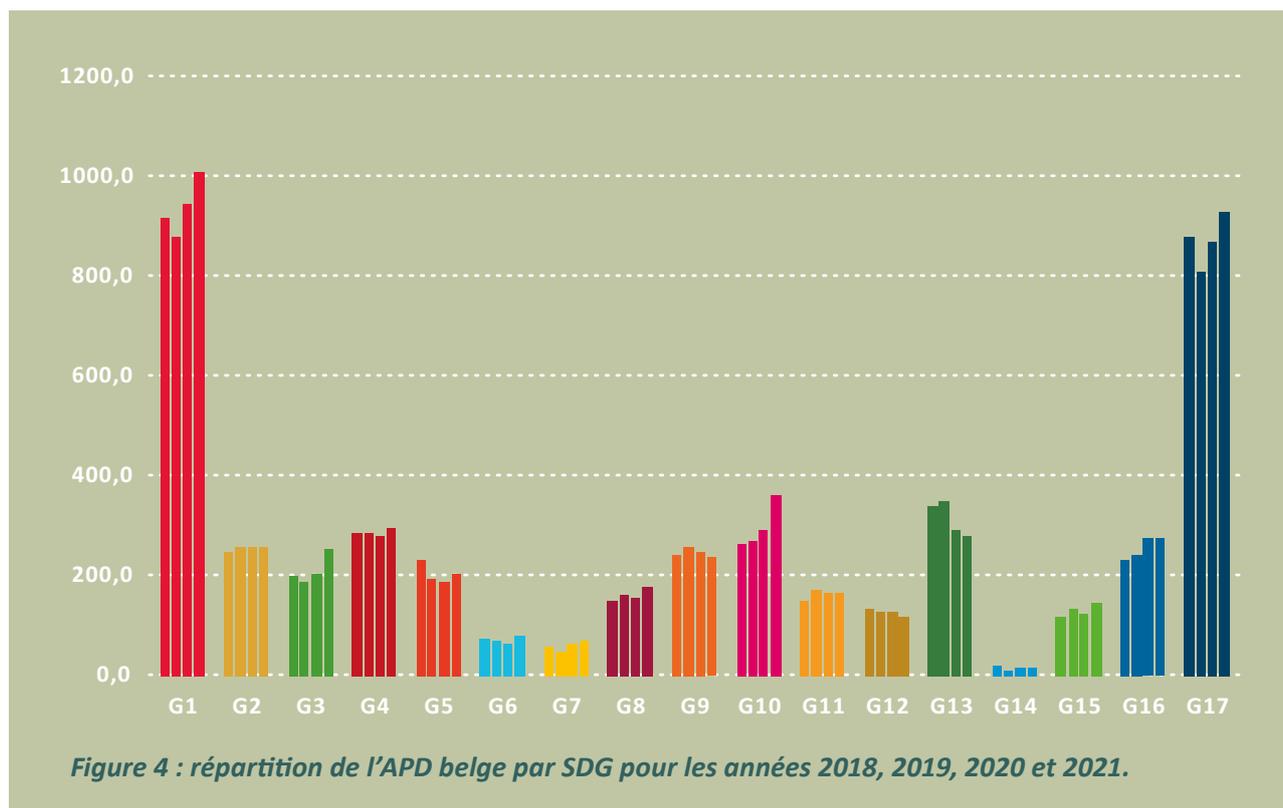


Figure 4 : répartition de l'APD belge par SDG pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021.

BONNES PRATIQUES

• OBLIGATIONS LINÉAIRES (GREEN OLO)

L'État belge fédéral a procédé à une première émission d'OLO verte à 15 ans en euros en février 2018 (OLO86). Entre-temps, l'Agence de la dette a préparé une mise à jour de ce cadre pour qu'il soit plus conforme aux pratiques actuelles du marché. Depuis juillet 2022, toutes les émissions futures d'OLO vertes, aussi bien OLO86 que les futures OLO vertes, seront menées dans ce nouveau cadre.

• EURONEXT

Les obligations ESG doivent répondre à des normes reconnues, telles que les principes de l'ICMA, et faire l'objet d'une vérification externe. Les obligations vertes constituent toujours la part la plus importante des produits durables, bien que leur part en termes de montants émis soit en baisse. Les émissions d'obligations vertes ont dépassé les 2 milliards USD en 2022.

• LA BANQUE NATIONALE DE LA BELGIQUE

Depuis 2004, la Banque nationale de la Belgique investit une partie de ses propres réserves de change dans des obligations d'entreprises libellées en dollars. Pour la stratégie ISR, ils ont d'abord appliqué la méthodologie du screening négatif, selon laquelle la Banque nationale n'investit pas dans les entreprises qui ne prennent pas en compte la durabilité et la responsabilité sociale de leurs activités.

Quelques années plus tard, ils sont également passés au screening positif, en vertu duquel la Banque nationale ne prend en considération que les obligations des entreprises qui obtiennent un score suffisamment élevé sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), ou leur engagement en faveur de l'environnement, de la société et de la bonne gouvernance. Cette note est attribuée par une agence de notation externe spécialisée.

Pour renforcer le caractère durable de ses propres portefeuilles et alors que le nombre d'émetteurs ne cesse de croître, la Banque nationale de la Belgique a décidé en 2019 d'augmenter la part des actifs durables dans ceux-ci.

La Banque nationale est également membre du Network for Greening the Financial System. Il s'agit d'une collaboration volontaire entre plus de 50 banques centrales et régulateurs qui aide à gérer les risques climatiques et environnementaux pour la stabilité financière et à rendre le système financier plus vert.

• **FSMA (AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS)**

> **Directive sur les informations non financières (directive NFI)**

Au cours de la période écoulée, la FSMA a réalisé deux études qualitatives sur le reporting non financier des grandes entreprises cotées en Belgique (exercices 2017-19).

Les **points d'attention** principaux sont les suivants :

- Premièrement, (i) la description des risques, (ii) les liens entre ces risques et les politiques appliquées, (iii) les procédures de devoir de vigilance et leurs résultats, ainsi que (iv) les KPI utilisés font défaut, en tout ou en partie.
 - Deuxièmement, il reste matière à amélioration au niveau de la fourniture d'informations pertinentes et suffisamment spécifiques sur les questions environnementales, changement climatique inclus. Ceci vaut en particulier pour la description des principaux risques environnementaux. Il convient que les sociétés s'attachent davantage (i) d'une part, à leur propre impact sur l'environnement et sur le changement climatique et (ii) d'autre part, à l'impact de ces thématiques sur leurs activités.
 - Troisièmement, près de 10 % des sociétés ne se basent pas sur un référentiel européen ou international reconnu afin d'établir leur déclaration NFI.
 - Quatrièmement, il s'agit que des progrès soient réalisés afin de garantir l'exactitude, l'exhaustivité et la fiabilité des processus de collecte, de traitement et de déclaration des données non financières.
- Des pas importants ont été faits dans la bonne direction, sur le plan tant du contenu que de la forme. L'étude révèle, entre autres, les améliorations importantes suivantes.
- Premièrement, la majorité des déclarations NFI comprennent une description de la politique suivie par rapport à chacun des thèmes requis.
 - Deuxièmement, un plus grand nombre de sociétés ont inclus de façon suffisamment spécifique des informations relatives aux questions non financières. L'information non financière est dans de nombreux cas suffisamment complète et centrée sur les points essentiels pour les émetteurs. Ceci résulte notamment du fait que de nombreux émetteurs ont procédé à une analyse de matérialité.
 - Troisièmement, les sociétés se fixent, plus qu'auparavant, des objectifs chiffrés. Elles fournissent des KPI spécifiques à leurs activités et en lien avec ces objectifs.
 - Quatrièmement, les sociétés élaborent en grande majorité un code de conduite ou code éthique interne. Pour ce faire, elles mettent en place les procédures de devoir de vigilance nécessaires. Par ailleurs, de plus en plus de sociétés établissent un code de conduite pour leurs fournisseurs. Elles prennent en outre de plus en plus fréquemment des mesures afin de vérifier si leur code est respecté.
 - Cinquièmement, un nombre croissant de sociétés se basent sur un référentiel européen ou international reconnu pour établir leur déclaration NFI. Les référentiels les plus utilisés sont les SDG et les GRI Standards. De nombreuses sociétés combinent ces deux référentiels.
 - Sixièmement, même si la manière dont les déclarations NFI sont structurées mérite d'être encore affinée, leur présentation et leur qualité se sont améliorées au cours des deux dernières années.

> Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)

Entre autres choses, le SFDR impose une information précontractuelle aux investisseurs finaux sur les objectifs de l'ISR et sur la promotion des caractéristiques sociales et/ou environnementales. Cela permet de classer les fonds en fonction des informations qu'ils publient sur la durabilité :

- des fonds qui ont un objectif d'investissement durable ;
- des fonds promouvant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ;
- D'autres fonds ne sont pas conformes à l'article 8 ou 9 de la SFDR. Ils n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne promeuvent pas de caractéristiques sociales et/ou environnementales.

Ces statistiques sont mises à jour trimestriellement et donnent un aperçu des organismes publics de placement collectif belges, les fonds de placement les plus courants.

FLANDRE

La Flandre a également une tradition de coopération avec les organisations multilatérales, telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Banque mondiale, l'UNESCO, le Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation internationale du travail (OIT, Fonds fiduciaire flamand). Les institutions multilatérales peuvent compter sur 75 millions d'euros de soutien/contributions flamandes pour la période 2018-2021.

En ce qui concerne le financement du climat, la Flandre souscrit aux objectifs de l'Accord de Paris de la CNUCC de 2015. Au cours des années 2016-2021, plus de 85 millions d'euros ont été dépensés en financement climatique depuis la Flandre, via des projets de la FAO, du PAM, de la Banque africaine de développement (Fonds africain pour le changement climatique), de l'UNESCO, de l'OMS, du PNUD, de la Banque mondiale, du PNUE, entre autres.

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Les administrations bruxelloises peuvent établir leurs propres partenariats pour renforcer les actions. Cela donne lieu à des collaborations spécifiques avec Eurocities, Metropolis, la ville de Rabat, Smart Tourism Destination, NECSTouR, City Destinations Alliance, Global Sustainability, Time for DMOcracy, etc.

RÉGION WALLONNE

La troisième stratégie de développement durable a décidé d'élaborer une proposition méthodologique pour l'analyse des budgets régionaux dans le contexte des ODD. L'objectif est ensuite d'aller plus loin en établissant un budget en fonction des ODD.





11

CONCLUSION ET
ÉTAPES SUIVANTES

Le High Level Political Forum auquel cet ENV est présenté a lieu à mi-parcours de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Jusqu'à présent, les efforts globaux se sont révélés insuffisants. Le monde était déjà sur la mauvaise voie pour atteindre les ODD lorsque plusieurs crises ont rendu la situation encore plus complexe: la pandémie de COVID-19, des conflits, des inégalités croissantes, les crises du climat et de la biodiversité et la dégradation continue de l'environnement.

Bien que la Belgique comme Etat fédéral parte d'une position privilégiée, en partie grâce à son cadre institutionnel solide pour le développement durable, elle doit également apporter des réponses.

La paix et la sécurité sont des conditions nécessaires au développement durable, conformément au caractère intégré de l'Agenda 2030, tel que défini dans l'ODD 16. Il ne peut y avoir de développement durable sans paix, ni de paix sans développement durable. Les perturbations politiques et économiques engendrées par la guerre en Ukraine menacent la reprise mondiale après la pandémie de COVID-19. La hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie et d'autres conséquences de l'agression russe envers l'Ukraine ont mis en péril la mise en œuvre des ODD au niveau mondial. La prévention des conflits, le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix, et une approche inclusive de la résilience sont plus que jamais nécessaires.

Le changement climatique induit par l'homme, y compris l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, a entraîné des impacts négatifs généralisés et des pertes et dommages associés pour la faune et les humains qui vont au-delà de la variabilité naturelle du climat. Les rapports du GIEC et la survenue de ces phénomènes météorologiques, en Belgique et ailleurs, confirment cette évolution.

Nous sommes à mi-parcours de l'Agenda 2030 et le temps presse. Cet ENV montre que tous les gouvernements en Belgique s'engagent à mettre en œuvre intégralement et dans les délais l'Agenda 2030. Les

autorités locales et provinciales en Belgique contribuent également à la mise en œuvre de l'Agenda 2030, tant en interne par le biais de leur propre organisation (RH, politique d'achat, bâtiments publics, etc.) qu'en externe par le biais de la prestation de services locaux et de la coopération internationale. Outre les 17 domaines thématiques, elles incluent régulièrement les ODD comme pierre angulaire de politiques locales durables et cohérentes et utilisent l'Agenda 2030 comme cadre structurel pour la planification des politiques. La participation active du niveau local est nécessaire pour la réalisation de 65 % des ODD.

La Belgique réaffirme sa détermination à poursuivre les 17 objectifs de développement durable à long terme et de manière intégrée. Dans le même temps, les gouvernements en Belgique reconnaissent que la réalisation de ces objectifs requiert la participation active de tous les acteurs de la société: les gouvernements et les autorités, les citoyens, la société civile, les institutions de connaissance, le secteur privé. L'importance des partenariats est également souligné. Les gouvernements en Belgique accordent également une attention particulière aux groupes plus vulnérables, afin de ne laisser personne de côté. Les gouvernements en Belgique s'efforcent également d'atteindre l'égalité des genre et de lutter contre la discrimination fondée sur le genre. Ils sont également attentifs à l'intégration de la dimension genre dans les ODD. Il est clair que la Belgique continuera à travailler à la réalisation des ODD en collaboration avec d'autres à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Depuis l'adoption des ODD, les différents gouvernements en Belgique ont menés des politiques publiques qui contribuent positivement à l'atteinte des objectifs. Cet ENV illustre que malgré la contribution positive aux ODD, de nombreux indicateurs montrent qu'il reste encore beaucoup de travail à faire.

Les contributions issues de la société civile, les avis de conseils consultatifs, ainsi que la 'preparedness review' de la Cour des comptes, pointent plusieurs

leviers pour accélérer l'atteinte des ODD. Les différents gouvernements, dans leurs compétences respectives, s'engagent à continuer et à renforcer leur action en ce sens.

La période de crises successives confirme la nécessité d'une approche systémique. Le développement durable nécessite une approche transversale et une vision à long terme. À cet égard, la cohérence des politiques pour le développement durable dans l'esprit de l'ODD 17 constitue un outil précieux pour éviter que les politiques menées ne se contredisent ou n'aient des effets négatifs inattendus et peuvent donc contribuer à atteindre les ODD.

Le recours à des processus participatifs inclusifs permet de rapprocher les citoyens de processus délibératifs démocratiques. Les différents gouvernements continueront à innover en ce sens.

Les autorités en Belgique reconnaissent l'importance de la coopération comme le montre cet ENV. La concertation entre les niveaux politiques et avec les groupes sociétaux est essentielle et sera donc poursuivie. La CIMDD est l'organe pour la concertation et la coopération entre les entités fédérées liés au développement durable au sein de laquelle a été rédigé cet ENV ou encore la Stratégie nationale de développement durable. Après la présentation officielle de l'ENV, il est prévu de poursuivre le dialogue, notamment avec les parties prenantes qui y ont contribué, pour garder une dynamique et un engagement fort à tous les niveaux.

Il est clair que tous les gouvernements en Belgique s'engagent, avec les autres États membres de l'Union européenne, à mettre en œuvre l'Agenda 2030 dans son intégralité et en temps utile et rappelle que cet Agenda constitue un cadre cohérent avec le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement (FfD), l'Accord de Paris et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et que ces éléments se renforcent mutuellement.

C'est pourquoi la Belgique reste fermement convaincue de l'importance du multilatéralisme et d'un ordre international fondé sur l'État de droit, principe fondateur des Nations unies. Seul le multilatéralisme nous permettra de trouver des réponses à long terme aux crises complexes d'aujourd'hui.





Annexe ---

Statistiques

Cette annexe présente une série de 82 indicateurs permettant de suivre les progrès de la Belgique vers les ODD. Ces indicateurs ont été sélectionnés pour ce rapport par l'Institut interfédéral de statistique (IIS). Ces indicateurs ont été collectés par le Bureau fédéral du Plan.

CODES GÉOGRAPHIQUES, COULEURS, LIGNES ET REPÈRES UTILISÉS			
	BE	Belgique	  
	BR	Région Bruxelles-Capitale	 
	DAC	Development Assistance Committee	
	DE	Allemagne	 
	EU	Union européenne, 27 pays	 
	FED	Fédéral BE	
	FR	France	 
	NL	Pays-Bas	 
	VL	Région flamande	 
	WA	Région wallonne	 

indicators.be > For all information on all indicators: figures since 1990, targets, link to the SDGs, international comparisons, breakdowns for population groups, definitions, sources, etc.

1.1. ÉVALUATION DES TENDANCES

Le progrès de la Belgique vers les SDG est mesuré à l'aide d'un bilan de 51 indicateurs, trois par SDG. Ceux-ci sont repris au début de chaque section du chapitre 6. Ce bilan montre qu'en prolongeant les tendances actuelles, peu de SDG seront atteints en 2030.

Sur les 26 indicateurs pourvus d'un objectif quantifié, 9 devraient l'atteindre en prolongeant les tendances actuelles, tandis que 17 ne devraient pas l'atteindre.

Pour les 25 indicateurs sans objectif quantifié, 11 évoluent dans la direction de leur objectif entre

2000 et 2022, tandis que 2 évoluent en sens contraire. Pour les 12 indicateurs restants, l'évolution est stable ou indéterminée.

Les ventilations selon le sexe (21 indicateurs) montrent qu'en Belgique, la situation est relativement favorable, même si des différences significatives persistent. Les ventilations selon le niveau de revenu (8 indicateurs) et le niveau d'éducation (5 indicateurs) montrent, sans surprise, une situation plus favorable pour les catégories ayant les revenus ou le niveau d'éducation les plus élevés. Les personnes ayant au mieux un diplôme secondaire inférieur sont particulièrement défavorisées.

1.2. SÉLECTION DES INDICATEURS

Afin d'avoir trois indicateurs par SDG, ces 51 indicateurs du bilan sont extraits d'un ensemble plus vaste de 82 indicateurs de suivi des SDG, tous présentés graphiquement dans l'annexe statistique. Ces 51 indicateurs reprennent les 34 indicateurs de l'évaluation nationale volontaire de 2017 (Belgium, 2017) auxquels ont été ajouté un indicateur par SDG pour donner une vision plus large de l'état de la situation.

L'ensemble de 82 indicateurs a été sélectionné par l'Institut interfédéral de statistique, à partir de la liste des 231 indicateurs globaux proposés par l'ONU pour le suivi des SDG ainsi qu'à partir des travaux d'Eurostat et du Bureau fédéral du Plan, tout en tenant compte de la disponibilité des données en Belgique. La comparabilité au niveau européen, la disponibilité de données régionales et l'existence d'un objectif quantifié sont également des critères qui ont été pris en compte dans la sélection des indicateurs.

1.3. ÉVOLUTION DE LA LISTE DES INDICATEURS

Ces indicateurs et leur évaluation sont mis à jour au moins une fois par an en février pour le Rapport sur les indicateurs de développement durable (ICN/BFP, 2023). Les informations de ce rapport sont complétées par les informations disponibles sur le site www.indicators.be.

La liste des indicateurs est amenée à évoluer en fonction des développements au niveau de l'ONU et d'Eurostat, ainsi que de la disponibilité des données. En Belgique, un débat sociétal sur cette liste d'indicateurs a eu lieu au premier semestre 2023. Les résultats de ce débat seront progressivement intégrés dans les travaux sur les indicateurs à partir du Rapport sur les indicateurs de développement durable de février 2024.

1.4. IMPACTS SUR LE RESTE DU MONDE : INDICATEURS D'EMPREINTE

Le développement de la Belgique a un impact négatif sur le reste du monde. En effet, la Belgique est un importateur net de CO₂ et de matières premières. Ce résultat reflète le fait que la Belgique est une

petite économie ouverte et dépendante des ressources présentes ailleurs dans le monde.

En 2015, l'empreinte carbone de la Belgique s'élevait à 116,8 Mt de CO₂, alors que les émissions liées à la production de la Belgique s'élevaient à 100,8 Mt de CO₂. En ce qui concerne l'empreinte matières de la Belgique, elle s'élevait à 137,2 millions de tonnes de matières en 2019, alors que l'extraction de matières en Belgique était de 95,6 millions de tonnes en 2019. Entre 2008 et 2019, l'empreinte matières a baissé d'environ 24,7%.

1.5. GUIDE DE LECTURE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

Les tableaux présentant l'évaluation de trois indicateurs par SDG qui sont repris au début de chaque section du chapitre 6 contiennent les informations suivantes pour chaque indicateur:

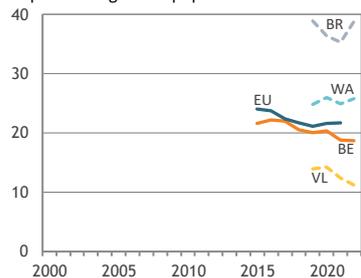
- le nom de l'indicateur et son numéro,
- l'unité de mesure de l'indicateur,
- l'objectif assigné à l'indicateur; il s'agit soit d'un nombre, si un objectif quantifié existe, soit d'une flèche, qui indique la direction de l'évolution souhaitée,
- l'évaluation du progrès de l'indicateur vers l'objectif, à l'aide de trois icônes:
 -  favorable
 -  défavorable
 -  indéterminée

Les graphiques de l'ensemble complet de 82 indicateurs de suivi des SDG montrent, en fonction de la disponibilité des données, l'évolution entre 2000 et 2022 de l'indicateur au niveau belge, au niveau de l'Union européenne ou de trois pays voisins (Allemagne, France et Pays-Bas) et au niveau des trois régions belges. Pour ces 82 indicateurs, d'autres informations, en particulier l'évaluation de l'indicateur et son objectif, sont présentées sur le site www.indicators.be, complément en ligne de l'annexe statistique. La méthode d'évaluation du progrès des indicateurs vers leur objectif est, quant à elle, décrite en détail dans l'annexe 6 du Rapport indicateurs de développement durable de février 2023 (ICN/BFP, 2023).

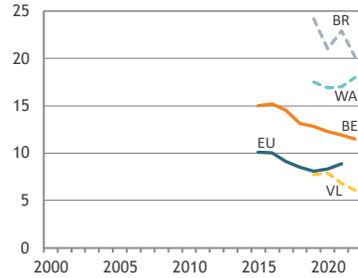
SDG 1

Pas de pauvreté

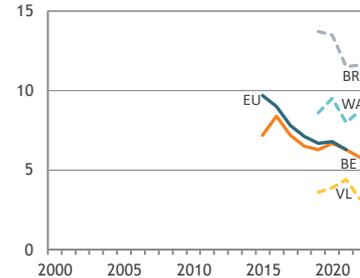
01 **Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale**
pourcentage de la population



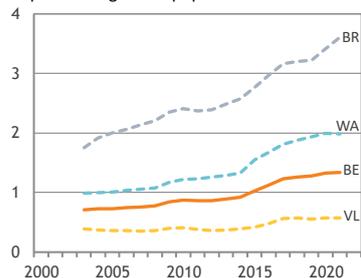
02 **Très faible intensité de travail**
pourcentage de la population en dessous de 65 ans



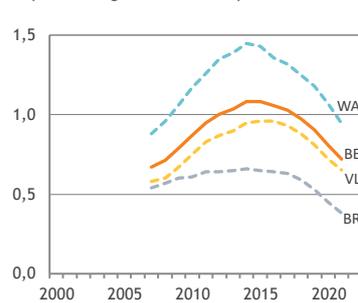
03 **Privation matérielle et sociale sévère**
pourcentage de la population



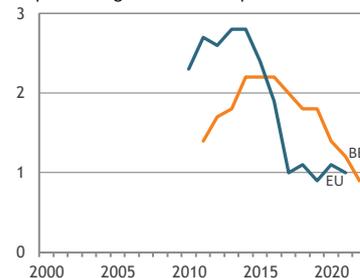
04 **Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale**
pourcentage de la population



05 **Surendettement des ménages**
pourcentage des 18 ans et plus



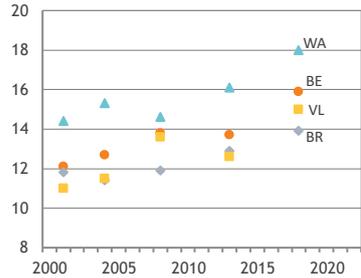
06 **Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières**
pourcentage des 16 ans et plus



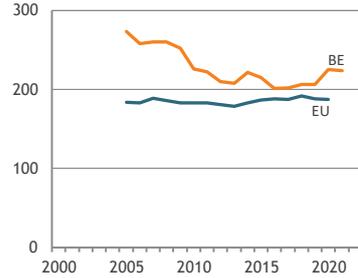
SDG 2

Faim «zéro»

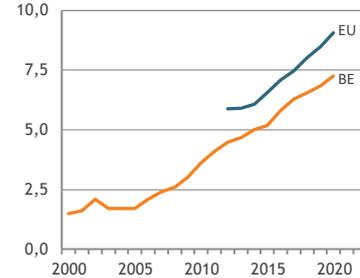
07 **Obésité des adultes**
pourcentage des 18 ans et plus



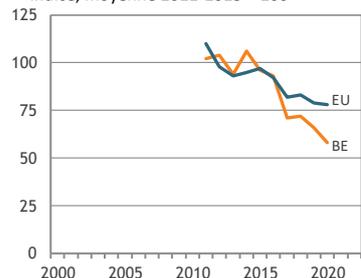
08 **Consommation de viande**
grammes par habitant par jour



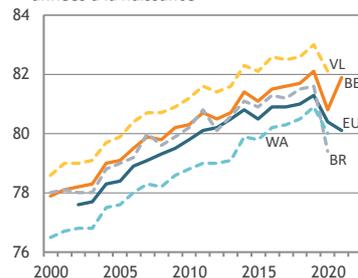
09 **Surface en agriculture biologique**
pourcentage de la surface agricole



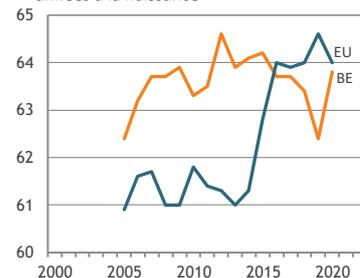
10 **Pesticides agricoles**
indice, moyenne 2011-2013 = 100



11 **Espérance de vie**
années à la naissance



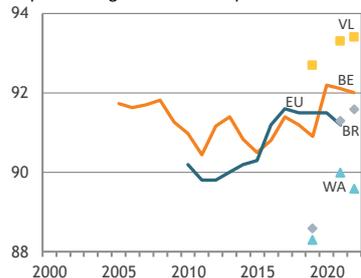
12 **Espérance de vie en bonne santé**
années à la naissance



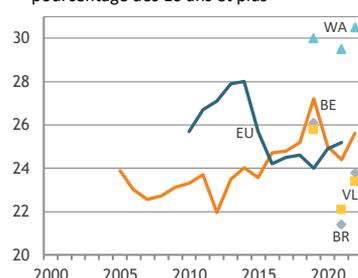
SDG 3

Bonne santé et bien-être

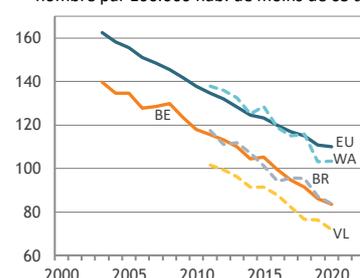
13 **Santé perçue**
très bon, bon ou moyen
pourcentage des 16 ans et plus



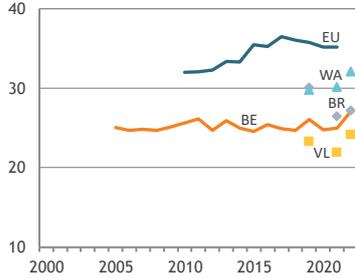
14 **Limitation dans les activités quotidiennes**
pourcentage des 16 ans et plus



15 **Décès prématurés dus aux maladies chroniques**
nombre par 100.000 hab. de moins de 65 ans



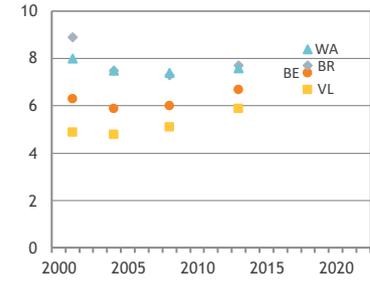
16 **Maladie ou problème de santé de longue durée**
pourcentage des 16 ans et plus



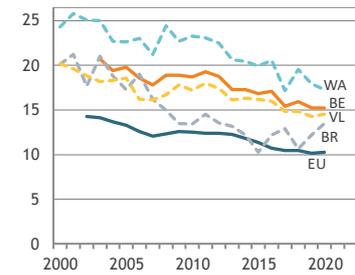
17 **Détresse psychologique**
pourcentage des 15 ans et plus



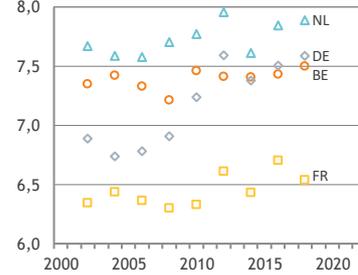
18 **Dépression**
pourcentage des 15 ans et plus



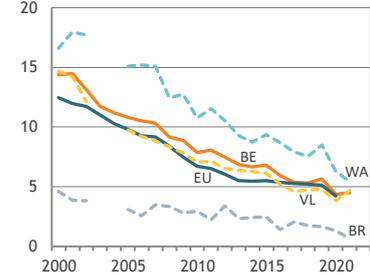
19 **Suicide**
nombre par 100.000 habitants



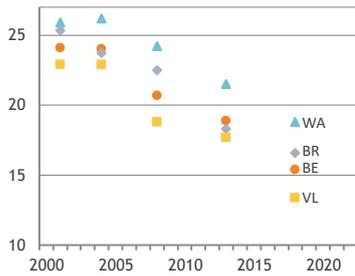
20 **Évaluation de sa propre existence**
score 0-10 | population de 15 ans et plus



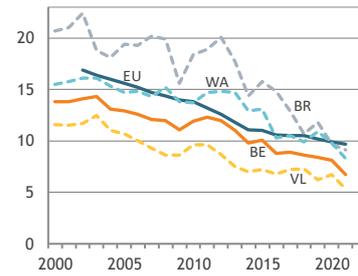
21 **Morts sur les routes**
nombre à 30 jours par 100.000 habitants



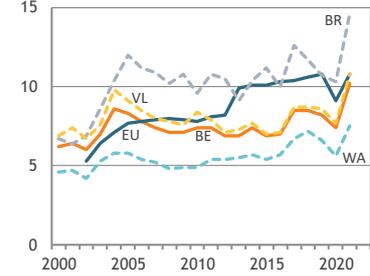
22 **Fumeurs quotidiens**
pourcentage des 15 ans et plus



23 **Décrochage scolaire**
pourcentage des 18-24 ans

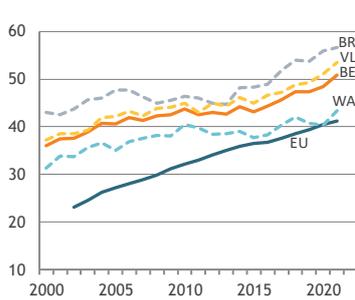


24 **Formation tout au long de la vie**
pourcentage des 25-64 ans

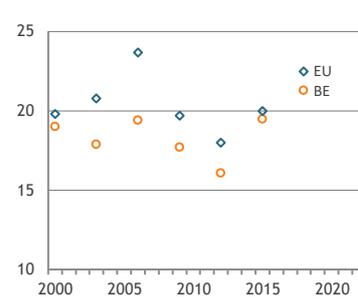


SDG 4
Éducation de qualité

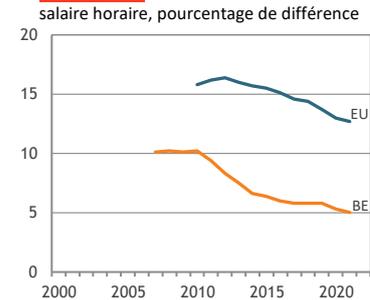
25 **Diplômés de l'enseignement supérieur**
pourcentage des 25-34 ans



26 **Maîtrise insuffisante de la lecture**
pourcentage de jeunes âgés de 15 ans

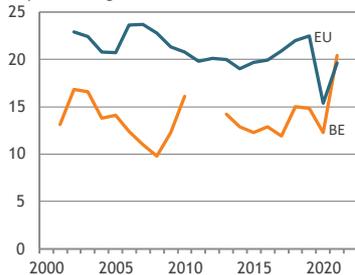


27 **Écart salarial entre les femmes et les hommes**
salaire horaire, pourcentage de différence

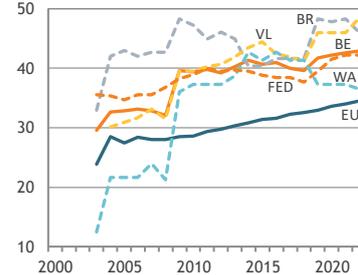


SDG 5
Égalité entre les sexes

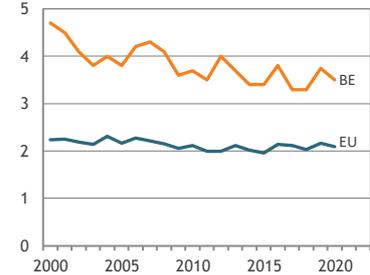
28 **Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales**
pourcentage des 15-64 ans inactifs



29 **Femmes parlementaires**
pourcentage

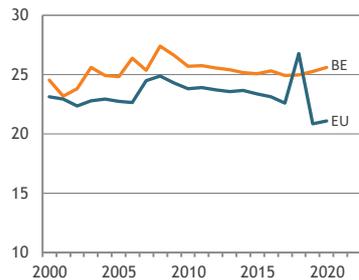


30 **Nitrates dans les eaux de rivière**
milligrammes NO₃-N par litre

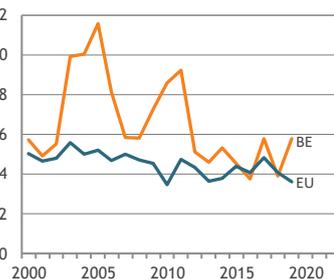


SDG 6
Eau propre et assainissement

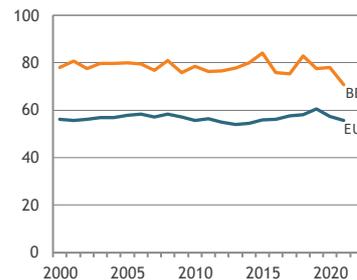
31 Nitrates dans les eaux souterraines
milligrammes NO₃-N par litre



32 Consommation d'eau
pourcentage des ressources en eaux douces renouvelables

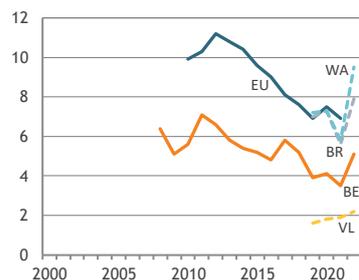


33 Dépendance énergétique
pourcentage de la consommation d'énergie

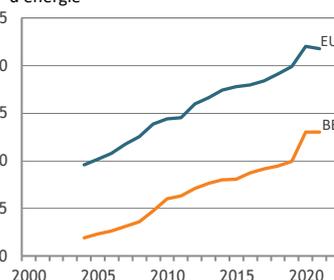


SDG 7
Énergie propre et d'un coût abordable

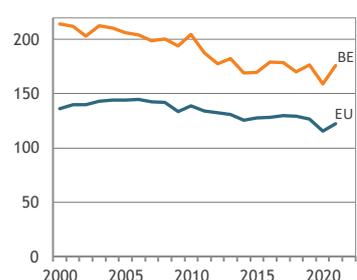
34 Logements sans chauffage adéquat
pourcentage de de la population



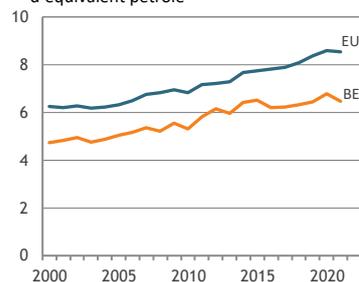
35 Énergies renouvelables
pourcentage de la consommation finale brute d'énergie



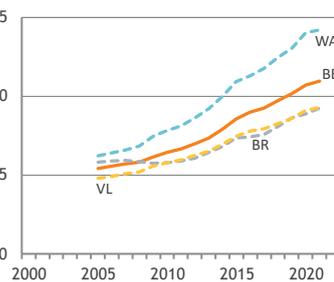
36 Consommation d'énergie primaire
gigajoules par habitant



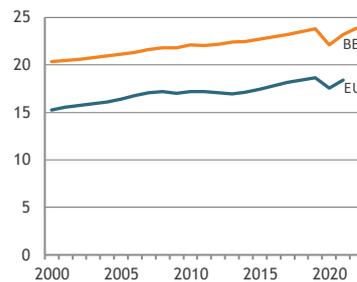
37 Productivité de l'énergie
euros chaînés (2010) par kilogramme d'équivalent pétrole



38 Incapacité de travail de longue durée
pourcentage de l'emploi, chômeurs compris

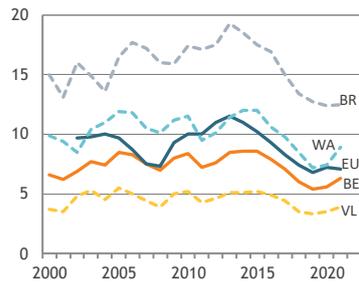


39 Consommation des ménages
milliers d'euros chaînés (2010) par habitant

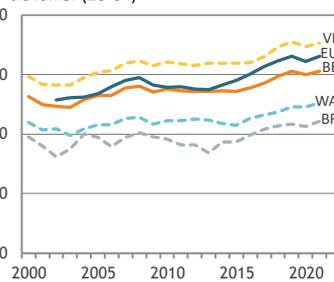


SDG 8
Travail décent et croissance économique

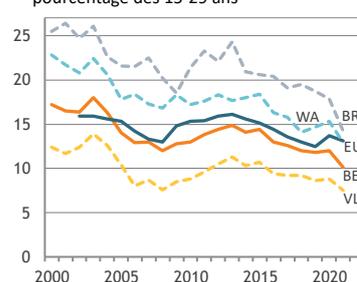
40 Taux de chômage
pourcentage de la population active



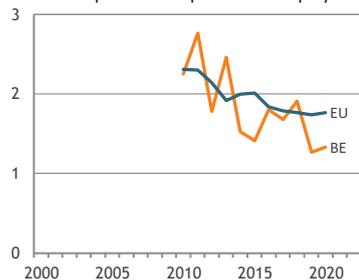
41 Taux d'emploi
pourcentage de la population en âge de travailler (20-64)



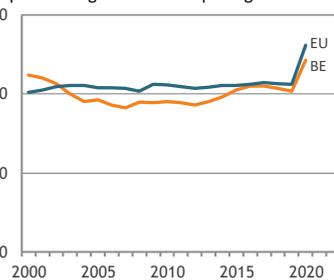
42 Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
pourcentage des 15-29 ans



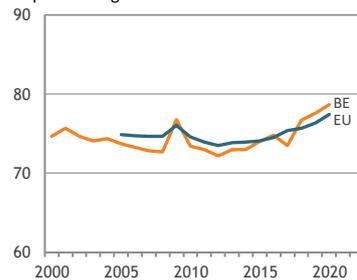
43 Accidents du travail mortels
nombre par 100.000 personnes employées



44 Transport de personnes en voiture
pourcentage du trafic en passagers-kilomètres

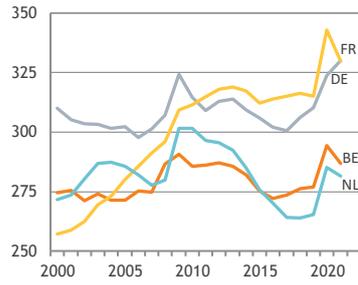


45 Transport de marchandises par la route
pourcentage du trafic en tonnes-kilomètres

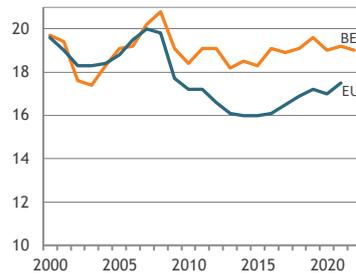


SDG 9
Industrie, innovation et infrastructure

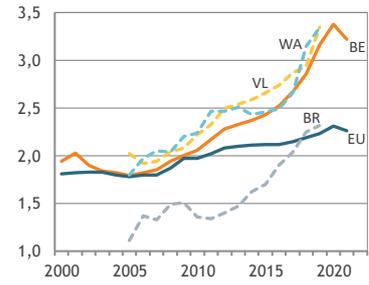
46 **Stock de capital physique**
pourcentage du produit intérieur brut



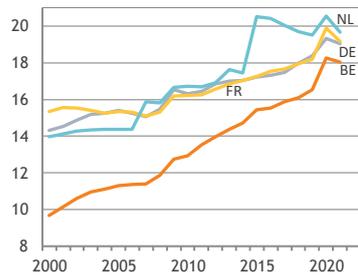
47 **Investissements bruts dans le stock de capital physique**
pourcentage du produit intérieur brut



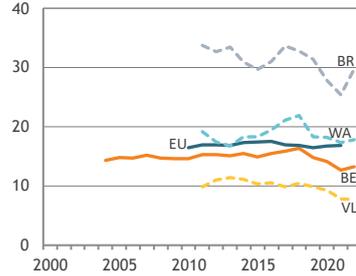
48 **Recherche et développement**
pourcentage du produit intérieur brut



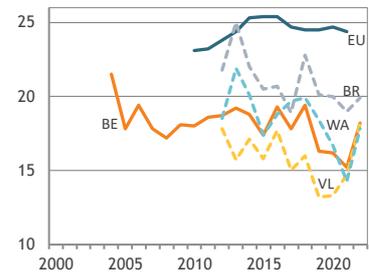
49 **Stock de capital connaissance**
pourcentage du produit intérieur brut



50 **Risque de pauvreté**
pourcentage de la population

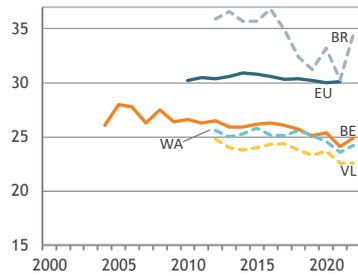


51 **Intensité du risque de pauvreté**
pourcentage de distance par rapport au seuil de pauvreté

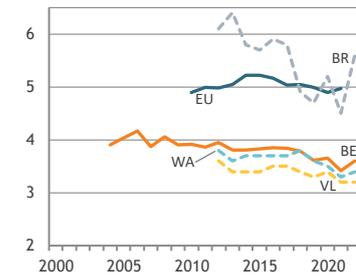


SDG 10
Inégalités réduites

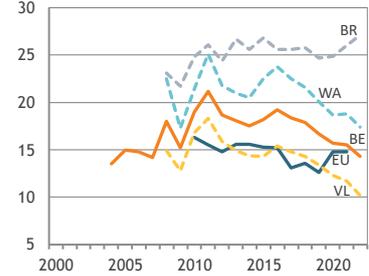
52 **Inégalités de revenu: indice de Gini**
échelle 0-100



53 **Inégalités de revenu: S80/S20**
rapport interquintile

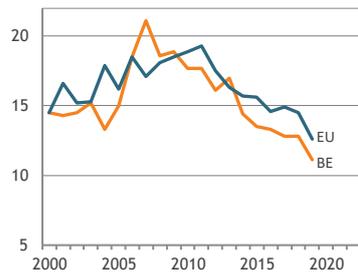


54 **Logement inadéquat**
pourcentage de la population

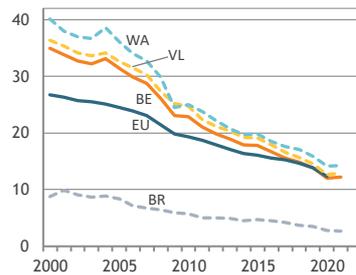


SDG 11
Villes et communautés durables

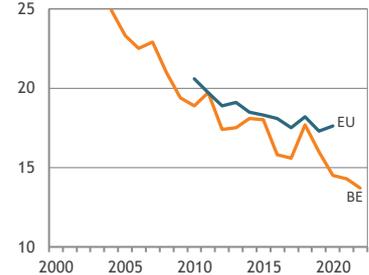
55 **Exposition aux particules fines**
microgrammes PM_{2,5} par mètre cube



56 **Émissions d'oxydes d'azote**
kilogrammes NO₂ par habitant

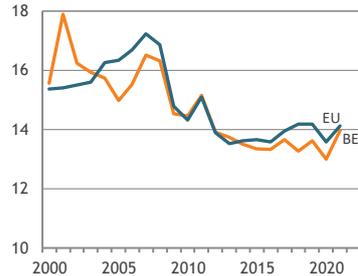


57 **Pollution sonore**
pourcentage de la population

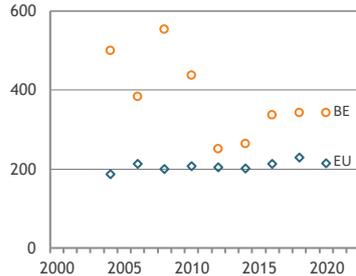


SDG 12
Consommation et production responsables

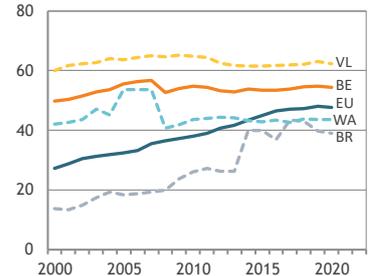
58 **Consommation intérieure de matières**
tonnes par habitant



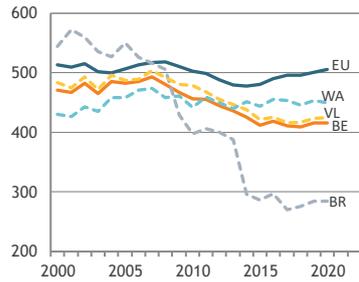
59 **Déchets dangereux**
kilogrammes par habitant



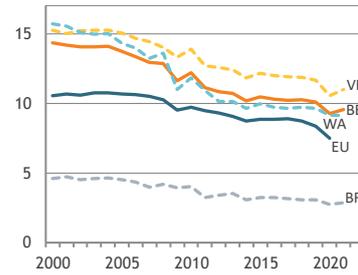
60 **Recyclage des déchets**
pourcentage des déchets municipaux



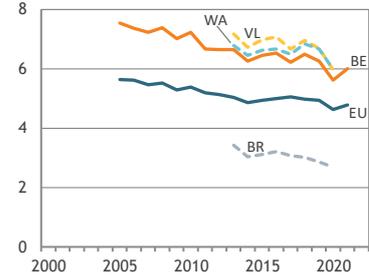
61 Déchets municipaux
kilogrammes par habitant



62 Émissions de gaz à effet de serre
tonnes CO₂ équivalent par habitant

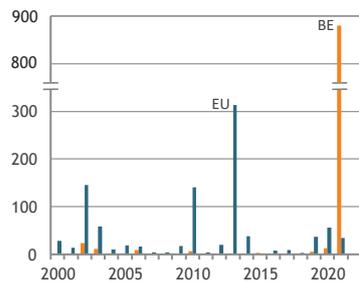


63 Émissions de gaz à effet de serre non-ETS
tonnes CO₂ équivalent par habitant

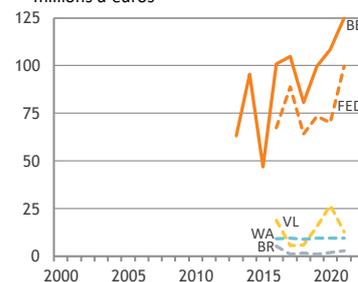


SDG 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

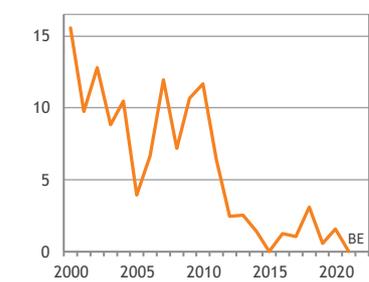
64 Victimes de catastrophes naturelles
nombre par 100.000 habitants



65 Contribution au financement climatique international
millions d'euros

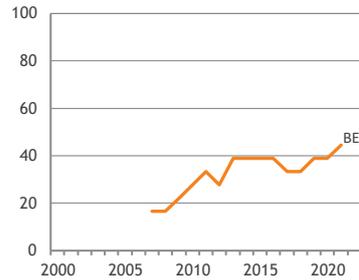


66 Pollution aux hydrocarbures
nombre par 100 heures de vol

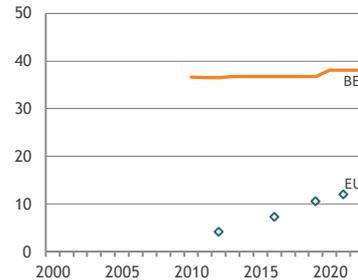


SDG 14 Vie aquatique

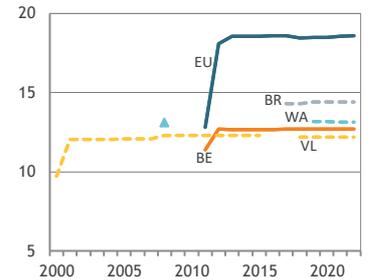
67 Pêche durable
pourcentage d'espèces de poissons à l'intérieur des valeurs de rendement durable



68 Surface marine en zone Natura 2000
pourcentage de la surface marine

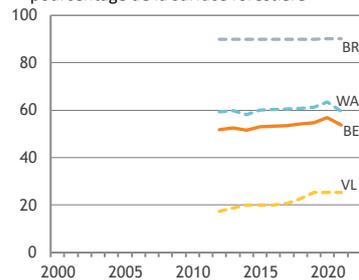


69 Surface terrestre en zone Natura 2000
pourcentage de la surface terrestre

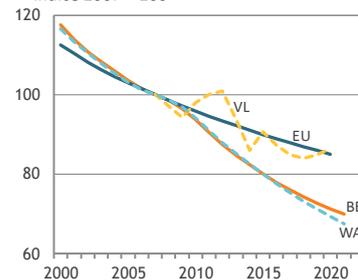


SDG 15 Vie terrestre

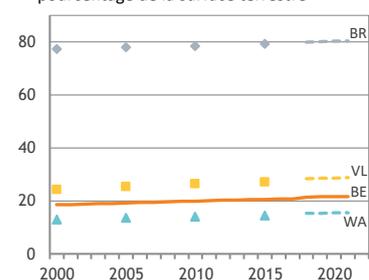
70 Forêts avec le label FSC ou PEFC
pourcentage de la surface forestière



71 Populations d'oiseaux des champs
indice 2007 = 100

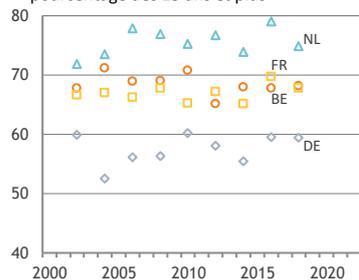


72 Surface bâtie
pourcentage de la surface terrestre

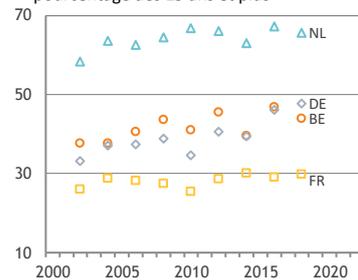


SDG 16 Paix, justice et institutions efficaces

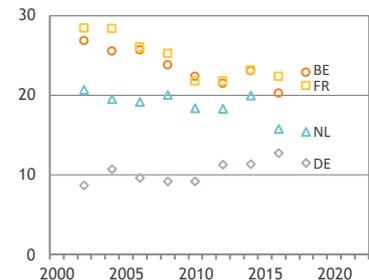
73 Contacts avec amis et famille
au moins une fois par semaine
pourcentage des 15 ans et plus



74 Confiance généralisée
score de minimum 6 sur échelle 0-10
pourcentage des 15 ans et plus

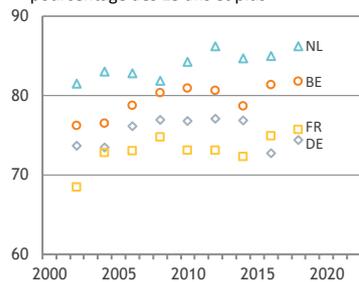


75 Victimes de cambriolage ou d'agression
pourcentage des 15 ans et plus

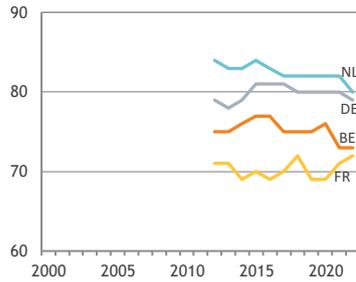


SDG 17 Partenariats
pour la réalisation des objectifs

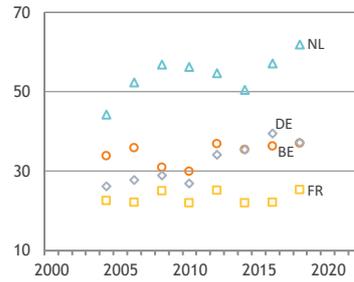
76 **Sentiment de sécurité dans l'espace public**
tout à fait en sécurité et en sécurité
pourcentage des 15 ans et plus



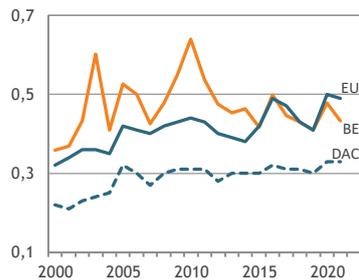
77 **Indice de perception de corruption**
score 0-100



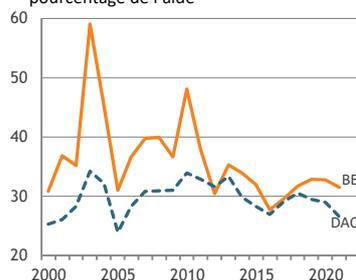
78 **Confiance dans les institutions**
score de minimum 6 sur échelle 0-10
pourcentage des 15 ans et plus



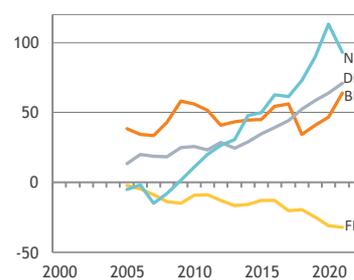
79 **Aide publique au développement**
pourcentage du revenu national brut



80 **Aide publique au développement aux pays les moins avancés**
pourcentage de l'aide



81 **Position extérieure globale**
pourcentage du produit intérieur brut



82 **Dettes publiques**
pourcentage du produit intérieur brut

